



**UMOA-Titres**

Bâtir un Marché intégré des Titres Publics



# NOTE D'INFORMATION



**BURKINA  
FASO**

**Présentation des émetteurs  
souverains de l'Union Monétaire  
Ouest Africaine (UMOA)**

Décembre 2019



**UMOA-Titres**

Bâtir un Marché intégré des Titres Publics

## SOYEZ UN INVESTISSEUR AVERTI

grâce aux notes d'information du  
Marché des Titres Publics (MTP)



2019

Bénin | Burkina | Côte d'Ivoire | Guinée-Bissau | Mali | Niger | Sénégal | Togo

A télécharger sur  
[www.umoatitres.org](http://www.umoatitres.org)

Revue qualité par **Deloitte.**

# SOMMAIRE

<b>ATTESTATION DE L'ÉMETTEUR</b>	<b>5</b>
<b>ACRONYMES</b>	<b>6</b>
<b>SOMMAIRE EXÉCUTIF</b>	<b>8</b>
<b>BREF APERÇU DU PAYS</b>	<b>9</b>
<b>1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PAYS</b>	<b>10</b>
1.1 Système politique	10
1.2 Organisation administrative	12
1.3 Situation géographique	12
1.4 Population	13
1.5 Education	14
1.6 Santé	16
1.7 Emploi	17
1.8 Rappel des agrégats principaux	20
<b>2. SITUATION ÉCONOMIQUE RÉCENTE ET PERSPECTIVES</b>	<b>22</b>
2.1 Evaluation du produit intérieur brut	22
2.2 Détail du produit intérieur brut	24
<b>3. ANALYSE DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT NATIONAL</b>	<b>28</b>
3.1 Réalisations et achèvement récents	28
3.2 Réalisations à venir	29
<b>4. SYSTÈME MONÉTAIRE ET MARCHÉS FINANCIERS</b>	<b>31</b>
4.1 Éléments structurels	31
4.2 Système bancaire et marché financier	33
4.3 Taux d'inflation	39
4.4 Taux de change	40
4.5 Réserves étrangères	40
<b>5. COMMERCE EXTÉRIEUR ET BALANCE DES PAIEMENTS</b>	<b>41</b>
5.1 Balance des paiements	41
5.2 Commerce régional	42
5.3 Commerce international	47
5.4 Investissements directs étrangers	53
5.5 Intégration régionale	53
<b>6. LA QUALITÉ DE LA SIGNATURE</b>	<b>55</b>
6.1 Climat des affaires	55
6.2 Gouvernance financière	57
6.3 Notations financières	57
<b>7. FINANCES PUBLIQUES</b>	<b>58</b>
7.1 Budget	58
7.2 Politique fiscale	62
7.3 Projet de loi de finance 2019	63

<b>8.</b>	<b>FACTEURS DE RISQUE</b> .....	<b>64</b>
8.1	Risques politiques et sécuritaires	64
8.2	Risques sociaux	64
8.3	Risques macroéconomiques	64
8.4	Risques concernant la mobilisation des ressources financières publiques et privées	65
8.5	Risques sanitaires	65
8.6	Risques environnementaux	65
<b>9.</b>	<b>SITUATION DE LA DETTE</b> .....	<b>66</b>
9.1	Description générale de la dette publique	66
9.2	Stratégie d'endettement et viabilité de la dette	68
9.3	Dette extérieure	71
9.4	Dette intérieure	75
9.5	Viabilité et soutenabilité	78
<b>10.</b>	<b>ANNEXE</b> .....	<b>79</b>
10.1	Détail des émissions du pays de 2013 à 2018	79
10.2	Détail des titres en vie fin 2018	83
<b>11.</b>	<b>LEXIQUE</b> .....	<b>85</b>



## Attestation de l'émetteur

Je soussigné, Célestin Santéré SANON, Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique, agissant au nom et pour le compte de l'État du Burkina, atteste que les données et informations contenues dans la présente Note d'Information sont conformes à la réalité et n'ai connaissance d'aucune information de nature à en altérer la portée.

L'objectif visé à travers cette Note d'Information est de porter à l'attention des investisseurs sur les titres publics émis par l'État du Burkina, toutes les informations utiles à la prise de décisions d'investissement.

Toutefois, je rappelle que les informations et analyses prospectives présentées dans ce document, sont basées sur des projections établies à partir d'hypothèses qui sont entachées d'incertitudes pouvant entraîner des différences entre les réalisations effectives et les performances économiques attendues.

Cette note d'information publiée sera mise à jour chaque fois que nécessaire, afin de rendre compte :

- de l'évolution de la situation économique du Burkina ;
- de la disponibilité ou de la mise à jour des données économiques ;
- de quelques changements intervenus.

**Le Directeur Général du Trésor  
et de la Comptabilité Publique**

**Célestin Santéré SANON**  
Chevalier de l'Ordre National



## ACRONYMES

<b>AGOA</b>	: Loi sur la Croissance et les Opportunités de Développement en Afrique
<b>AFD</b>	: Agence Française de Développement
<b>AVD</b>	: Analyse de la Viabilité de la Dette publique
<b>BADEA</b>	: Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique
<b>BCEAO</b>	: Banque Centrale des Etats de l’Afrique de l’Ouest
<b>BEI</b>	: Banque Européenne d’Investissement
<b>BID</b>	: Banque Islamique de Développement
<b>BIT</b>	: Bureau International du Travail
<b>BOABF</b>	: Bank of Africa Burkina Faso
<b>BOAD</b>	: Banque Ouest Africaine de Développement
<b>BRVM</b>	: Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
<b>CBI</b>	: Coris Bank International
<b>CHR</b>	: Centres Hospitaliers Régionaux
<b>CHU</b>	: Centres Hospitaliers Universitaires
<b>CIA</b>	: Agence Centrale de Renseignement
<b>CM</b>	: Centres Médicaux
<b>CMA</b>	: Centre Médical avec Antenne Chirurgicale
<b>CNDP</b>	: Comité National de la Dette Publique
<b>CNLS-IST</b>	: Conseil National de lutte contre le sida et les Infections Sexuellement Transmissibles
<b>CPIA</b>	: Note de l’Evaluation de la Politique et des Institutions Nationales
<b>CSPS</b>	: Centre de Santé et de Promotion Sociale
<b>DTS</b>	: Droits de Tirage Spéciaux
<b>EFTP</b>	: Enseignement et la Formation Technique et Professionnelle
<b>EMC</b>	: Enquête Multisectorielle Continue
<b>ENESI</b>	: Enquête Nationale sur Emploi et le Secteur Informel
<b>FAFPA</b>	: Programme d’Appui à la Formation Professionnelle et à l’Apprentissage
<b>FAIJ</b>	: Fonds d’Appui aux Initiatives des Jeunes
<b>FAPE</b>	: Fonds d’appui à la Promotion de l’Emploi
<b>FASI</b>	: Fonds d’Appui au Secteur Informel
<b>FCFA</b>	: Franc de la Communauté Financière Africaine
<b>FCPB</b>	: Fautières des Caisses Populaires du Burkina
<b>FEC</b>	: Facilité Elargie de Crédit
<b>FIDA</b>	: Fond International de Développement Agricole
<b>FMI</b>	: Fonds Monétaire Internationale
<b>IDE</b>	: Investissement Direct Etranger
<b>IDH</b>	: Indice de Développement Humain
<b>IDSR</b>	: Dispositif de Surveillance Intégrée des Maladies et de Riposte
<b>INSD</b>	: Institut National de la Statistique et de la Démographie
<b>IST</b>	: Infections Sexuellement Transmissibles
<b>LAL</b>	: Lutte Anti-Larvaire
<b>LOLF</b>	: Loi Organique relative aux Lois de Finances
<b>MILDA</b>	: Moustiquaires Imprégnées d’Insecticides à Longue Durée d’Action
<b>MINEFID</b>	: Ministère de l’Economie, des Finances et du Développement
<b>OAT</b>	: Obligations Assimilables du Trésor
<b>OFID</b>	: Fonds OPEP pour le Développement International
<b>OMC</b>	: Organisation Mondiale du Commerce
<b>OMS</b>	: Organisation Mondiale de la Santé

<b>ONATEL</b>	: Office National des Télécommunications du Burkina Faso
<b>ONUSIDA</b>	: Programme commun des Nations unies sur le VIH/SIDA
<b>PACD-PME/PMI</b>	: Projet d'Appui à la Création et au Développement des Petites et Moyennes Entreprises et Petites et Moyennes Industries
<b>PAPS/EFTP</b>	: Programme d'Appui à la Politique Sectorielle d'Enseignement et de Formation Techniques et Professionnels
<b>PCA</b>	: Paquet Complémentaire d'Activités
<b>PCA</b>	: Paquet Complémentaire d'Activités
<b>PCSC</b>	: Pacte de Convergence, de Stabilité, de Croissance et de Solidarité
<b>PIB</b>	: Produit Intérieur Brut
<b>PID</b>	: Pulvérisation Intra Domiciliaire
<b>PIPHE-SA</b>	: Projet de Création et de mise en place de l'Incubateur, de pépinière et d'hôtel d'entreprises dans le secteur agro alimentaire
<b>PMA</b>	: Paquet Minimum d'Activités
<b>PMA</b>	: Pays Les Moins Avancés
<b>PME</b>	: Petites et Moyennes Entreprises
<b>PN/EFTP</b>	: Politique Nationale d'Enseignement et de Formation Techniques et Professionnels
<b>PNADES</b>	: Plan National d'Action de Développement de l'Enseignement Supérieur
<b>PNDES</b>	: Plan National de Développement Economique et Social
<b>PNE</b>	: Politiques Nationales d'Emploi
<b>PNJ</b>	: Politiques Nationales de Jeunesse
<b>PNLP</b>	: Programme National de lutte contre le Paludisme
<b>PPC</b>	: Programme Pluriannuel de Convergence
<b>PPP</b>	: Partenariats Public-Privé
<b>PSCE/JF</b>	: Programme Spécial de Création d'Emplois pour les Jeunes et les Femmes
<b>PSR</b>	: Plan Stratégique de Réformes des forces armées nationales
<b>RAV</b>	: Responsables Administratifs Villageois
<b>S&amp;P</b>	: Standard & Poor
<b>SDMT</b>	: Stratégie de gestion de la Dette à Moyen Terme
<b>SFD</b>	: Systèmes Financiers Décentralisés
<b>SMIG</b>	: Salaires Minima Interprofessionnels Garantis
<b>SONABEL</b>	: Société National d'Electricité du Burkina Faso
<b>SONABHY</b>	: Société National Burkinabé d'Hydrocarbures
<b>TDR</b>	: Test de Diagnostic Rapide de la dengue
<b>TPA</b>	: Taxe Patronale d'Apprentissage
<b>TPI</b>	: Traitement Préventif Intermittent
<b>TVA</b>	: Taxe sur la Valeur Ajoutée
<b>UEMOA</b>	: Union Economique et Monétaire Ouest Africain
<b>UMOA</b>	: Union Monétaire Ouest Africain
<b>USA</b>	: Etats Unis d'Amérique
<b>VA</b>	: Valeur Actuelle
<b>VIH-SIDA</b>	: Virus de l'Immunodéficience Humaine-Syndrome d'Immunodéficience Acquis

## SOMMAIRE EXÉCUTIF

Le Burkina Faso a connu une croissance économique régulière entre 2015 et 2018. En effet, après une décélération de son rythme de croissance en 2015 (3,9% après 4,3% en 2014), le taux de croissance du PIB réel a affiché un niveau soutenu en passant de 5,9% en 2016 à 6,3% en 2017 et à 6,8% en 2018, à la faveur du retour à une vie constitutionnelle normale, une pluviosité favorable et le retour de la confiance des investisseurs. La décélération enregistrée en 2015 est imputable principalement aux effets de l'insurrection populaire de 2014, l'épizootie de la grippe aviaire, le coup d'État manqué du 16 septembre 2015 et une campagne agricole difficile.

Le PIB du Burkina Faso devrait s'établir à 8 547,2 milliards de FCFA en 2019 contre 7 849,1 milliards de FCFA en 2018, soit un taux de croissance de 6,0% du PIB réel. Le taux d'inflation est estimé à 1,9% en 2018 et devrait ressortir négative en 2019.

Le déficit de la balance du compte courant devrait se creuser en 2018 en s'établissant à 632 milliards de FCFA après 614 milliards de FCFA en 2017. Cette évolution du solde courant est le reflet de l'augmentation du déficit de la balance des biens et services qui est passé de 734 milliards de FCFA en 2017 à 878 milliards FCFA en 2018. Toutefois, le solde du compte courant devrait s'améliorer en 2019 en liaison avec la réduction du déficit de la balance des biens et services.

A partir de 2019, le déficit budgétaire devrait se réduire et se situer autour de 2,9% du PIB, en dessous de la norme communautaire, après 4,9% en 2018 et 7,8% en 2017. Pour 2019, la dette totale du Burkina Faso est estimée à 3 787,51 milliards de FCFA, soit 44,3% du PIB. Ce ratio demeure en dessous de la norme communautaire de 70%.

Le Burkina Faso s'est doté d'un référentiel national de développement, le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES), afin d'orienter les interventions de l'État et de ses partenaires sur la période 2016-2020. Sur la période de mise en œuvre du PNDES, le taux de croissance économique serait porté en moyenne à 7,7% par an.



## BREF APERÇU DU PAYS



**BURKINA FASO**

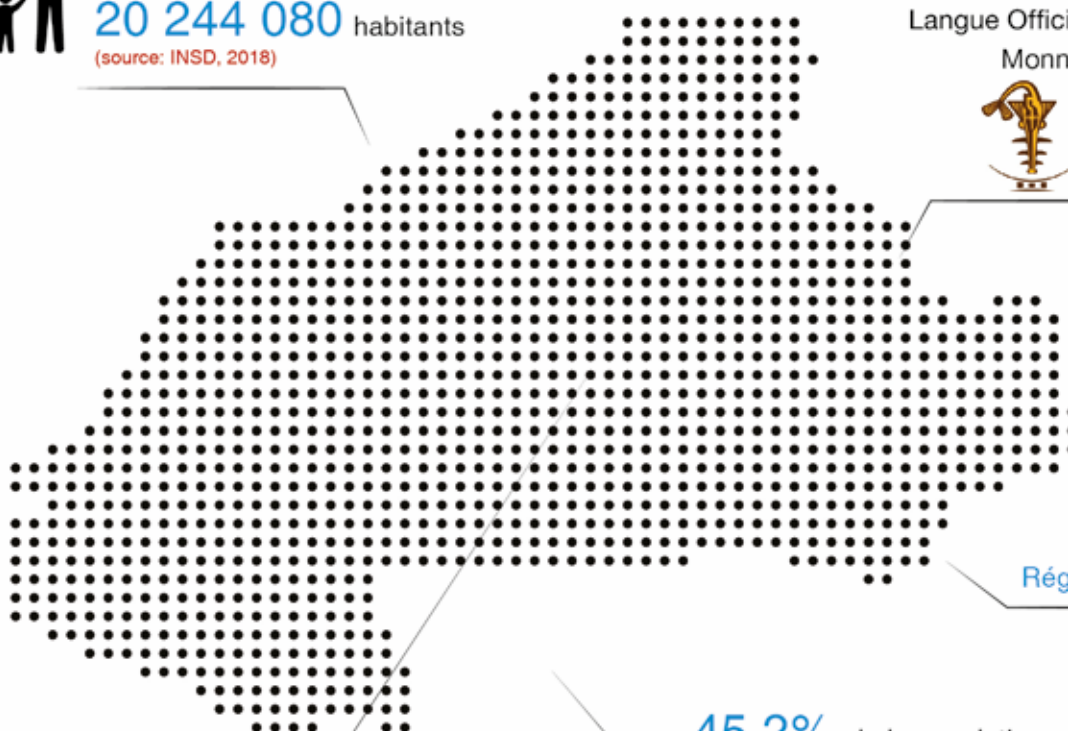


Superficie :  
**274 200 km<sup>2</sup>**



Population :  
**20 244 080** habitants  
(source: INSD, 2018)

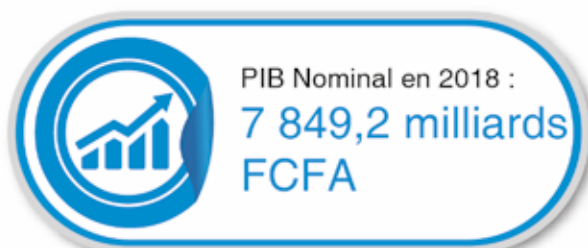
Langue Officielle : **Français**  
Monnaie : **FCFA**



**Régime Présidentiel**

**45,2%** de la population  
a moins de **15 ans**

Capitale : **Ouagadougou**



(source : Services nationaux, BCEAO)

- ▶ Une économie basée sur **l'agriculture**, **l'industrie extractive** et le **Commerce**
- ▶ Taux d'endettement en 2018 : **42,4%** du PIB
- ▶ Déficit budgétaire en 2018 : **4,9%** du PIB



# 1- PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PAYS

## 1.1 Système politique

---

Le Burkina Faso, littéralement « pays des hommes intègres », est une république démocratique et laïque située en Afrique de l'Ouest avec le français comme langue officielle. Le pays a accédé à l'indépendance le 05 Août 1960<sup>1</sup> sous le nom de Haute Volta avant d'être rebaptisé Burkina Faso le 04 Août 1984 sous la révolution sankariste. Après une période de 7 ans de régime d'exception, le Burkina Faso a adopté une constitution le 2 juin 1991, consacrant l'avènement de la quatrième république.

### 1.1.1 Le pouvoir exécutif

Le président du Faso est élu au suffrage universel pour un mandat de cinq ans renouvelable une seule fois. Nul ne peut exercer plus de deux mandats de Président consécutivement ou par intermittence. Le président du Faso est à la fois Chef de l'Etat et Président du conseil des ministres. Le Premier Ministre, le Chef du gouvernement, et nommé par le chef de l'Etat. Il est choisi parmi les membres du parti majoritaire à l'Assemblée nationale. Le gouvernement est le détenteur du pouvoir exécutif. A ce titre, il propose des lois et veille à l'application des lois votées.

En cas de vacance de la Présidence du Faso ou d'empêchement absolu ou définitif constaté par le Conseil Constitutionnel, saisi par le gouvernement, les fonctions du Président du Faso sont exercées par le Président de l'Assemblée nationale. Il est pro-

cedé à l'élection d'un nouveau Président pour une nouvelle période de cinq ans. L'élection du nouveau Président a lieu soixante (60) jours au moins et quatre-vingt-dix (90) jours au plus après constatation officielle de la vacance ou du caractère définitif de l'empêchement.

Depuis son indépendance, le Burkina Faso a connu les présidents suivants : Maurice Yaméogo de 1960 à 1966 ; Aboubacar Sangoulé Lamizana de 1966 à 1980 ; Saye Zerbo de 1980 à 1982 ; Jean Baptiste Ouedraogo de 1982 à 1983 ; Thomas Sankara de 1983 à 1987 ; Blaise Compaoré de 1987 à 2014 ; Yacouba Isaac Zida du 1er au 21 Novembre 2014 ; Michel Kafando du 21 novembre 2014 au 29 décembre 2015 ; Roch Marc Christian Kaboré depuis le 29 Novembre 2015.

### 1.1.2 Le pouvoir législatif

Le parlement burkinabè comprend une chambre unique, l'Assemblée nationale. Les membres de l'Assemblée nationale portent le titre de « député » au nombre de 127 députés pour la législature en cours provenant de 15 partis politiques.

<sup>1</sup> Si le pays accédé à l'indépendance le 05 août, la fête de l'indépendance est célébrée le 11 décembre qui correspond à la proclamation de la république (11 décembre 1958).

Tableau 1 : Répartition des députés de la législature 2016-2020 par parti politique

Parti politique	Nombre de députés
<b>Mouvement du Peuple pour le Progrès (MPP)</b>	55
<b>Union pour le Progrès et le Changement (UPC)</b>	33
<b>Mouvement pour la Démocratie en Afrique (MDA)</b>	1
<b>Nouveau Temps pour la Démocratie (NTD)</b>	3
<b>l'Organisation pour la Démocratie et le Travail (ODT)</b>	1
<b>Parti de la Renaissance Nationale (PAREN)</b>	2
<b>Le Faso Autrement</b>	1
<b>Parti pour la Démocratie et le Socialisme/Parti des Bâtisseurs (PDS/METBA)</b>	1
<b>Rassemblement pour la Démocratie et le Socialisme (RDS)</b>	1
<b>l'Union pour un Burkina Nouveau (UBN)</b>	1
<b>l'Union pour la Renaissance/Parti Sankariste (UNIR/PS)</b>	5
<b>Congrès pour la Démocratie et le Progrès (CDP)</b>	18
<b>l'Alliance pour la Démocratie et la Fédération / Rassemblement Démocratique Africain (ADF/RDA)</b>	3
<b>Nouvelle Alliance du Faso (NAFA)</b>	2

Source : Assemblée Nationale

L'Assemblée Nationale compte six (06) groupes parlementaires :

- Le « Groupe parlementaire MPP » composé de députés élus sous la bannière du Mouvement du Peuple pour le Progrès (MPP) ;

- Le « Groupe parlementaire UPC », composé de députés venant de l'Union pour le Progrès et le Changement (UPC) ;

- Le « Groupe parlementaire Burkindim » composé de sept partis politiques que sont le Mouvement pour la Démocratie en Afrique (MDA), le Nouveau Temps pour la Démocratie (NTD), l'Organisation pour la Démocratie et le Travail (ODT), le Parti de la Renaissance Nationale (PAREN), le Parti pour la Démocratie et le Socialisme/Parti des Bâtisseurs (PDS/METBA), le Rassemblement pour la Démocratie et le Socialisme (RDS), l'Union pour un Burkina Nouveau (UBN) et l'Union pour la Renaissance/Parti Sankariste (UNIR/PS) ;

- Le « Groupe parlementaire CDP » composé des

élus du Congrès pour la Démocratie et le Progrès (CDP) ;

- Le « Groupe parlementaire Paix liberté et réconciliation nationale » composé des députés de l'Alliance pour la Démocratie et la Fédération / Rassemblement Démocratique Africain (ADF/RDA), de la Nouvelle Alliance du Faso (NAFA), du CDP et de l'UPC

- Le « groupe parlementaire Renouveau pour la Démocratie » composé des députés de l'UPC.

Les députés sont élus au suffrage universel direct, égal et secret<sup>2</sup>. Ils exercent le pouvoir législatif. L'Assemblée nationale vote les lois qui régissent l'organisation politique, économique, sociale et culturelle du pays. Elle fixe ainsi les règles qui encadrent la société burkinabè. Elle contrôle également l'action gouvernementale.

Les propositions et projets de loi sont délibérés en Conseil des ministres avant leur dépôt au bureau de l'Assemblée nationale. Le projet de loi est initié par le gouvernement. Les projets et/ou propositions de

<sup>2</sup> Le corps électoral désigne directement son représentant. Le vote s'effectue selon le principe une personne = une voix et le secret du vote implique matériellement le bulletin anonyme.

loi sont transmis par la présidence de l'Assemblée nationale au Secrétariat général (direction générale des services législatifs) pour leur enregistrement et l'élaboration de l'avant-projet d'ordre du jour à soumettre à la Conférence des présidents de commissions. Le rapport est ensuite discuté en séance plénière avant d'être adopté par vote par les députés.

### 1.1.3 Le pouvoir judiciaire

Le pouvoir judiciaire est confié aux juges ; il est exercé sur tout le territoire du Burkina Faso par les juridictions de l'ordre judiciaire et de l'ordre administratif déterminées par la loi. Les juridictions de l'ordre judiciaire au Burkina Faso sont :

- La Cour de cassation ;
- Les Cours d'appel ;
- Les tribunaux de grande instance ;
- Les tribunaux d'instance ;
- Les tribunaux départementaux ;
- Les tribunaux d'arrondissements ;
- Les tribunaux du travail ;
- Les juges des enfants ;
- Les tribunaux pour enfants.

Les juridictions de l'ordre administratif sont :

- Le conseil d'Etat ;
- La Cour d'appel administrative ;
- Le tribunal administratif.

La Cour d'appel administrative a été récemment créée par une loi mais n'est pas encore opérationnelle. A côté de ces juridictions, il existe des juridictions particulières que sont le Conseil constitutionnel et la Cour des comptes. La Cour de cassation est la juridiction supérieure de l'ordre judiciaire. Le Conseil d'Etat est la juridiction supérieure de l'ordre administratif. La Cour des comptes est la juridiction supérieure de contrôle des finances publiques. Le tribunal des conflits est la juridiction de règlement des conflits de compétence entre les juridictions.

## 1.2 Organisation administrative

Le Burkina Faso est organisé en circonscriptions administratives que sont :

- La région ;
- La province ;
- Le département.

Il y a au total 13 régions dirigées chacune par un

gouverneur. Chaque région est constituée par un ensemble de provinces dirigées par des hauts commissaires. Les provinces, au nombre de 45, sont subdivisées en départements ayant chacun à leur tête un préfet. Le département est formé par un ensemble de villages dirigés par les chefs de villages assistés aujourd'hui par les responsables administratifs villageois (RAV) qui sont les répondants de l'administration dans les villages.

Dans le cadre de la décentralisation, le Burkina Faso a créé des collectivités locales que sont les régions et les communes. Il existe trois statuts communaux : la commune rurale, la commune urbaine, la commune à statut particulier. On dénombre 302 communes rurales, 47 communes urbaines et 02 communes à statut particulier dont Ouagadougou la capitale politique et Bobo-Dioulasso la capitale économique.

## 1.3 Situation géographique

Le Burkina Faso est situé au cœur de l'Afrique de l'ouest et s'étend sur une superficie de 274 200 Km<sup>2</sup>. C'est un pays continental sans débouché maritime. Il est limité au Nord et à l'Ouest par le Mali, à l'Est par le Niger et au Sud par le Ghana, le Togo, le Bénin et la Côte d'Ivoire. La côte la plus proche est à environ 500 Km. Le Burkina Faso utilise les ports des pays voisins que sont la Côte d'Ivoire, le Togo, le Bénin et le Ghana pour ses besoins d'importation et d'exportation. Il existe une voie ferrée qui relie la ville de Ouagadougou à celle d'Abidjan (Côte d'Ivoire) en passant par Bobo – Dioulasso.

Le pays a un réseau hydrographique assez important. La majorité des cours d'eau est située au Sud du pays. Le Burkina Faso est situé sur trois bassins internationaux : les bassins du Niger, de la Comoé et de la Volta.

Deux grands types de paysages existent au Burkina Faso :

- La plus grande partie du pays est couverte par une pénéplaine. Elle forme un relief très légèrement jalonné avec par endroit quelques collines isolées, ultimes vestiges d'un massif du précambrien. Le relief est plat et ne retient pas de grande quantité d'eau d'où l'insuffisance hydrique dans certaines régions ;
- La partie Sud-Ouest du pays forme un massif gréseux. Le point culminant du pays s'y trouve : le Tenakourou (749 m). Le massif est limité par des falaises

très escarpées atteignant 150 m de haut. L'altitude moyenne est de 400 m et le différentiel entre les deux points ne dépasse pas 600 m.

Le Burkina Faso possède un climat tropical de type soudano-sahélien (caractérisé par des variations pluviométriques considérables allant d'une moyenne de 350 mm au Nord à plus de 1 000 mm au Sud-Ouest) avec deux saisons très contrastées : la saison des pluies avec des précipitations comprises entre 300 mm et 1 200 mm et la saison sèche durant laquelle souffle l'harmattan, un vent chaud et sec, originaire du Sahara. On peut donc distinguer trois grandes zones climatiques :

- La zone sahélienne au Nord du pays : moins de 600 mm de pluviométrie par an et amplitudes thermiques élevées (15 à 45 °C) ;
- La zone soudano-sahélienne entre 11° 3' et 13° 5' de latitude Nord. C'est une zone intermédiaire pour les températures et les précipitations ;
- La zone soudano-guinéenne au Sud du pays : plus de 900 mm de pluie par an et des températures moyennes relativement basses.

On distingue deux saisons inégales : une saison d'hivernage très courte de 3 à 4 mois (juin à septembre) et une saison sèche de 8 à 9 mois (octobre à juin). La température varie de 16 à 45 °C ; l'évaporation moyenne annuelle est estimée à 3 000 mm et la recharge annuelle de la nappe souterraine à 40 mm. Dans la zone climatique sahélienne, la plus sèche,

la végétation appartient au type de steppe arbustive à épineux et à graminées annuelles. La zone soudano-sahélienne abrite une flore dite de brousse tigrée. Le Sud de cette région est caractérisé par la savane, composée d'arbres et d'arbustes. La zone soudano-guinéenne dispose d'une végétation plus variée grâce aux précipitations plus abondantes, constituée de savanes, des galeries forestières et des forêts tropicales sèches.

## 1.4 Population

La population du Burkina Faso a été estimée à 19 632 147 d'habitants en 2017 selon les projections de l'institut national de la statistique et de la démographie (INSD) sur la base du recensement général de la population de 2006. Les hommes représentent 48,3 % de la population et les femmes 51,7 %. Le taux de croissance annuel moyen de la population a été de 2,4 % de 2007 à 2017. Le Burkina Faso a une population très jeune, la tranche 0-14 ans représente 45,2 % de la population totale. Les Nations Unies estiment à environ 3 % le taux de croissance démographique moyen du Burkina Faso sur la période 2018-2023. Selon la banque mondiale (2018) le taux d'urbanisation du Burkina Faso a connu une augmentation de 16 % sur la période 2007-2017, passant de 30,1 % à 46 %. Selon les estimations de la CIA, en 2010 le Burkina Faso comptait 61,5 % de musulmans, 23,3 % de catholiques, 6,5 % de protestants et environ 8,7% d'animistes.

Tableau 2 : Statistique sur la population du Burkina

Libellé	Indicateur
<b>Population en 2017</b>	<b>19 632 147 habitants</b>
<b>Homme</b>	<b>48,3%</b>
<b>Femme</b>	<b>51,7%</b>
<b>Taux de croissance moyen annuel de la population de 2007-2017</b>	<b>2,4%</b>
<b>Taux de croissance de population en 2017</b>	<b>3,1%</b>
<b>Projection de taux de croissance moyen annuel de la population de 2018-2023</b>	<b>3%</b>
<b>Population par tranche d'âge en 2017</b>	
<b>0-14</b>	<b>45,2%</b>
<b>15-64</b>	<b>52,4%</b>
<b>65 et plus</b>	<b>2,4%</b>
<b>Ratio entre la population urbaine et rurale 2007-2017</b>	
<b>2007</b>	<b>30,1%</b>
<b>2008</b>	<b>31,6%</b>
<b>2009</b>	<b>33,0%</b>
<b>2010</b>	<b>34,5%</b>
<b>2011</b>	<b>36,1%</b>
<b>2012</b>	<b>37,6%</b>
<b>2013</b>	<b>39,2%</b>
<b>2014</b>	<b>40,9%</b>
<b>2015</b>	<b>42,6%</b>
<b>2016</b>	<b>44,3%</b>
<b>2017</b>	<b>46,0%</b>
<b>Religion</b>	
<b>Musulman</b>	<b>61,5%</b>
<b>Catholique</b>	<b>23,3%</b>
<b>Protestant</b>	<b>6,5%</b>
<b>Animiste</b>	<b>8,7%</b>

Source : INSD

## 1.5 Education

### 1.5.1 Organisation des cycles scolaires

Le système éducatif burkinabé est organisé en deux sous-systèmes avec peu de passerelles entre eux. Il s'agit du système formel et du système non formel. L'enseignement formel comprend : l'enseignement de base, l'enseignement post-primaire et secondaire et l'enseignement supérieur. L'enseignement de base comprend l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire. L'éducation préscolaire concerne les enfants âgés de 3 à 6 ans au moins. Elle comprend un seul cycle ayant une durée de trois (3) ans. L'enseignement primaire accueille les enfants âgés de 6 ans au moins et la durée normale de la scola-

rité est de 6 ans. L'enseignement primaire a un cycle unique constitué de trois cours d'une durée de deux ans chacun : le cours préparatoire (CP1, CP2), le cours élémentaire (CE1, CE2) et le cours moyen (CM1, CM2).

L'enseignement post-primaire et secondaire comprend l'enseignement général et l'enseignement technique et professionnel. L'enseignement général est organisé en deux (2) cycles : le premier cycle d'une durée de quatre (4) ans et sanctionné à la fin par le diplôme du Brevet d'études du premier cycle et le second cycle qui dure trois (3) ans et couronné par le baccalauréat (BAC).

L'enseignement technique et professionnel comporte trois (3) cycles que sont le cycle court qui dure trois (3) à quatre (4) ans après le CEP suivant les fi-

lières de formation et est sanctionné en fin de cycle par le Certificat d'Aptitude Professionnel (CAP) ; le cycle moyen qui dure deux (2) ans après le BEPC et débouche sur le Brevet d'études Professionnelles (BEP) et le cycle long qui dure trois (3) ans après le BEPC et conduit au Baccalauréat.

L'enseignement supérieur est le dernier maillon au niveau du système éducatif formel. Il est dispensé par les universités, les grandes écoles et les instituts publiques et privées. L'enseignement supérieur comprend trois (3) cycles selon les filières d'enseignement et de formation sanctionné chacun par un diplôme, un grade ou un certificat.

### 1.5.2 Plan de développement en faveur de l'éducation

Le système éducatif burkinabè a un caractère généraliste, peu professionnalisant et ne répond pas aux besoins du marché de l'emploi. En dépit des différentes réformes entreprises, l'éducation de base est en perte de qualité, l'enseignement et la formation technique et professionnelle (EFTP) restent qualitativement et quantitativement faibles et désorganisés, avec des disparités régionales et de genre accentuées. Les défis majeurs du système éducatif sont les suivants :

- L'amélioration de la qualité de l'éducation de base ;
- L'accroissement et l'amélioration de la qualité et de l'offre d'EFTP ainsi que la réduction des disparités ;
- L'amélioration de l'accès et de la qualité de l'enseignement secondaire et supérieur ;
- La réforme des enseignements primaire, post-primaire, secondaire et supérieur pour les adapter aux besoins de la transformation structurelle de l'économie ;
- Le renforcement de la capacité humaine et matérielle ;
- L'amélioration de l'accès et de la qualité de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

Pour faire face à ces défis, le programme national de développement économique et social (PNDES) 2016-2020 vise en matière d'éducation à accroître l'offre et améliorer la qualité de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation en adéquation avec les besoins de l'économie. Le plan national d'action de développement de l'enseignement supérieur (PNADES) s'inscrit également dans cette dynamique.

### 1.5.3 Statistique par cycle

Selon l'INSD (2018), le taux brut de scolarisation à l'école primaire est passé de 83 % en 2013 (dont 82,8 % pour les garçons et 83,2 % pour les filles) à 90,7 % en 2018 (90,6 % pour les garçons et 90,9 % pour les filles). Le nombre d'élèves par enseignant était d'environ 49 en 2018. Ce ratio était de 51,3 en 2013. Le nombre d'élèves par classe est passé de 51,4 en 2013 à 47,3 en 2018. Le nombre d'écoles primaires publiques et privées au Burkina Faso est estimé à 15 756.

Le taux de scolarisation brute au post-primaire et au secondaire est passé de 29,5 % en 2013 (dont 31,9 % pour les garçons et 27 % pour les filles) à 38,4 % en 2018 (dont 38,3 % pour les garçons et 38,6 % pour les filles). Le nombre d'élèves par enseignant était de 67,7 en 2013 dans l'enseignement post-primaire et secondaire général contre 59,2 en 2018. Au niveau de l'enseignement technique, ce ratio est passé de 11,1 à 5,2 sur la même période. Ces améliorations résultent du vaste programme de recrutement des enseignants lancé par l'Etat depuis quelques années. Le nombre d'élèves par classe dans l'enseignement post-primaire et secondaire général est passé de 71 en 2013 à 57 en 2018.

Au niveau de l'enseignement technique ce ratio est passé de 31 à 29 sur la même période. Le nombre d'établissements d'enseignement post-primaire et secondaire général au Burkina Faso est estimé à 3 660 avec 21 992 classes. Dans l'enseignement technique, ce chiffre est de 990 en 2018.

Le taux de transition du secondaire au supérieur est estimé à 77,2 % en 2017 avec 65,5 % pour les filles et 84,6 % pour les garçons. Le nombre d'étudiants est estimé à 105 404 (dont 33,6 % de filles) en 2017 contre 1 734 enseignants, soit 1 enseignant pour 60 étudiants. En 2017, le Burkina Faso comptait 146 établissements d'enseignement supérieur dont 84 établissements privés.

Les dépenses du gouvernement en matière d'éducation sont passées de 175 milliards de FCFA à 256 milliards de FCFA de 2010 à 2015. Ces montants représentaient respectivement 3,9 % et 4,2 % du PIB en 2010 et 2015.

## 1.6 Santé

### 1.6.1 Architecture du système de santé

Au Burkina Faso, le système de santé se présente sous la forme d'une pyramide organisée en trois niveaux qui assurent des soins de santé primaire, secondaire et tertiaire :

- Le premier niveau est constitué par les districts sanitaires et comprend deux échelons. Le premier échelon de soins est le Centre de Santé et de Promotion Sociale (CSPS) et le deuxième échelon est le Centre Médical avec Antenne Chirurgicale (CMA). Les CSPS sont les structures de base du système de santé au sein desquels est assuré le Paquet Minimum d'Activités (PMA) défini par le Ministère de la santé. En 2017 le Burkina Faso comptait 1839 CSPS, 45 CMA et 57 centres médicaux ;
- Le deuxième niveau est représenté par les Centres Hospitaliers Régionaux (CHR). En 2017 on dénombrait 8 CHR au Burkina Faso ;
- Le troisième niveau est constitué par les Centres Hospitaliers Universitaires (CHU). Les CHU représentent le niveau de référence le plus élevé pour les soins spécialisés. Ils sont au nombre de 6.

En plus de ces infrastructures publiques de santé, le pays comptait 519 formations sanitaires privées et 863 officines et dépôts privés en 2017. La médecine traditionnelle joue également un rôle important dans le système de santé burkinabè. La répartition du personnel de santé dans le secteur public en 2017 indique que le pays disposait de 714 médecins généralistes (soit 1 médecin généraliste pour 27 496 habitants), 649 médecins spécialistes (soit 1 médecin spécialiste pour 30 250 habitants) et 9 967 infirmiers (attaché de santé, infirmier diplômé d'état et infirmier breveté), soit 1 infirmier pour 1 967 habitants.

### 1.6.2 Statistiques générales indiquant l'état de santé des populations

L'espérance de vie à la naissance s'est améliorée de 10 ans au Burkina Faso entre 2000 et 2016, en passant de 50 à 60 ans. Selon l'OMS, entre 2010 et 2015, le taux de mortalité infantile à la naissance a baissé de 66 à 54,3 pour 1 000 naissances vivantes et celui de mortalité infantile avant cinq ans a baissé de 116,1 à 88,4 pour 1 000 naissances vivantes. La mortalité maternelle est estimée à 371 pour 100 000 naissances en 2015.

**Tableau 3 : Statistiques générales sur l'état de santé des populations au Burkina Faso**

Libellé	Indicateur		
	2000	2010	2015
<b>Espérance de vie à la naissance (Homme/Femme)</b>	50 (49/52)	57 (56/58)	60 (60/61)
<b>Mortalité infantile en 2015 (pour 1000 naissances)</b>			
<b>A la naissance</b>	-	66	54,3
<b>Avant 5 ans</b>		116,1	88,4
<b>Mortalité maternelle en 2015 (pour 100 000 naissances)</b>	-	-	371

Source : Banque mondiale, 2018 ; OMS, 2018.



### 1.6.3 Prévalence des maladies

Le profil épidémiologique du pays est marqué par la persistance d'une forte charge de morbidité due aux endémo-épidémies et par l'augmentation progressive des maladies non transmissibles. Les principales maladies d'importance en santé publique sont le paludisme, les infections respiratoires aiguës, le VIH-SIDA, les IST, la tuberculose et la lèpre. En outre le Burkina Faso est régulièrement confronté à des épidémies de méningite. Selon l'OMS, l'incidence du paludisme est passée de 526,9 à 423,3 pour 1 000 habitants entre 2005 et 2016. Le Programme national de lutte contre le paludisme (PNLP) a estimé à 4 000 le nombre de décès liés au paludisme en 2016 au Burkina Faso.

Selon les estimations de ONUSIDA (2015), le taux de prévalence du VIH-SIDA est passé de 7,17% en 1997 à 0,90% fin 2014. Selon les résultats de l'enquête démographique IV (EDS IV) réalisée en 2010, on note que la prévalence diffère selon le sexe. En effet, les femmes ont une prévalence de 1,2 % contre 0,8 % chez les hommes, d'où un ratio homme/femme de 1,5. L'ONUSIDA estime à 3 800 le nombre de décès dus au VIH-SIDA au Burkina Faso en 2015.

Le recul de l'incidence du paludisme au Burkina Faso est le fait des stratégies de lutte préconisées par le PNLP :

- La prise en charge correcte et précoce des cas de paludisme dans les formations sanitaires et au niveau communautaire ;
- La prévention du paludisme chez la femme enceinte par le traitement préventif intermittent (TPI) ;
- La lutte anti vectorielle : promotion de l'utilisation des moustiquaires imprégnées d'insecticides à longue durée d'action (MILDA), la pulvérisation intra domiciliaire (PID), la lutte anti-larvaire (LAL) et l'assainissement du milieu ;
- La lutte contre les épidémies de paludisme dans le cadre de la surveillance intégrée des maladies et de la riposte ;
- Les stratégies de soutien : communication pour le changement de comportement, recherche opérationnelle, suivi-évaluation et renforcement institutionnel / partenariat.

Concernant le recul du VIH-SIDA, le Conseil national de lutte contre le sida et les infections sexuellement transmissibles (CNLS-IST) a été le fer de lance de la stratégie. Le CNLS-IST se réunit une fois par an et chaque fois que de besoin sur convocation de son Président.

## 1.7 Emploi

### 1.7.1 Population active

La Banque mondiale estime à 6 995 457 la population potentielle active<sup>3</sup> du Burkina Faso en 2017. Les hommes constituent plus de la moitié des actifs (55,4 %). Le taux de participation des femmes à l'activité économique est de 44,6 %. Entre 2006 et 2014, la proportion des femmes a connu une légère augmentation, passant de 43,2 % à 44,7 %, avant d'amorcer une légère baisse de 2015 à 2017. Entre 2013 et 2017, la population active burkinabè a augmenté de 748 730. Le volume de la population active est plus important en milieu rural. En effet, selon l'EMC, 73,9 % d'actifs vivent en milieu rural et 26,1 % en milieu urbain en 2014.

### 1.7.2 Taux de chômage

Selon l'OIT, le taux de chômage<sup>4</sup> au Burkina Faso est passé de 8,6 % à 5 % entre 2012 et 2017. Le taux de chômage chez les femmes est estimé à 9,1 % en 2017 contre 5,5 % chez les hommes sur la même période. En 2014, l'INSD estimait le taux de chômage en milieu urbain à 7,1 % contre 6,4 % en milieu rural. La durée moyenne du chômage est de 5 ans et est plus élevée chez les personnes non instruites.

### 1.7.3 Taux de sous-emploi

Le sous-emploi comprend les personnes actives occupées au sens du BIT qui remplissent l'une des conditions suivantes : (i) elles travaillent à temps partiel, souhaitent travailler davantage et sont disponibles pour le faire, qu'elles recherchent activement un emploi ou non; (ii) elles travaillent à temps partiel (et sont dans une situation autre que celle décrite ci-dessus) ou à temps complet, mais ont travaillé moins que d'habitude pendant une semaine de référé-

<sup>3</sup> Elle regroupe l'ensemble des individus considérés en âge de travailler.

<sup>4</sup> Le taux de chômage BIT est le rapport (en pourcentage) de la population en situation de Chômage au sens BIT divisée par la main d'œuvre (Actifs + Chômeurs).

rence en raison de chômage partiel (chômage technique) ou de mauvais temps.

Selon l'enquête nationale sur l'emploi et le secteur informel (ENESI) de 2015, le taux de sous-emploi visible<sup>5</sup> est de 23,7 % au niveau national. Ce qui signifie que près du quart des actifs occupés travaillent moins de 40 heures et désirent travailler plus. Le taux de sous-emploi invisible caractérisant le nombre d'actifs occupés ayant un revenu inférieur au SMIG est de 7,6 % au niveau national.

Le taux de sous-emploi en milieu urbain est de 19,4 % contre 24,9 % en milieu rural. Quant au taux de sous-emploi invisible il est de 18,3 % en milieu urbain contre 4,6 % en milieu rural. Le taux de sous-emploi visible est plus élevé chez les femmes par rapport aux hommes. Parmi les femmes qui travaillent, 30,3 % sont en sous-emploi visible contre 16,6 % pour les hommes.

#### 1.7.4 Emploi formel et informel

Selon ENESI en 2015, le taux d'emploi<sup>6</sup> était estimé à

80 % au niveau national. Le taux d'emploi présente des disparités selon le genre. Il est plus élevé chez les hommes (84,1 %) que chez les femmes (76,7 %). Le taux d'emploi chez les chefs de famille opérant dans le secteur informel est estimé à 97,8 % contre 89 % pour le secteur formel.

La répartition des travailleurs par branche d'activité montre que le secteur agricole est le premier pourvoyeur d'emplois au Burkina Faso avec un taux d'occupation de la population active de 85 %, 81 % et 73 % respectivement en 2005, 2010 et 2014. On observe cependant une baisse du taux d'occupation de la population active dans le secteur agricole sur la période.

Le secteur tertiaire est le deuxième pourvoyeur d'emplois au Burkina Faso. Le taux d'occupation de la population active est en forte progression dans le secteur, passant de 12 % en 2005 à 20 % en 2014. Le secteur secondaire occupe une faible part de la population active, mais le taux d'occupation de la population active de ce secteur a plus que doublé sur la période 2005 à 2014, passant de 3 % à environ 7 %.

**Tableau 4 : Répartition des travailleurs par branche d'activités en 2005 à 2014 (en %)**

Branches d'activité	2005	2010	2014*
<b>Secteur Primaire</b>	<b>84,8</b>	<b>81</b>	<b>73,06</b>
<b>Agriculture, élevage, chasse, pêche, sylviculture</b>	84,8	81	73,06
<b>Secteur Secondaire</b>	<b>3,1</b>	<b>4,9</b>	<b>6,86</b>
<b>Industrie</b>	2,5	4,0	4,66
<b>Bâtiment/travaux publics</b>	0,6	0,9	2,20
<b>Secteur tertiaire</b>	<b>12,3</b>	<b>14,12</b>	<b>20,07</b>
<b>Commerce</b>	6,7	7,5	7,54
<b>Restauration/hôtellerie</b>	0,3	0,9	0,88
<b>Transports</b>	0,6	0,7	1,76
<b>Education/ Santé</b>	1,4	1,5	2,83
<b>Autre services</b>	3,3	3,52	7,06
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : INSD, Enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages 2003 et enquêtes annuelles sur les conditions de vie des ménages (EA – QUIBB) 2005 et 2010.

\*Calcul fait sur la base des données d'enquête EMC 2014 de l'INSD disponible sur le site de la banque mondiale.

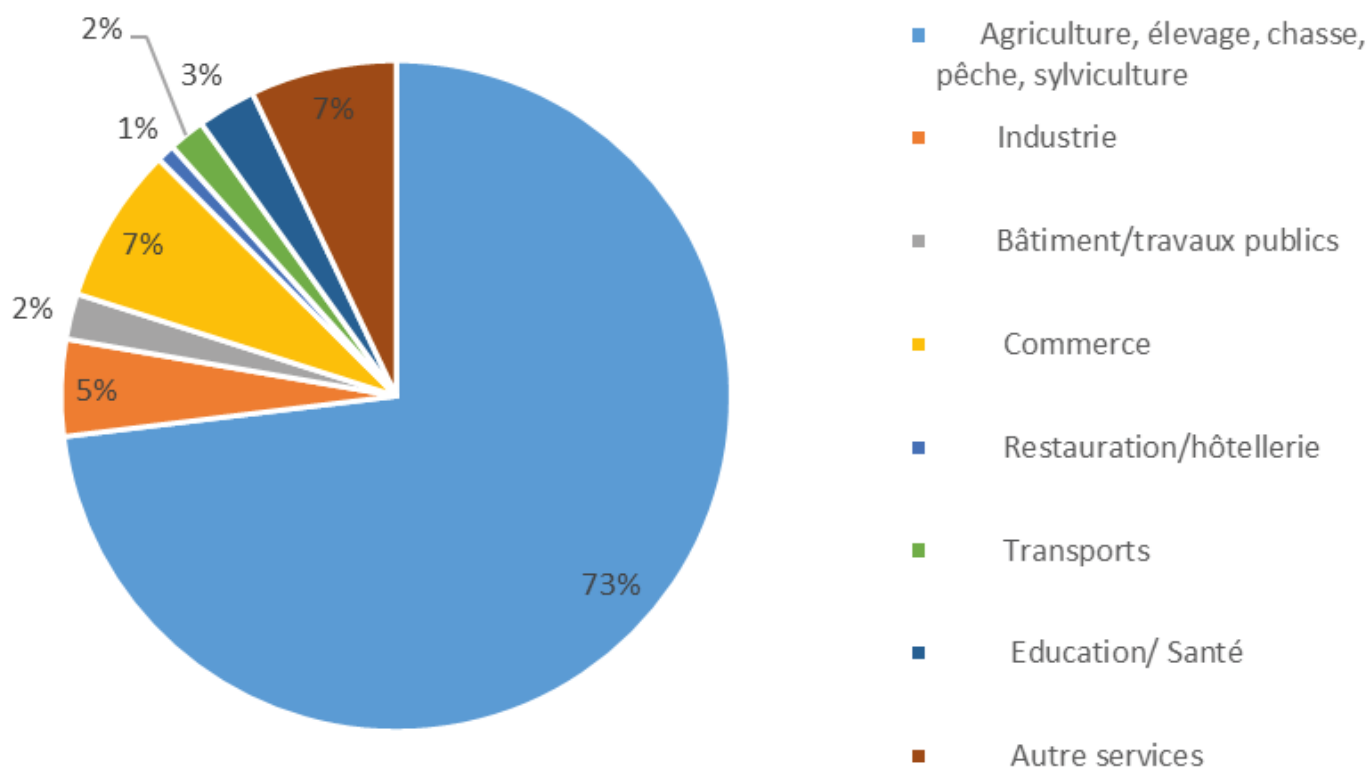
La figure infra montre qu'en 2014 le secteur agricole occupait 73 % des travailleurs, suivi par le com-

merce et les autres services qui occupaient environ 7 % des travailleurs chacun.

<sup>5</sup> Le sous-emploi lié à la durée du travail, caractérise une personne en emploi qui remplit les trois critères suivants : i) Travaille involontairement moins que le nombre d'heures légal de travail par semaine (40h) ; ii) Disponible pour travailler plus et/ou iii) la recherche d'un travail supplémentaire.

<sup>6</sup> Le taux d'emploi est le pourcentage de la population en âge de travailler (15 ans ou plus) qui est dans l'emploi.

**Figure 1 : Répartition des travailleurs par branche d'activité en 2014 au Burkina Faso**



Source : EMC 2014.

### 1.7.5 Politique de l'emploi

Pour s'attaquer au problème de chômage des jeunes, le gouvernement burkinabè a adopté un référentiel principal de développement qui est le Plan national de développement économique et social (PNDES). L'objectif global du PNDES est de transformer structurellement l'économie burkinabè, pour une croissance forte, durable, résiliente, inclusive, créatrice d'emplois décents pour tous et induisant l'amélioration du bien-être social. Ce plan ambitieuse de créer au moins 50 000 emplois décents par an sur la période 2016-2020. Avant le PNDES, des politiques sectorielles avaient été adoptées en 2008. Il s'agit des Politiques nationales de jeunesse (PNJ), d'enseignement et de formation techniques et professionnels (PN/EFTP) et d'emploi (PNE).

La PNE est le cadre de référence et a pour objectif principal « d'accroître les opportunités d'emplois décents afin de contribuer à la lutte contre la pauvreté au Burkina Faso ». La PNE vise à renforcer la cohérence et la coordination des actions de promotion d'emplois au Burkina Faso. Elle compte quatre objectifs stratégiques :

- Renforcer le lien entre la PNE et les autres politiques nationales ;
- Renforcer la création d'emplois ;
- Améliorer l'employabilité ;
- Améliorer l'organisation et le fonctionnement du marché de l'emploi.

Un plan d'actions a été adopté, des fonds nationaux, puis, plus tard, un Programme spécial de création d'emplois pour les jeunes et les femmes (PSCE/JF)

et un Programme d'appui à la politique sectorielle d'enseignement et de formation techniques et professionnels (PAPS/EFTP) ont été mis en place afin de promouvoir l'emploi des jeunes. En plus de ces programmes, quatre fonds nationaux (FASI, FAPE, FAIJ et FAFPA) ont été mis en place pour soutenir les micro-projets des jeunes.

### 1.7.6 Dynamique de l'emploi

Le PSCE/JF a été conçu en 2011 et mis en œuvre sur trois ans couvrant la période 2012-2014. Selon le ministère en charge de la promotion de l'emploi, le programme a permis la création de 100 401 emplois au titre de la période 2012-2013 et de 49 465 emplois en 2014, soit près de 150 000 emplois directs et indirects<sup>7</sup> pour les trois ans du programme.

## 1.8 Rappel des agrégats principaux

### 1.8.1 Niveau de développement

Le classement 2018 du niveau de développement humain des pays place le Burkina Faso au 183<sup>ème</sup> rang mondial sur 189 pays avec un IDH faible estimé à 0,4023. Au niveau africain, le Burkina Faso est classé 47<sup>ème</sup> sur 53 pays. La faiblesse de l'IDH du Burkina Faso est due au bas niveau de l'offre d'éducation et à la faiblesse des revenus des populations. Avec un indice de Gini de 35,3 % en 2014, le Burkina Faso enregistre une baisse des inégalités par rapport à l'année 2009 qui affichait un taux de 39,8 %. Le PIB par tête du Burkina Faso est passé de 1 549\$ en 2012 à 1 870\$ en 2017 (tableau 5).

Tableau 5 : évolution du PIB/tête en PPP

Année	PIB/tête (PPA) en USD	PIB/tête (constant FCFA)
2012	1 549,5	344 004,8
2013	1 616,8	345 720,1
2014	1 666,9	347 979,9
2015	1 699,9	340 269,4
2016	1 771, 2	346 216,1
2017	1 869,7	373 726,1

Source : Banque mondiale

<sup>7</sup> Emploi lié aux activités connexes du fait de l'existence du projet

## 1.8.2 Tableau récapitulatif

Le tableau ci-après résume les principaux indicateurs macroéconomiques du Burkina Faso sur la période 2013-2019. Le PIB du Burkina Faso devrait s'établir à 8 547,2 milliards de FCFA en 2019 contre 7 849,1 milliards de FCFA en 2018, soit un taux de croissance de 6,0% du PIB réel. Le taux d'inflation est estimé à 1,9% en 2018 et devrait ressortir négative en 2019.

La balance courante du pays reste structurellement déficitaire et le déficit devrait s'établir autour de 632 milliards de FCFA en 2018. Le déficit budgétaire s'est réduit en 2018 en passant de 430,2 milliards de FCFA contre 423 milliards de FCFA en 2017. Le ratio solde budgétaire/PIB en 2018 est de 5,3%. Ce ratio est au-dessus de la norme communautaire qui est de 3%. La dette publique est passée de 2 796,7 milliards de FCFA à 3 237,4 milliards de FCFA entre 2017 et 2018. Le ratio dette intérieure/ PIB a augmenté de 14,1% à 16,4% entre 2017 et 2018.

**Tableau 6. Evolution des principaux indicateurs macroéconomiques entre 2013 et 2019**

Milliards de FCFA	2013	2014	2015	2016	2017	2018 (Est)	2019
<b>Economie nationale</b>							
<b>PIB Nominal</b>	5 902,4	6 200	6 526,1	6 965,7	7 593,5	7 849,1	8547,2
<b>Croissance du PIB réel (en %)</b>	5,8	4,3	3,9	5,9	6,3	6,8	6,0
<b>Taux d'investissement (en % du PIB)</b>	32,5	32,3	31,8	30,6	31,9	n.a	-
<b>Taux d'inflation (en %)</b>	0,5	-0,3	1,0	0,8	0,4	1,9	-
<b>Balance des paiements</b>							
<b>Exports CAF</b>	1 315	1 362	1 400	1 571	1 758	1 752	-
<b>Imports CAF</b>	1 644	1 491	1 540	1 662	1 985	2 009	-
<b>Solde</b>	-329	-129	-141	-91	-227	-257	-
<b>Balance courante</b>	<b>-664,6</b>	<b>-493</b>	<b>-525</b>	<b>-486</b>	<b>-614</b>	<b>-632</b>	-
<b>Finances publiques</b>							
<b>Recettes et dons</b>	1 441,7	1 321,2	1 286,2	1 409,9	1 583,6	2,012	-
<b>Dépenses</b>	1 652,7	1 456,5	1 371,7	1 629,8	2 146,5	2 435	-
<b>Solde</b>	-211	-135,3	-85,5	-220,0	-562,9	-423	-
<b>Dette publique</b>	<b>1687,40</b>	<b>1860,5</b>	<b>2206,4</b>	<b>2567,6</b>	<b>2796,7</b>	<b>3237,4</b>	-
<b>Dette intérieure</b>	437,78	422,3	573,2	730,7	1029,6	1294,9	-
<b>Dette extérieure</b>	1249,61	1438,2	1633,2	1836,9	1767,1	1942,4	-
<b>Dette intérieure en % du PIB nominal</b>	7,3	6,9	9,3	10,9	14,1	16,4	-
<b>Déficit budgétaire (solde primaire de base)</b>							
<b>En valeur</b>	163,8	131,1	127,7	161,2	430,3	423	-
<b>En pourcentage du PIB nominal (%)</b>	2,8	2,1	2,1	2,4	5,8	5,3	-

Source : BCEAO, INSD, FMI

## 2- SITUATION ÉCONOMIQUE RÉCENTE ET PERSPECTIVES

### 2.1 Evaluation du produit intérieur brut (PIB)

#### 2.1.1 Niveau du produit intérieur brut

Entre 2015 et 2019, le produit intérieur brut du Burkina Faso est passé de 6 162,5 à 8 547,2 milliards de FCFA, soit environ 36 179,9 milliards de FCFA de

richesses créées sur la période. Cette dynamique économique devrait se poursuivre jusqu'en 2020 où le PIB atteindrait 9 213,1 milliards de FCFA.

Tableau 7 : Evolution du niveau du PIB entre 2013 et 2020

Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018(p)	2019(p)	2020(p)
PIB nominal (Milliards de FCFA)	5 700,6	5 902,4	6 119,6	6 443,8	7 177,3	7 841,1	8 547,2	9 213,1

Source : INSD, FMI DGEP (pour les données de 2019 et 2020)

#### 2.1.2 Croissance du PIB réel

Le Burkina Faso a connu une croissance économique régulière entre 2015 et 2019. En effet, après une décélération de son rythme de croissance en 2015 (3,9% après 4,3% en 2014), le taux de croissance du PIB réel a affiché un niveau soutenu en passant de 5,9% en 2016 à 6,3% en 2017 et à 6,8% en 2018 puis s'établirait à 6,0% en 2019, à la faveur du retour à une vie constitutionnelle normale, une pluviosité favorable et le retour de la confiance des investisseurs. La décélération enregistré en 2015 est imputable principalement aux effets de l'insurrection populaire de 2014, l'épizootie de la grippe aviaire, le coup d'État manqué du 16 septembre 2015 et une campagne agricole difficile.

Selon les dernières estimations (août 2019), le secteur primaire a enregistré une croissance de 3,8% en 2019, après 9,9% en 2018 (année de pluviosité exceptionnelle). Cette évolution serait principalement liée au dynamisme du sous-secteur de l'agriculture (+4,4%) notamment celle de rente (+8,4%) à la faveur du rebond de la production de coton de 14,0%, correspondant à une quantité de 554 651 tonnes attendues. Les branches d'élevage et de sylviculture, pêche et chasse ont également enregistré une hausse de leur valeur ajoutée de 3,5% et 3%, respectivement. La contribution du secteur primaire à la

croissance économique a été de 0,8 point en 2019 contre 1,9 point en 2018.

La valeur ajoutée du secteur secondaire a augmenté de 5,6% en 2019 après une progression de 3,6% en 2018. Ce rythme de croissance est principalement impulsé par le dynamisme des BTP (5,6% en 2019 après 4,0% en 2018) en lien avec l'intensification de grands travaux d'infrastructures de transport. L'activité des industries extractives s'est renforcée avec l'entrée en production en 2019 de la mine d'or de WAHGNION GOLD OPERATIONS SA. Ainsi, il est attendu au total une production d'or de 52 988,0 kg en 2019, en accroissement de 0,7% par rapport à 2018.

Concernant l'industrie manufacturière, la valeur ajoutée du sous-secteur de l'égrenage de coton a baissé de 7,6% en 2019 contre 12,0% en 2018, sous l'effet des mauvaises campagnes cotonnières 2017-2018 et 2018-2019.

Cependant, la valeur ajoutée des autres industries manufacturières a augmenté de 6,7% après 3,3% en 2018. Au total, la contribution du secteur secondaire à la croissance est passée de 0,8 point en 2018 à 1,2 points en 2019.

S'agissant du secteur tertiaire, sa valeur ajoutée a augmenté de 6,9% après une hausse de 6,7% en 2018. Cette performance résulte d'une hausse de

l'activité dans les services non marchands (+7,4%) et d'une hausse dans les services marchands (+6,4%). L'augmentation de la valeur ajoutée des services marchands résulte principalement de la bonne dynamique des activités dans le commerce (+6,8%), les services de télécommunication (+6,8%)

et le transport (+6,3%). L'augmentation de la valeur ajoutée des services non marchands est quant à elle imputable à la bonne dynamique des activités dans l'administration publique. Le secteur tertiaire maintient son rôle de premier moteur de la croissance en 2019 avec une contribution de 3,3 points.

**Tableau 8 : Evolution du taux de croissance du PIB et de ses composantes entre 2013 et 2017 (Prix constants en 1999)**

Burkina Faso	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>PIB total</b>	5,8	4,3	3,9	5,9	6,3	6,8	6,0
<b>Secteur primaire</b>	1,9	2,5	-3,5	3,4	-4,0	9,9	3,8
<b>Secteur secondaire</b>	0,9	15,3	9,6	2,9	9,9	3,6	5,6
<b>Secteur tertiaire</b>	9,1	3,0	4,4	7,3	7,2	6,7	6,9
<b>Dont PIB non marchand</b>	5,0	9,2	11,0	9,5	11,9	9,4	7,4
<b>Droits et taxes</b>	9,6	-4,1	6,9	11,5	15,3	8,1	7,6

Source : INSD, 2018 DGEP (pour les données de 2019)

### 2.1.3 Décomposition du PIB en structure

La décomposition du PIB du Burkina Faso en structure montre que le secteur tertiaire est la première source de création de richesses du pays. Ce secteur a représenté près de 40 % du PIB. Entre 2015 et 2019, la part du secteur tertiaire dans la formation du PIB du Burkina Faso a légèrement augmenté en passant de 40,4% à 45,1%. Le secteur primaire est la

deuxième source de création de richesses avec une contribution à la formation du PIB de 27,4% en 2019 contre 30,3% en 2015. La part du secteur primaire est en baisse continue depuis 2015. Le secteur secondaire est la troisième source de création de richesses du pays avec une contribution de 18,9% à la formation du PIB en 2019. La contribution du secteur secondaire à la formation du PIB est relativement stable depuis 2013 et est d'environ 18%.

**Tableau 9 : Décomposition structurelle du PIB entre 2013 et 2019 ( Prix courants)**

Burkina Faso	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>PIB total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Secteur primaire</b>	31,7	31,4	30,3	28,7	28,2	28,6	27,4
<b>Secteur secondaire</b>	18,8	19,8	19,0	18,7	18,2	17,4	18,9
<b>Secteur tertiaire</b>	38,6	38,8	40,4	41,5	41,9	42,4	45,1
<b>Dont PIB non marchand</b>	18,3	19,8	20,6	21,9	23,0	23,9	25,6
<b>Droits et taxes</b>	11,0	10,0	10,3	11,1	11,6	11,5	10,3

Source : INSD, 2018. DGEP (pour les données de 2019)

## 2.2 Détail du produit intérieur brut

### 2.2.1 PIB en valeur, détail des secteurs

L'analyse détaillée des différents secteurs de l'économie burkinabè montre que la valeur ajoutée du secteur primaire était de 2 341,6 milliards de FCFA en 2019 contre 1 866 milliards de FCFA en 2015. L'agriculture est la première source de création de richesses dans le secteur primaire avec plus de la moitié des richesses créées (1 235,9 milliards de FCFA en 2019). L'élevage occupe la deuxième place en termes de création de richesses avec 844,16 milliards de FCFA en 2019. La branche de sylviculture, pêche et chasse ferme la marche avec une création de richesses dans le secteur primaire estimée à 261,5 milliards de FCFA en 2019.

La création de richesses dans le secteur secondaire est évaluée à 1 618,0 milliards de FCFA en 2019

contre 1 170,6 milliards de FCFA en 2015. Ce secteur est dominé par les mines avec 1042,3 milliards de FCFA de richesses créées en 2019 contre 455,8 milliards de FCFA en 2015. L'industrie manufacturière et la construction occupent respectivement la deuxième et la troisième position avec respectivement 298,0 et 201,5 milliards de FCFA en 2019.

La valeur ajoutée du secteur tertiaire est passée de 2 491,9 milliards de FCFA en 2015 à 3 851,3 milliards de FCFA en 2019. Ce secteur est tiré par les services non marchands dont la valeur ajoutée était estimée à 2 184,8 milliards de FCFA en 2019 contre 1271,1 milliards de FCFA en 2015. Le commerce occupe le deuxième rang dans ce secteur avec une valeur ajoutée de 875,7 milliards de FCFA en 2019 contre 690,6 milliards de FCFA en 2015. La valeur ajoutée dans la branche des télécommunications est estimée à 208,0 milliards de FCFA en 2019 contre 189,8 milliards de FCFA en 2015.



Tableau 10 : Evolution du PIB en valeur et selon le détail des secteurs de 2013 à 2019

milliards de FCFA	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Composantes</b>							
<b>Secteur primaire</b>	<b>1 869</b>	<b>1 919</b>	<b>1 866</b>	<b>1 847</b>	<b>2 027</b>	<b>2248,8</b>	<b>2341,6</b>
<b>Agriculture</b>	989,4	1 002,1	946,7	970,9	1 102,7	1271,4	1235,9
<b>Elevage</b>	665,3	673,5	690,9	662,7	724,6	791,0	844,1
<b>Sylviculture pêche et chasse</b>	214,3	243,8	227,9	213,1	199,2	186,3	261,5
<b>Secteur secondaire</b>	<b>1 107,4</b>	<b>211,9</b>	<b>1 170,6</b>	<b>1 204,3</b>	<b>1 308,2</b>	<b>1368,9</b>	<b>1618,0</b>
<b>Mines</b>	463,3	492,4	455,8	513,1	608,9	659,8	1042,3
<b>Agroalimentaire</b>	n.d	n.d	n.d	n.d	n.d	n.d	n.d
<b>Produits pétroliers</b>	n.d	n.d	n.d	n.d	n.d	n.d	n.d
<b>Energie</b>	42,9	57,8	78,9	71,4	83,8	87,9	76,2
<b>Construction</b>	285,6	278,0	228,0	198,6	193,1	199,5	201,5
<b>Industrie Manufacturière</b>	315,6	383,8	408,1	421,1	422,4	421,7	298,0
<b>Secteur tertiaire</b>	<b>2 277,9</b>	<b>376,8</b>	<b>2 491,9</b>	<b>2 676,1</b>	<b>3 010,1</b>	<b>3325,2</b>	<b>3851,3</b>
<b>Transport</b>	96,2	98,5	78,4	78,4	82,3	87,7	79,2
<b>Télécommunications</b>	160,4	172,5	189,8	198,3	199,6	192,9	208,0
<b>Commerce</b>	687,8	639,8	690,6	696,5	740,7	799,9	875,7
<b>Autres services</b>	339	345,3	357,9	400,8	459,7	306,2	503,7
<b>Droits et taxes</b>	<b>648</b>	<b>611,5</b>	<b>634,5</b>	<b>716,7</b>	<b>832,5</b>	<b>906,2</b>	<b>880,1</b>
<b>Marchand/Non marchand</b>							
<b>PIB non marchand</b>	<b>1081,1</b>	<b>1211,8</b>	<b>1271,1</b>	<b>1 410</b>	<b>1 649,6</b>	<b>1877,1</b>	<b>2184,8</b>
<b>PIB marchand</b>	<b>4619,15</b>	<b>4690,6</b>	<b>4848,5</b>	<b>5033,8</b>	<b>5527,7</b>	<b>5972,0</b>	<b>6362,4</b>
<b>Administration publique</b>	<b>986,4</b>	<b>1 115,0</b>	<b>1 172,2</b>	<b>1 308,9</b>	<b>1 546,3</b>	<b>1771,5</b>	<b>n.d</b>
<b>PIB Total</b>	<b>5902,3</b>	<b>6119,2</b>	<b>6163</b>	<b>6444,1</b>	<b>7177,8</b>	<b>7849,1</b>	<b>8547,2</b>

Source : INSD DGEP (pour les données de 2019)

## 2.2.2 PIB en composition

L'analyse de la part des composantes des différents secteurs de l'économie dans le PIB marchand montre que l'agriculture vient en première position avec une contribution de 15,4% à la formation du

PIB en 2017. Le commerce occupe le second rang avec une contribution de 10,3% au PIB en 2017. L'élevage vient en troisième position avec une contribution de 10,1% à la formation du PIB en 2017. Le PIB non marchand représentait 23% du PIB en 2017 contre 18,3% en 2013.

Tableau 11 : Evolution des composantes des différents secteurs de 2013 à 2017

Valeur en % du PIB	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Secteur primaire</b>	<b>31,7</b>	<b>31,4</b>	<b>30,3</b>	<b>28,7</b>	<b>28,2</b>
<b>Agriculture</b>	16,8	16,4	15,4	15,1	15,4
<b>Elevage</b>	11,3	11,0	11,2	10,3	10,1
<b>Sylviculture, pêche et chasse</b>	3,6	4,0	3,7	3,3	2,8
<b>Secteur secondaire</b>	<b>18,8</b>	<b>19,8</b>	<b>19,0</b>	<b>18,7</b>	<b>18,2</b>
<b>Mines</b>	7,8	8,0	7,4	8,0	8,5
<b>Agroalimentaire</b>	n.d	n.d	n.d	n.d	n.d
<b>Produits pétroliers</b>	n.d	n.d	n.d	n.d	n.d
<b>Energie</b>	0,7	0,9	1,3	1,1	1,2
<b>Construction</b>	4,8	4,5	3,7	3,1	2,7
<b>Industrie manufacturière</b>	5,3	6,3	6,6	6,5	5,9
<b>Secteur tertiaire</b>	<b>38,6</b>	<b>38,8</b>	<b>40,4</b>	<b>41,5</b>	<b>41,9</b>
<b>Dont Transport</b>	1,6	1,6	1,3	1,2	1,1
<b>Dont Télécommunications</b>	2,7	2,8	3,1	3,1	2,8
<b>Dont Commerce</b>	11,7	10,5	11,2	10,8	10,3
<b>Dont Autres services</b>	5,7	5,6	5,8	6,2	6,4
<b>Droits et taxes</b>	<b>11,0</b>	<b>10,0</b>	<b>10,3</b>	<b>11,1</b>	<b>11,6</b>
<b>PIB non marchand</b>	<b>18,3</b>	<b>19,8</b>	<b>20,6</b>	<b>21,9</b>	<b>23,0</b>
<b>PIB marchand</b>	<b>78,3</b>	<b>76,7</b>	<b>78,7</b>	<b>78,1</b>	<b>77,0</b>
<b>Administration publique</b>	<b>16,7</b>	<b>18,2</b>	<b>19,0</b>	<b>20,3</b>	<b>21,5</b>
<b>PIB Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : INSD

### 2.2.3 PIB par composante

En termes de demande, la croissance économique est soutenue principalement par la demande interne qui était estimée à 7 870,6 milliards de FCFA en 2017 contre 6 742,5 milliards de FCFA en 2013. La demande extérieure nette était évaluée à -445,4 milliards de FCFA en 2017 contre -881,6 milliards en 2013.

En analysant les composantes de la demande interne, il ressort qu'elle est essentiellement tirée par la consommation finale dont le montant était estimé à 6 028,3 milliards de FCFA en 2017 contre 1 842,3 milliards de FCFA pour l'investissement. Entre 2016 et 2017, la demande interne a augmenté de 8,8% au travers de la consolidation de l'investissement (+9,6%) et du maintien du dynamisme de la consommation (+8,5%).

**Tableau 12 : Décomposition du PIB par composante de 2013 à 2017**

<b>Milliards de FCFA</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016(est)</b>	<b>2017(est)</b>
<b>1. Demande interne</b>	<b>6 742,5</b>	<b>6 614,3</b>	<b>6 815,8</b>	<b>7 233,2</b>	<b>7 870,6</b>
<b>Consommation finale</b>	<b>4 865,7</b>	<b>5 088,6</b>	<b>5 294,3</b>	<b>5 552,4</b>	<b>6 028,3</b>
<b>Privée</b>	3 607,3	3 708,4	3 865,1	3 954,2	4 233,2
<b>Public</b>	1 258,4	1 380,2	1 429,2	1 598,2	1 795,2
<b>Investissements totaux</b>	<b>1 876,8</b>	<b>1 525,7</b>	<b>1 521,5</b>	<b>1 680,8</b>	<b>1 842,3</b>
<b>Privé</b>	903,5	850,2	804,3	910,0	958,9
<b>Public</b>	973,2	675,5	717,2	770,7	883,4
<b>2. Demande extérieure totale</b>	<b>-881,6</b>	<b>-551,1</b>	<b>-631,1</b>	<b>-334,6</b>	<b>-445,4</b>
<b>3. Variation des stocks</b>	<b>35,3</b>	<b>56,3</b>	<b>-22,2</b>	<b>-108,3</b>	<b>72,3</b>

Source : BCEAO

Le référentiel national de développement en vigueur au Burkina Faso est le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES). Il est le cadre unique des interventions de l'État et de ses partenaires sur la période 2016-2020.

### 3.1 Réalisations et achèvement récents

#### 3.1.1 Présentation du PNDES

Le PNDES s'inscrit dans un schéma de développement, axé sur une nouvelle dynamique de transformation des structures économiques, démographiques et sociales, générant des effets multiplicateurs cumulatifs et durables sur l'amélioration de la croissance du revenu moyen par habitant et permettant de ce fait, la satisfaction des besoins fondamentaux, la réduction de la pauvreté, le renforcement des capacités humaines, la viabilité environnementale et l'équité sociale.

L'objectif global du PNDES est de transformer structurellement l'économie burkinabè, pour une croissance forte, durable, résiliente, inclusive, créatrice d'emplois décents pour tous et induisant l'amélioration du bien-être social. Le PNDES se décline en trois axes stratégiques qui sont : (i) Axe 1 : réformer les institutions et moderniser l'administration, (ii) Axe 2 : développer le capital humain et (iii) Axe 3 : dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois.

Les impacts attendus du PNDES sont :

- (i) L'amélioration de l'efficacité des gouvernances politique, administrative, économique, locale et environnementale ;
- (ii) L'émergence d'une économie moderne basée sur un secteur primaire évolutif, plus compétitif et des industries de transformation et de services de plus en plus dynamiques, permettant de réaliser un taux de croissance économique annuel moyen de 7,7 % et créatrice d'au moins 50 000 emplois décents par an ;
- (iii) La baisse de l'incidence de la pauvreté pour qu'elle soit inférieure à 35% en 2020 ;

- (iv) La maîtrise de la croissance démographique annuelle afin qu'elle soit ramenée à 2,7% en 2020 ;
- (v) L'accélération du niveau de développement du capital humain et
- (vi) Le changement des modes de production et de consommation s'inscrivant dans une perspective de développement durable.

Le coût global de la mise en œuvre du PNDES s'élève à 15 395,4 milliards de FCFA, soit un coût annuel moyen de 3 079,1 milliards de FCFA. La part consacrée aux dépenses d'investissements (y compris les transferts en capital) est de 54,6%, correspondant à une enveloppe globale de 8 408,2 milliards de FCFA sur la période, soit 1 681,6 milliards de FCFA par an. Il sera financé à hauteur de 63,8% du coût total par les ressources propres (9 825,2 milliards de FCFA). Le mécanisme de suivi et d'évaluation du PNDES comprend une composante technique de suivi visant à collecter et à analyser des données pour fournir des éléments d'appréciation sur : (i) l'utilisation des ressources, (ii) les progrès réalisés dans la mise en œuvre des actions et (iii) les objectifs atteints, à travers le contrôle des dépenses, le suivi de l'exécution financière des programmes, le suivi de l'exécution technique des programmes et le suivi des effets du PNDES. La composante technique de l'évaluation comprend notamment : (i) une évaluation environnementale stratégique, (ii) une évaluation à mi-parcours (2018) et (iii) une évaluation finale.

#### 3.1.2 Réformes structurelles récentes liées au plan de développement

Le bilan de la mise en œuvre en 2017 des réformes stratégiques et des investissements structurants du PNDES met en lumière des acquis importants. Au total, environ 183 635 emplois formels ont été créés durant les deux années d'exécution du PNDES, dont 87 515 emplois décents par an.

En matière de réforme des institutions et de modernisation de l'administration (axe 1), les principaux résultats ont trait à l'augmentation de la résilience du pays face à la menace terroriste avec l'accrois-

sement des capacités opérationnelles des forces de défense et de sécurité à travers l'adoption de la loi de programmation militaire en vue d'optimiser la mise en œuvre du Plan stratégique de réformes des forces armées nationales (PSR 2018-2022) ; la poursuite des réformes des finances publiques avec le passage au budget-programme et l'amélioration des performances dans le recouvrement des recettes propres.

Dans le domaine du développement du capital humain (axe 2), la poursuite de la politique de gratuité des soins au profit des femmes enceintes et des enfants de moins de 5 ans a permis de réaliser 16 920 917 interventions gratuites en faveur du groupe cible. En plus de la mesure de gratuité des soins, l'effort d'amélioration de l'offre et de la qualité des soins a conduit à l'équipement des Centres Hospitaliers Régionaux (CHR) et des Centres Hospitaliers Universitaires (CHU) en système autonome de production d'oxygène, à la transformation de 14 Centres de Santé et de Promotion Sociale (CSPS) en Centres Médicaux (CM), à la normalisation de centres de santé, à la construction de nouveaux centres de soins qu'il s'agisse de CSPS ou de CM. Au niveau de l'éducation, les efforts d'amélioration de l'offre de l'enseignement ont été poursuivis avec la réalisation d'infrastructures, le recrutement de personnel dans tous les ordres d'enseignement notamment au niveau du post-primaire, de même qu'il a été procédé à l'ouverture de 2 lycées scientifiques à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso. Le taux d'achèvement au post-primaire a été porté de 24,2% en 2016 à 32,95% en 2017 pour une cible de 30,2% en 2017. Environ 55 lycées et 409 collèges ont été construits en 2017.

Dans le domaine de la dynamisation des secteurs porteurs pour l'économie et les emplois (axe 3), les acquis majeurs enregistrés en 2017 portent notamment sur le désenclavement interne et externe du pays avec un accroissement significatif de la proportion de pistes rurales aménagées, les aménagements de voiries urbaines, le bitumage de nouvelles routes ainsi que la poursuite et le démarrage de la construction d'autres nouvelles voies. La proportion des pistes rurales aménagées a été portée de 27,5% en 2015 à 30,43% en 2017.

La puissance électrique installée a augmenté, plu-

sieurs localités du pays ont été interconnectées au réseau électrique national et plusieurs villages et infrastructures socio-économiques sont alimentés en énergie solaire photovoltaïque. S'agissant de l'amélioration de l'accès à Internet, la capacité de la bande passante s'est nettement renforcée avec un débit estimé à 16 Gbps en 2017 (Rapport de suivi de l'exécution du PNDES), grâce à l'achèvement des travaux de déploiement de 347 km de fibre optique de Ouagadougou à Pô jusqu'à la frontière du Ghana et le déploiement de 341 km de fibre optique dans le cadre de l'effectivité du projet G-CLOUD.

### 3.2 Réalisations à venir

Pour les perspectives à moyen terme (2018-2020), la poursuite des actions entamées depuis la mise en œuvre du PNDES devrait permettre d'asseoir une véritable évolution du secteur la production agro-sylvo-pastoral au service de la transformation structurelle de l'économie. Ces efforts devront permettre de porter entre autres :

- (i) la part des productions irriguées dans la production totale à 20% en 2018 puis à 25% en 2020 ;
- (ii) le taux de couverture des besoins céréaliers de 120% en 2018 à 140% en 2020 ;
- (iii) la productivité de l'emploi du secteur primaire de 415 000 FCFA en 2018 à 535 000 FCFA en 2020 ;
- (iv) le taux de commercialisation des produits agricoles à 30% en 2018 puis à 37,5% en 2020 ;
- (v) le taux d'accroissement de l'approvisionnement de l'agro-industrie de 20% en 2018 à 50% à l'horizon 2020 ;
- (vi) la quantité de poisson produite de 26 000 tonnes en 2018 à 30 000 tonnes en 2020;
- (vii) le taux de couverture des besoins alimentaires du cheptel à 75% en 2018 puis à 80% deux ans plus tard ;
- (viii) le taux de couverture vaccinale contre la maladie de Newcastle de 60% en 2018 à 70% en 2020 ;
- (ix) le nombre d'emplois créés dans le secteur primaire à 65 000 en 2018 et 110 000 en 2020.

Sur la période 2018-2020, il s'agira de porter :

- (i) le taux de couverture électrique national de 52,3% en 2018 à 80% en 2020 ;
- (ii) le taux d'électrification national de 30% en 2018 à 45% en 2020 ;
- (iii) le taux d'électrification urbain de 69% en 2018 à 75% en 2020 ;

(iv) le taux d'électrification rural de 12,6% en 2018 à 19% en 2020 et

(v) la part des énergies renouvelables dans la production totale de 19% en 2018 à 30% en 2020.

Au niveau de l'industrie, les actions seront orientées vers l'amélioration de la compétitivité des entreprises industrielles, la mise en œuvre de la loi

d'orientation pour la promotion des PME, la mise en œuvre du Projet de création et de mise en place de l'Incubateur, de pépinière et d'hôtel d'entreprises dans le secteur agro-alimentaire (PIPHE-SA), la mise en œuvre du Projet d'appui à la création et au développement des Petites et moyennes entreprises et Petites et moyennes industries (PACD-PME/PMI).

### 4.1 Éléments structurels

#### 4.1.1 Description de la zone Franc

La zone Franc est caractérisée par des principes fondateurs au nombre de quatre (4). Ces principes ont été énoncés dans la convention de coopération monétaire entre les Etats membres de la zone d'émission de la Banque des Etats de l'Afrique centrale et la France du 23 novembre 1972, ainsi que dans l'accord de coopération entre les pays membres de l'Union monétaire ouest-africaine et la France du 4 décembre 1973.

Les 4 grands principes de la zone Franc sont :

- Une garantie du Trésor français pour la convertibilité illimitée de la monnaie Banque Centrale : les monnaies émises par les instituts d'émission de la zone franc ont une convertibilité sans limite garantie par le Trésor français. Pour assurer la libre convertibilité de chacune des sous-zones, un compte d'opérations est ouvert auprès du Trésor français par chaque Banque Centrale de la zone et sur lequel les Banques Centrales ont un droit de tirage illimité en cas d'épuisement de leurs réserves en devises ;
- Une parité fixe avec l'euro de 1 Euro pour 655,957 FCFA : la parité de la monnaie de la zone avec l'euro est fixe et définie pour chaque sous-zone. Les monnaies de la zone sont convertibles entre elles, à des parités fixes, sans limitation de montants. Le passage à l'euro s'est traduit par une simple substitution de l'ancrage au franc français par l'ancrage à l'euro, à parité équivalente, soit  $655,957 \text{ FCFA} = 1 \text{ euro}$  (la parité étant identique pour les sous-zones Afrique de l'Ouest et Afrique Centrale).
- Le transfert gratuit et illimité des réserves : les transferts sont, en principe, libres à l'intérieur de la Zone.
- La centralisation des réserves : les États centralisent leurs réserves de change dans leurs Banques Centrales tandis qu'en contrepartie de la convertibilité illimitée garantie par la France, les Banques Centrales de la zone franc sont tenues de déposer auprès du Trésor français sur le compte d'opérations ouvert au nom de chacune d'elles,

une part de leurs avoirs extérieurs nets (réserves de change). Pour la BCEAO, depuis la réforme de septembre 2005, elle doit déposer 50 % de ses avoirs extérieurs sur son compte d'opérations.

#### 4.1.2 Description de la BCEAO

L'article 41 du Traité de l'UEMOA désigne la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) comme une institution spécialisée autonome de l'Union. En toute indépendance, la BCEAO concourt à la réalisation des objectifs du Traité.

##### Membres

Les huit (8) Etats membres de l'UEMOA sont membres de la BCEAO. Ce sont le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

##### Les organes

Les organes de la Banque Centrale sont : le Gouverneur, le Comité de Politique Monétaire, le Conseil d'Administration, le Comité d'Audit, les Conseils Nationaux du Crédit, à raison d'un Conseil dans chacun des Etats membres de l'UEMOA.

##### Fonctionnement

La Banque Centrale, ses organes, un membre quelconque de ses organes ou de son personnel ne peuvent solliciter, ni recevoir des directives ou des instructions des institutions ou organes communautaires, des gouvernements des Etats membres de l'UEMOA, de tout autre organisme ou de toute autre personne. Les institutions et organes communautaires ainsi que les gouvernements des Etats membres de l'UEMOA s'engagent à respecter ce principe.

L'objectif principal de la politique monétaire de la Banque Centrale est d'assurer la stabilité des prix. Sans préjudice de cet objectif, la Banque Centrale apporte son soutien aux politiques économiques de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), en vue d'une croissance saine et durable.

## Rôles

La Banque centrale est investie des missions fondamentales suivantes :

- définir et mettre en œuvre la politique monétaire au sein de l'UEMOA,
- veiller à la stabilité du système bancaire et financier de l'UEMOA,
- promouvoir le bon fonctionnement et assurer la supervision et la sécurité des systèmes de paiement dans l'UEMOA,
- mettre en œuvre la politique de change de l'UEMOA dans les conditions arrêtées par le Conseil des Ministres,
- gérer les réserves officielles de change des Etats membres de l'UEMOA.

La Banque Centrale peut conduire, dans le respect de l'équilibre monétaire, des missions ou projets spécifiques qui concourent à l'amélioration de l'environnement de la politique monétaire, à la diversification ainsi qu'au renforcement du système financier de l'UEMOA et des capacités techniques et professionnelles dans le secteur bancaire et financier.

L'objectif principal de la politique monétaire de la Banque Centrale est d'assurer la stabilité des prix. A ce titre, elle définit la politique monétaire qui permet de conserver le taux de couverture extérieure de la monnaie à un niveau satisfaisant, et de soutenir l'activité économique des pays membres sans pression inflationniste<sup>8</sup>.

La BCEAO encadre la politique monétaire de chaque pays membre par l'élaboration d'objectifs de masse monétaire et de crédit fixés sur une base annuelle. Les avances statutaires aux Trésors nationaux des Etats membres ont été suspendues en 2001 et supprimées à compter de 2010.

Pour la conduite de la politique monétaire commune, la BCEAO s'appuie sur des mécanismes de marché et des instruments indirects de régulation de la liquidité, notamment le pilotage des taux d'intérêt et le système des réserves obligatoires.

### 4.1.3. Politique monétaire

La BCEAO jouit du privilège exclusif de l'émission monétaire sur l'ensemble des Etats membres de

l'Union Monétaire Ouest Africaine. Elle émet des signes monétaires, billets et pièces de monnaie, qui ont cours légal et pouvoir libératoire dans l'ensemble des Etats membres de l'Union. La création, l'émission et l'annulation des signes monétaires sont décidées par le Conseil des Ministres.

La gestion de la politique monétaire des Etats membres de l'Union par la Banque Centrale consiste à ajuster la liquidité globale de l'économie en fonction de l'évolution de la conjoncture économique, pour assurer une stabilité des prix, d'une part ; et promouvoir la croissance économique, d'autre part. Le dispositif actuel de gestion de la monnaie et du crédit s'appuie sur des mécanismes de marché et des instruments indirects de régulation de la liquidité, notamment les taux d'intérêt et le système des réserves obligatoires.

Le fonctionnement de la BCEAO repose sur :

- Des opérations d'open market : le refinancement à sept jours et à vingt-huit jours (respectivement chaque semaine et chaque mois pour les banques soumises aux réserves obligatoires) attribué à des taux variables ; le taux minimum de soumission considéré par la BCEAO comme son taux directeur (2,5 % actuellement). Les adjudications prévues sont en général calibrées en fonction des prévisions des besoins de liquidités faites par la BCEAO sur l'échéance des opérations ;
- Des guichets de prêt permanents : le refinancement de 1 à 7 jours ou de 90 à 360 jours contre des titres d'Etat et des demandes de crédit dont les échéances varient de 5 à 20 ans, à la demande des banques (guichet de prêt marginal). Les taux de ces guichets sont supérieurs au taux directeur de 200 points de base. À compter de juin 2017, le recours au guichet de prêt a été plafonné à deux fois les fonds propres de la contrepartie.

Le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'open market (appels d'offres) et le taux d'intérêt applicable sur le guichet de prêt marginal (taux de pension), dont les niveaux sont fixés par le Comité de Politique Monétaire, sont respectivement de 2,50 % et 4,50 %, et constituent les deux principaux taux directeurs de la BCEAO.

<sup>8</sup> Le Comité de Politique Monétaire de la BCEAO, lors de sa première réunion tenue le 14 septembre 2010 à Dakar, a défini l'objectif opérationnel de stabilité des prix comme un taux d'inflation annuel dans l'Union compris dans une marge de  $\pm$  un point de pourcentage (1%) autour de 2%, à un horizon de vingt-quatre (24) mois.



## Offre de monnaie

La masse monétaire s'est consolidée entre 2013 et 2017 au Burkina Faso en passant de 1 885,5 milliards à 3 366,7 milliards de FCFA en 2017. En 2017,

la masse monétaire du Burkina Faso était composée de 454,9 milliards de FCFA d'actifs étrangers nets et 2436,6 milliards de FCFA d'actifs domestiques.

**Tableau 13 : Evolution observée au 31 décembre (en %)**

En milliard de FCFA	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Actif étrangers</b>	<b>509,3</b>	<b>97,3</b>	<b>163,2</b>	<b>402,1</b>	<b>454,9</b>
<b>Banque centrale</b>	39,1	-425,5	-653,4	-724,6	-876,2
<b>Dans les banques</b>	470,2	522,8	816,6	1 126,8	1 331,1
<b>Actif domestiques</b>	<b>1 485,3</b>	<b>1 821,3</b>	<b>1 975,1</b>	<b>1 989,7</b>	<b>2 436,3</b>
<b>Au crédit de l'Etat</b>	<b>-34,8</b>	<b>44,3</b>	<b>17,8</b>	<b>-88,4</b>	<b>66,1</b>
<b>Banque centrale</b>	-7,3	-17,2	-14,2	-146,1	-55,7
<b>Dans les banques</b>	-27,5	61,6	32,0	61,3	121,8
<b>Au crédit de l'économie</b>	1 520,1	1 776,9	1 957,4	2 074,5	2 370,2
<b>Offre de monnaie (M2)</b>	<b>1 885,5</b>	<b>2 093,1</b>	<b>2 497,2</b>	<b>2 788,4</b>	<b>3 366,7</b>
<b>Devise en circulation</b>	204,7	227,9	299,1	284,3	447,9
<b>Dépôt</b>	866,4	940,2	1 132,0	1 331,2	1 577,7
<b>% d'augmentation observée au 31</b>					
<b>Actifs étrangers nets</b>		-80,9	67,7	146,4	13,1
<b>Actifs domestiques nets</b>		22,6	8,4	38,0	22,4
<b>Crédit à l'Etat</b>		227,3	-59,8	-576,4	177,9
<b>Banque centrale</b>		-135,6	17,4	-928,9	61,9
<b>Banques</b>		324	-48	91,6	98,7
<b>Crédit à l'économie</b>		16,4	10,2	6	14,25
<b>Offre de monnaie (M2)</b>		11,0	19,3	11,7	20,7

Source : BCEAO

## 4.2. Système bancaire et marché financier

### 4.2.1 L'environnement bancaire

L'environnement bancaire burkinabè est composé des banques et établissements de crédit classiques et des institutions de microfinance.

Selon la commission bancaire de l'UEMOA, on comptait 18 établissements de crédit agréés en 2017 au Burkina Faso (14 banques et 4 établissements financiers à caractère bancaire agréés) contre 17 en 2016. Le tableau ci-après donne le bilan des banques et établissements financiers à caractère

bancaire agréés sur la période 2013-2017.

En 2013 et 2017, les actifs des banques ont augmenté de 2 749,48 à 5 198,407 milliards de FCFA. On note une augmentation des actifs des banques et établissements financiers à caractère bancaire agréés de 16,6 % en 2016 -2017. Selon la commission bancaire, en 2017, le paysage bancaire burkinabè était composé de 7 banques de grande taille (bilan >200 milliards de FCFA), 4 banques de taille moyenne (Bilan compris entre 100 et 200 milliards de FCFA) et 6 banques de petite taille (bilan <100 milliards de FCFA).

Tableau 14 : Evolution du bilan des établissements de crédit agréés

BILAN (Montant en million de FCFA pour 17 établissements)	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Opération de trésorerie et interbancaire</b>	350 484	321 276	464 915	592 438	754 156
<b>Opération avec la clientèle</b>	1 600 760	1 940 472	2 071 315	2 235 682	2 641 434
<b>Opération sur titres et diverses</b>	622 515	781 915	987 976	1 360 117	1 537 031
<b>Valeur immobilière</b>	175 692	168 358	242 490	271 494	265 786
<b>Actionnaire ou Associés</b>	31	1 500	0	0	0
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>2 749 482</b>	<b>32 16 521</b>	<b>3 766 696</b>	<b>4 459 731</b>	<b>5 198 407</b>
<b>Opération de trésorerie et interbancaire</b>	530 370	791 145	947 519	1 202 761	1 293 335
<b>Opération avec la clientèle</b>	1 894 328	2 054 593	2 416 133	2 758 622	3 324 979
<b>Opération sur titres et diverses</b>	79 834	80 508	83 465	106 246	111 591
<b>Versements restant à effectuer sur immobilisations financières</b>	3	3	3	3	3
<b>Provisions, fonds propres &amp; assimilés</b>	244 947	290 272	319 576	392 099	468 499
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>2 749 482</b>	<b>3 216 521</b>	<b>3 766 696</b>	<b>4 459 731</b>	<b>5 198 407</b>

Source : BCEAO

La commission bancaire de l'UEMOA indique que les emplois du système bancaire burkinabè ont progressé en 2017 de 14,9 %, pour s'établir à 4 444,924 milliards de FCFA à fin décembre 2017. Leur structure reste dominée par les crédits à la clientèle à hauteur de 59,2 % et les titres de placement pour 30,8 %. Les parts des immobilisations financières et des autres emplois se situent respectivement à 2,7 % et 7,3 %. Les crédits à la clientèle ont augmenté de 14,9 % en 2017 en passant à 2 630,777 milliards de FCFA. Ils sont composés principalement de crédits à court terme (45,6 %), de crédits à moyen terme (48,3 %), de crédits à moyen long termes (2,5 %), de créances en souffrance (3,2 %) et d'engagements de crédit-bail (2,9 %).

Les crédits à court terme s'élèvent à 1 200,945 milliards de FCFA. Ils ont enregistré un accroissement de 17,7 % en 2016 et 2017. Quant aux crédits à moyen terme, d'un montant de 1 272, 568 milliards de FCFA, ils ont affiché une progression de 18,4 %

sur la même période.

Les crédits de long terme affichent un montant 65,769 milliards de FCFA en 2017, soit une augmentation de 7,3 % par rapport à l'année précédente. S'agissant des créances en souffrance, elles se sont établies, en termes nets, à 83,781 milliards de FCFA, soit une variation de 29,5 % entre 2016 et 2017. Les engagements de crédit-bail ont enregistré une progression de 2,9 % sur la même période, atteignant le montant de 7,714 milliards de FCFA. Les titres de placement se sont établis à 1 371,113 milliards de FCFA à fin 2017, soit une augmentation annuelle de 10,9%.

Pour ce qui est des immobilisations financières et des autres emplois, ils s'élevaient respectivement à 123,48 milliards et 319,554 milliards de FCFA, en augmentation de 7,7% et 25,1% entre 2016 et 2017. Au 31 décembre 2017, le taux brut de dégradation du portefeuille client était de 1,8 %. En prenant en compte les provisions, le taux net de dégradation

s'établit à 1,5 % en 2017. Ce ratio est en baisse de 1,3 % par rapport à l'année 2016. En 2017, le taux d'intérêt des prêts variait entre 8 et 15 % d'une banque à une autre contre 2 à 3,75 % pour la rémunération de l'épargne.

Le taux débiteur moyen est ressorti à 7,25% en 2017 contre 7,54% en 2016. Les coûts des crédits bancaires ont augmenté au Burkina. Le taux créditeur moyen est ressorti en hausse, s'établissant à 5,67% en 2017 contre 5,4% enregistré en 2016.

**Tableau 15 : Taux débiteurs et créditeurs (court, moyen et long termes)**

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Taux d'intérêt débiteur selon la durée du crédit</b>						
<b>inf ou égale à 1 mois</b>	10,07	8,58	8,28	8,36	7,87	7,24
<b>sup à 1 mois et inf ou égale à 3 mois</b>	8,29	8,56	7,2	6,94	6,87	6,55
<b>sup à 3 mois et inf ou égale à 6 mois</b>	8,81	8,93	8,67	8,4	7,49	7,48
<b>sup à 6 mois et inf ou égale à 1 an</b>	9,34	8,76	9,37	8,83	8,04	7,81
<b>sup à 1 an et inf ou égale à 2 ans</b>	9,24	7,62	8,29	7,49	7,94	6,51
<b>sup à 2 ans et inf ou égale à 5 ans</b>	9,75	8,37	7,87	8,1	7,84	7,99
<b>sup à 5 ans et inf ou égale à 10 ans</b>	10,53	7,81	7,55	7,44	7,24	7,12
<b>Plus de 10 ans</b>	6,71	4,93	6,95	5,22	4,35	5,08
<b>Total</b>	9,42	8,44	8,18	7,97	7,54	7,25
<b>Taux d'intérêt créditeur par nature du dépôt</b>						
<b>inf ou égale à 1 mois</b>	3,61	3,49	3,51	2,92	4,02	5,25
<b>sup à 1 mois et inf ou égale à 3 mois</b>	4,38	5,59	5,6	5,68	5,81	5,64
<b>sup à 3 mois et inf ou égale à 6 mois</b>	4,01	5,48	6,08	6,04	5,88	5,77
<b>sup à 6 mois et inf ou égale à 1 an</b>	4,78	4,6	5,55	5,36	5,66	5,58
<b>sup à 1 an et inf ou égale à 2 ans</b>	6,04	6,64	5,82	5,72	5,76	5,55
<b>sup à 2 ans et inf ou égale à 5 ans</b>	6,06	6,41	7,49	5,77	5,94	5,98
<b>sup ou égale à 10 ans</b>	5,77	5,02	4,63	5,26	5,32	5,97
<b>Non déterminée</b>	3,79	6,05	5,73	5,75	3,93	2,85
<b>Total</b>	4,57	4,82	5,17	4,7	5,4	5,67

Source : BCEAO

Le secteur de la microfinance occupe une place importante dans l'économie du Burkina Faso. Selon le ministère en charge de l'économie, au 31 décembre 2016, on dénombrait 133 systèmes financiers décentralisés (SFD) au Burkina Faso contre 153 en 2014. Cette diminution s'explique principalement par le retrait d'agrément aux SFD en difficultés et cessation de paiement. Le nombre de personnes bénéficiaires des services de SFD en 2016 s'élevait à 1 858 806 contre 1 746 160 en 2015, soit une progression de 6,45 %.

Les clients de sexe masculin et féminin représentaient respectivement 56,9 % et 30,65 % des bénéficiaires. Les personnes morales représentaient 12,45 %. Au 31 décembre 2016, l'encours des crédits s'élevait 142,9 milliards de FCFA contre 195,1

milliards de FCFA pour les dépôts. La Faitières des Caisses Populaires du Burkina (FCPB) représentait à elle seule 68 % du total des dépôts et 64 % des crédits octroyés en 2016 par le secteur des microfinances au Burkina Faso.

#### 4.2.2 Marchés financiers

- **La BRVM**

La Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) est une institution financière spécialisée créée le 18 décembre 1996, conformément à une décision du Conseil des Ministres de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) prise en décembre 1993.

La BRVM est une société anonyme dotée d'une mission de service public communautaire. Cette bourse est commune aux 8 pays de l'Afrique de l'Ouest. La BRVM/DC/BR a démarré ses activités le 16 Septembre 1998 à Abidjan. Ses principales missions sont les suivantes :

- o l'organisation du marché boursier ;
- o la publication des transactions boursières ;
- o la diffusion des informations sur la Bourse ;
- o la promotion et le développement du marché.

De 2016 à 2018, le marché boursier de l'UEMOA (BRVM) connaît des baisses successives de 3,87% en 2016, 16,81% en 2017 et 29,14% en 2018. Cette contreperformance montre que le marché de l'UEMOA n'a pas totalement résisté au mouvement général de baisse qui a saisi les marchés financiers du monde. Le recul en 2018 de la BRVM est particulièrement marqué. Les valeurs préférées en 2015, orientées vers les secteurs de l'Agro-alimentaires et Boisson ainsi que l'Agro-Industrie, de la consommation, de l'Automobile et Equipementier et des Banques, ont connu un recul.

La baisse des cours sur La BRVM en 2018 pourrait s'expliquer d'une part, par la prise de profit de plusieurs gros investisseurs qui avait fait d'importantes plus-values sur leur investissement, la baisse vient aussi du réajustement (rectification) après quatre (4) années de hausse intensive qu'a connu le marché

(2012 à 2015) et d'autre part, par la mauvaise compréhension des différents fractionnements faits sur le marché. De nouveaux investisseurs font de la spéculation et la plupart des sociétés cotées n'ont pas réagi face à la chute de leur capitalisation.

Durant l'exercice boursier 2018, l'Indice BRVM Composite est passé de 243,06 le 29/12/2017 à 172,24 le 31/12/2018. La capitalisation boursière du marché d'actions est passée de 6 836,23 milliards de FCFA à fin 2017 à 4 844,51 milliards de FCFA à fin 2018. La BRVM a également atteint la barre des 236 milliards de FCFA (236,22 milliards de FCFA) de transactions en 2018. 117 303 543 titres ont été échangés pour une valeur de 174 449 217 023 FCFA. La capitalisation boursière des actions s'est élevée à 4 844,51 milliards de FCFA en décembre 2018 contre 6 836,23 milliards de FCFA en décembre 2017, soit une baisse de 29,14%.

Concernant le compartiment des obligations, 6 359 442 obligations ont été transigées pour une valeur de 61 767 647 783 FCFA en 2018. La capitalisation boursière des obligations s'est élevée à 3 444,22 milliards de FCFA au 31 décembre 2018 contre 2 969,53 milliards de FCFA l'année précédente, soit une hausse de 15,5 %. Cette embellie a été impulsée par l'appétit des Etats membres de l'UEMOA à recourir au marché financier régional afin de soutenir leurs économies respectives.

**Tableau 16 : Evolution du marché financier de la BRVM**

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Indices BRVM 10</b>	184,0	246,3	267,5	290,4	262,0	219,7	154,4
<b>Indices BRVM composite</b>	166,6	232,0	258,1	303,9	292,2	243,06	172,2
<b>Capitalisation boursière composite (actions et obligations) en milliards de FCFA</b>	4 863,2	6 706,2	7 458,7	9 078,9	10 215,5	9 805,76	8 288,73
<b>Marché Actions</b>	4 031,4	5 633,5	6 319,7	7 499,7	7 706,3	6 836,2	4 844,5
<b>Marché Obligations</b>	831,8	1 072,8	1 139,0	1 579,2	2 509,3	2 969,5	3 444,2
<b>Nombre de sociétés cotées</b>	38	37	38	39	43	45	45

Source : BRVM

- **Le marché des actions**

En 2018, les sociétés cotées en bourse au Burkina Faso étaient au nombre de trois (03). Ce sont Coris Bank international (CBI), Bank of Africa Burkina Faso (BOABF) et l'Office National des Télécommunications du Burkina Faso (ONATEL). Le 2 janvier 2019, CBI affichait une capitalisation globale de 281,28 milliards de FCFA avec un volume de 32 millions de titres. BOBF affichait une capitalisation globale de 113,52 milliards de FCFA, avec un volume de 22 millions de titres et l'ONATEL affichait quant à elle une capitalisation globale de 289 milliards de FCFA avec un volume de 68 millions de titres. L'ONATEL était la seule entreprise burkinabè dans la composition de l'indice BRVM 10.

- **Marché des obligations**

Selon le rapport sur les finances publiques gestion 2017, le gouvernement burkinabè, à travers le Trésor public, a organisé douze (12) émissions de bons du trésor et onze (11) émissions d'obligations du trésor. Au total, un montant de 630,35 milliards de FCFA a été mobilisé en 2017 sur le marché financier sous régional contre 468,5 milliards de FCFA en 2016, ce qui donne un taux d'accroissement de 34,5%.

Au cours de l'année 2017, un montant total de 278,57 milliards de FCFA a été mobilisé à travers les émissions de bons du trésor contre 303,5 milliards de FCFA en 2016, soit une baisse de 8,2%. Cette baisse s'explique par la préférence du Burkina Faso

pour les obligations au regard des échéanciers de la dette. Ces émissions se sont caractérisées en 2017 par un taux de souscription qui varie entre 40,4% et 341,5%, un taux moyen pondéré qui oscille entre 5,1% et 6,4% et un taux marginal compris entre 5,5% et 6,6%.

Cette situation traduit la confiance renouvelée du marché financier dans la signature du gouvernement du Burkina Faso avec toutefois des situations contrastées dont l'explication réside essentiellement dans le resserrement des conditions du marché financier régional. Au titre des obligations du trésor, un montant de 351,77 milliards de FCFA a été mobilisé sur le marché financier régional de l'UEMOA en 2017, à travers neuf (09) émissions d'emprunts obligataires par adjudication et deux (02) émissions par syndication contre 165 milliards de FCFA en 2016, soit un taux d'accroissement de 113,2%.

Au titre de l'année 2018, le Burkina Faso a réalisé 29 émissions de titre publics, dont 13 obligations assimilables du Trésor (OAT) et 16 bons assimilables du Trésor (BAT) - dont certains en émissions simultanées. Les bons assimilables du trésor « BAT » sont des titres de créances à court terme émis par l'Etat par voie d'adjudication. Les Obligations Assimilables du Trésor « OAT » sont des titres de créances à moyen et long terme, émis par l'Etat par voie d'adjudication.

**Tableau 17 : Les émissions du Burkina Faso en 2018**

<b>Instrument</b>	<b>Date de l'opération</b>	<b>Date de valeur</b>	<b>Échéance</b>	<b>Montant (millions de FCFA)</b>
<b>BAT ES</b>	21/12/2018	24/12/2018	24/03/2019	35 000
<b>OAT ES</b>	21/12/2018	24/12/2018	14/12/2021	35 000
<b>BAT ES</b>	13/12/2018	14/12/2018	12/12/2019	35 000
<b>OAT ES</b>	13/12/2018	14/12/2018	14/12/2021	35 000
<b>BAT</b>	28/11/2018	29/11/2018	29/05/2019	30 000
<b>OAT</b>	14/11/2018	15/11/2018	15/11/2021	30 000
<b>BAT</b>	05/11/2018	06/11/2018	04/11/2019	25 000
<b>OAT</b>	17/10/2018	18/10/2018	18/10/2021	20 000
<b>BAT</b>	03/10/2018	04/10/2018	03/10/2019	25 000
<b>BAT</b>	19/09/2018	20/09/2018	18/09/2019	25 000
<b>OAT</b>	05/09/2018	06/09/2018	06/09/2021	25 000
<b>BAT</b>	20/08/2018	21/08/2018	19/08/2019	25 000
<b>OAT ES</b>	08/08/2018	09/08/2018	09/08/2021	50 000
<b>OAT ES</b>	08/08/2018	09/08/2018	09/08/2023	50 000
<b>BAT</b>	25/07/2018	26/07/2018	24/07/2019	25 000
<b>OAT</b>	11/07/2018	12/07/2018	12/07/2021	25 000
<b>OAT</b>	27/06/2018	28/06/2018	28/06/2021	20 000
<b>BAT</b>	13/06/2018	18/07/2018	09/12/2018	25 000
<b>OAT ES</b>	30/05/2018	31/05/2018	31/05/2021	20 000
<b>OAT ES</b>	30/05/2018	31/05/2018	31/05/2023	20 000
<b>BAT</b>	16/05/2018	17/05/2018	18/12/2018	20 000
<b>BAT</b>	02/05/2018	03/05/2018	20/02/2019	20 000
<b>BAT</b>	18/04/2018	19/04/2018	17/04/2019	20 000
<b>OAT</b>	21/03/2018	22/03/2018	23/11/2020	25 000
<b>BAT</b>	07/03/2018	08/03/2018	06/03/2019	30 000
<b>BAT</b>	21/02/2018	22/02/2018	20/02/2019	25 000
<b>BAT</b>	07/02/2018	08/02/2018	08/08/2018	25 000
<b>OAT</b>	24/01/2018	25/01/2018	25/01/2021	20 000
<b>BAT</b>	09/01/2018	10/01/2018	08/01/2019	25 000

Source : UMOA – Titres

### 4.2.3 Mécanismes de souscription à la dette

Organisation des marchés par adjudication et montant des souscriptions

Le marché par adjudication est un compartiment du marché des titres publics, sur lequel les Etats membres de l'UEMOA émettent des bons et obligations du Trésor suivant une procédure d'enchère en vue du financement de leurs budgets.

A la différence du marché par syndication, le marché par adjudication est animé par les acteurs suivants :

- la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), qui est le régulateur de ce marché. A ce titre, elle édicte les dispositions applicables, intervient dans l'organisation des adjudications des titres publics, assure la fonction de Dépositaire Central / Banque de règlement, la compensation, le règlement et la livraison des opérations entre les intervenants possédant un compte dans ses livres, à travers sa plateforme électronique SAGETIL-UMOA<sup>9</sup> ;

- les Etats qui sont les émetteurs de titres de dette publique sur le marché monétaire de l'Union, sous la responsabilité du Ministre chargé des Finances ;

- L'Agence UMOA-Titres, structure régionale en charge de l'émission et de la gestion des titres de dette publique, organise matériellement les émissions et apporte à ce titre, une assistance aux Etats membres dans la mobilisation des ressources sur les marchés de capitaux et la gestion de leur dette ;

- les investisseurs qui sont les établissements de crédit, les SGI et les organismes financiers régionaux disposant d'un compte de règlement dans les livres de la Banque Centrale<sup>10</sup> ;

- les Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT) qui sont des établissements de crédit et des SGI ayant obtenu l'agrément des Ministres chargés des Finances des Etats membres de l'UEMOA pour agir en cette qualité et bénéficier ainsi du statut de partenaires pri-

vilégiés d'un ou plusieurs Trésor des Etats membres sur les opérations sur les titres de dette publique émis sur le marché régional<sup>11</sup>.

Les titres émis par adjudication s'échangent sur le marché secondaire, suivant la procédure de gré à gré.

### Organisation des marchés par syndication et montant des souscriptions

Dans le cadre de l'organisation des émissions par syndication, les Etats confient le processus de placement des titres à un syndicat de placement, dont les membres sont constitués de SGI agréées par le CREPMF. Par ailleurs, l'émetteur choisit parmi les membres du syndicat de placement un chef de file, en charge de missions spécifiques dans le processus d'émission.

Depuis sa création, les principaux produits présents sur le marché financier régional sont les actions et les obligations. Au cours des dernières années, plusieurs nouveaux produits tels que le refinancement hypothécaire, la titrisation (Fonds Commun de Titrisation de Créances Sukuk) y ont été introduits.

Les titres émis par syndication s'échangent sur le marché secondaire sur la plateforme de négociation électronique de la BRVM.

## 4.3 Taux d'inflation

Bien que le taux d'inflation soit demeuré faible à 0,4 % en 2017 au Burkina Faso, il est en hausse par rapport à 2016 (-0,2%). Cette hausse s'explique par la faible performance de la campagne agricole 2017-18 qui a entraîné un déficit céréalier de 12 %. Sur la période 2013-2017, le niveau de l'inflation est resté inférieur à la cible communautaire qui est de 2 %.

Tableau 18 : Evolution du taux d'inflation.

Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Taux d'inflation (en %)	0,5	-0,3	0,9	-0,2	0,4	2

Source : BCEAO

9 Système Automatisé de Gestion des Titres et de la Liquidité de l'Union Monétaire Ouest Africaine

10 Tous les autres investisseurs désirant participer devront passer par les intervenants agréés

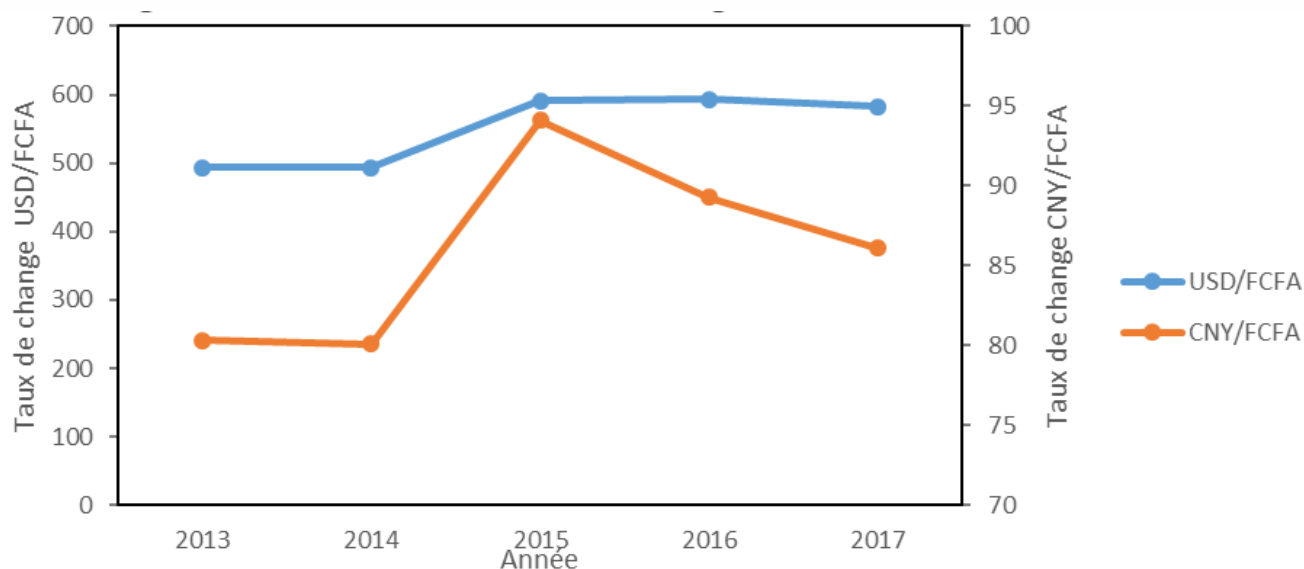
11 L'opérationnalisation des SVT dans l'UEMOA a démarré le 1er mars 2016.

#### 4.4 Taux de change

Le taux de change entre le Dollar US et le Franc CFA a légèrement augmenté entre 2013 – 2017, passant de 1 USD pour 494 FCFA à 1 USD pour 582 FCFA (Figure 2). Quant au taux de change entre le Yuan

chinois et Franc CFA, il est passé de 1 CNY pour 80,33 FCFA en 2013 à 1 CNY pour 86,07 FCFA en 2017. Le Franc CFA s'est légèrement déprécié par rapport à ceux deux monnaies particulièrement importantes pour le financement de l'économie du pays.

Figure 2 : Evolution du taux de change USD/FCFA et CNY/FCFA



Source : BCEAO

#### 4.5 Réserves étrangères

Les principaux actifs recensés au niveau de la Banque centrale sont les avoirs de réserve, c'est-à-dire les avoirs extérieurs mis à la disposition ou sous le contrôle des autorités monétaires. Les réserves

du Burkina Faso sont centralisées au niveau de la BCEAO conformément aux principes de la zone Franc. Le tableau 18 montre que les réserves de la BCEAO se sont contractées de 269,1 milliards de FCFA de 2013 à 2017.

Tableau 19 : Evolution des réserves étrangères

Actif extérieur Milliards de FCFA	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Avoirs officiels de réserve</b>	<b>40,4</b>	<b>47,0</b>	<b>40,6</b>	<b>33,3</b>	<b>22,0</b>
Or monétaire	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Monnaie étrangère	0,8	0,8	2,6	2,0	1,0
Dépôts et Titres inclus dans les réserves officielles	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Position de réserve au FMI	4,3	8,5	7,1	21,2	13,5
Avoirs en Droits de tirage spéciaux (DTS)	35,3	37,7	31,0	10,1	7,5
Autres actifs extérieurs	251,3	0,5	0,5	0,5	0,5
<b>Total</b>	<b>291,6</b>	<b>47,5</b>	<b>41,2</b>	<b>33,8</b>	<b>22,5</b>

Source : BCEAO





## 5- COMMERCE EXTÉRIEUR ET BALANCE DES PAIEMENTS

### 5.1 Balance des paiements

---

En 2017, le solde de la balance du compte courant est ressorti déficitaire de 614 milliards de FCFA contre un déficit de 486 milliards de FCFA en 2016, soit une aggravation du déficit de 128 milliards de FCFA (+26,3%). Le déficit de la balance du compte courant devrait se creuser en 2018 en passant à 632 milliards de FCFA. Cette évolution du solde courant est le reflet de l'augmentation du déficit de la balance des biens et services qui est passé de 91 milliards de FCFA en 2016 à 227 milliards de FCFA en 2017. Elle a cependant été atténuée par la baisse du déficit du compte de revenu primaire qui est passé de 137 milliards de FCFA en 2016 à 135 milliards de FCFA en 2017 et l'augmentation de l'excédent du compte de revenu secondaire qui est passé de 218 milliards de FCFA en 2016 à 256 milliards de FCFA en 2017.

L'aggravation du déficit de la balance commerciale entre 2016 et 2017 tient avant tout à une hausse des importations de 1 662 à 1 985 milliards de FCFA (+19,4%), plus marquée que l'accroissement des exportations qui sont passées de 1 571 à 1 758 milliards de FCFA (+11,9%). En outre, le degré d'ouverture de l'économie burkinabè, mesuré par le rapport entre la somme des importations et des exportations des biens et services sur le double PIB, était de 25,9% en 2017 contre 25,1% en 2016.

Au terme de l'année 2017, le compte de capital a affiché un solde excédentaire de 169 milliards de FCFA, en progression de 4 milliards de FCFA par rapport à 2016, soit +2,4%. Cette hausse est liée aux flux de transferts en capital sous forme de dons pour des projets au profit de l'administration publique.

Tableau 20 : Evolution de la balance de paiements du Burkina Faso entre 2013 et 2019

milliards de FCFA	2013	2014	2015	2016	2017	2018 (est)	2019 (proj)
<b>Balance du compte courant</b>	-	-493	-525	-486	-614	-632	-595
<b>Balance commerciale sur les biens et services</b>	-	-552	-600	-567	-734	-788	-744
<b>Exportations CAF</b>	-	1 362	1 400	1 571	1 758	1 752	1 825
<i>Dont coton</i>	-	237	213	198	260	295	326
<i>Dont Or</i>	-	800	878	1,011	1,179	1,116	1,113
<b>Importations CAF</b>	-	-1 491	-1 540	-1 662	-1 985	-2 009	-2 012
<i>Dont pétrole</i>	-	-451	-299	-258	-319	-326	-343
<i>Dont produits alimentaire</i>	-	-135	-150	-159	-170	-181	-193
<b>Services (net)</b>	-	-423	-459	-476	-507	-531	-557
<b>Balance des revenus primaires</b>	-	-178	-197	-137	-135	-135	-134
<b>Balance des revenus secondaire (transfert)</b>	-	236	272	218	256	291	284
<b>Compte en capital</b>	238	200	154	165	169	220	289
<b>Acquisition et vente d'actifs non financiers</b>	-0,216	0,035	0,147	0,172	n.d	n.d	n.d
<i>Dont investissements directs</i>							
<i>Dont Autres</i>							
<b>Transfert en capital</b>	239	200	154	150	n.d	n.d	n.d
<b>Erreurs et omissions statistiques</b>	-	0	2	1	0	0	0

Source : FMI, BCEAO

## 5.2 Commerce régional

### 5.2.1 Politique commerciale régionale

La politique commerciale régionale en construction est régie par les dispositions fixées par la CEDEAO, qui reprend pour la plupart celles de l'UEMOA pour les étendre à tous les Etats membres de la CEDEAO en procédant à des ajustements.

Cette politique vise à favoriser l'intégration harmonieuse de la région dans l'économie mondiale, en tenant compte des choix politiques et des priorités des États dans le cadre des efforts qu'ils déploient en vue d'assurer un développement durable et de réduire la pauvreté.

Le processus d'élaboration de cette politique commerciale commune consiste tout d'abord à en définir les éléments constitutifs : zone de libre-échange,

TEC, mesures d'accompagnement (règles d'origine, législation sur l'investissement et la concurrence, mesures de sauvegarde, harmonisation des procédures douanières), ainsi que les diverses actions visant au développement des relations commerciales de la CEDEAO avec le reste du monde.

S'il n'existe pas aujourd'hui à proprement parler de politique commerciale commune à la CEDEAO, au sens d'un texte communautaire adopté par les chefs d'Etat et de gouvernement, un certain nombre de mesures ont déjà été mises en œuvre, qui serviront de socle à la politique commerciale commune :

- le schéma de libéralisation des échanges (SLE) ;
- la mise en place d'un prélèvement communautaire (PC) de 0,5 % ;
- la convention sur le TRIE ;
- l'harmonisation des règles d'origine avec celles de l'UEMOA ;
- l'harmonisation des normes avec l'UEMOA ;

- l'adoption d'une loi sur la concurrence ;
- l'harmonisation des législations fiscales indirectes intérieures ;
- l'adoption du TEC de la CEDEAO.

Le Schéma de Libéralisation des Echanges de la CEDEAO (SLEC) est le principal outil opérationnel de promotion de la région ouest africaine comme une Zone de Libre Echange. Le SLEC poursuit l'objectif communautaire de créer un marché commun grâce à « la libéralisation des échanges à travers l'abolition, des droits de douane prélevés sur les importations et exportations et la suppression des barrières non tarifaires parmi les Etats membres (Article 3 du Traité de la CEDEAO).

Le Schéma de libéralisation des échanges de la CEDEAO concerne trois (3) groupes de produits : les produits non transformés, les produits de l'artisanat et les produits industriels.

Avec l'inclusion des produits industriels, il s'est avéré indispensable de définir les produits « originaires » de la région du SLEC :

- (i) les marchandises entièrement transformées ; les produits dont la totalité des matières premières provient de la région ;
- (ii) les marchandises qui ne sont pas entièrement transformées mais dont la production exige l'usage des matériaux qui seront classés sous une sous-brigue tarifaire différente de celle du produit ;
- (iii) les marchandises qui ne sont pas entièrement transformées mais dont la production exige l'usage des matériaux qui ont subi une valeur ajoutée d'au moins 30% du prix ex-usine des produits finis.

Il faut noter cependant que les marchandises transformées dans les zones franches ou sous des régimes économiques particuliers entraînant la sus-

pension ou l'exonération partielle ou totale des droits d'entrée, ne peuvent pas bénéficier de la qualité de produit originaire.

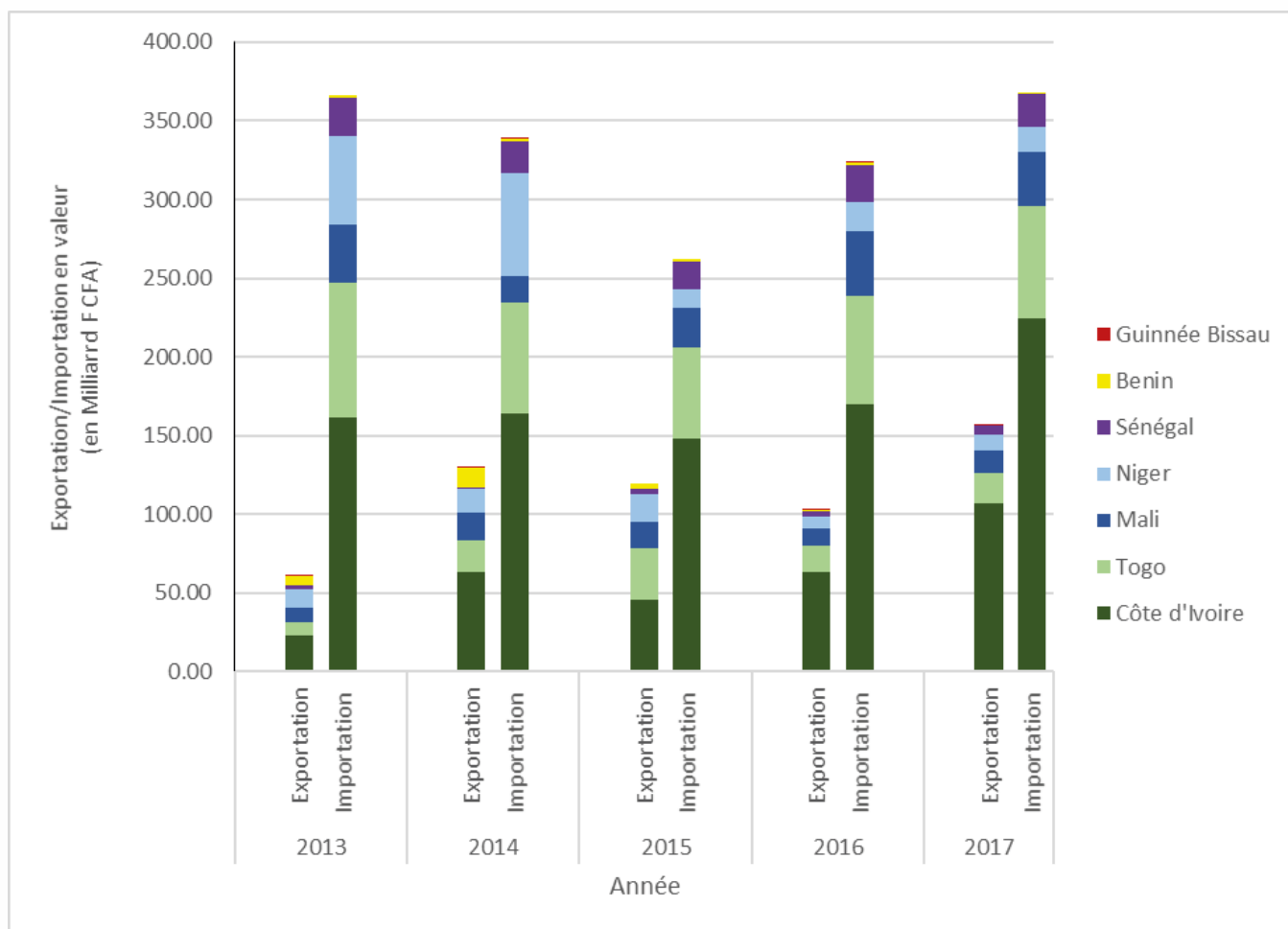
En vue de contribuer à la facilitation du commerce et à la promotion du secteur privé, la CEDEAO met en œuvre des actions visant à renforcer les systèmes d'information et promouvoir le commerce régional (Système ECOBIZ d'information sur le marché mondial ; Agences de promotion des investissements de l'Afrique de l'Ouest (APIAO) ; e-commerce à travers la plateforme ECOBIZ, Centre Informatique Communautaire (CIC), système ALISA (informatisation du transit et interconnexion des systèmes informatiques douaniers de la CEDEAO)).

Ces résultats marquent des évolutions notables vers la mise en place d'une politique commerciale communautaire.

## 5.2.2 Echanges régionaux en valeur

L'évolution des échanges régionaux du Burkina Faso avec le reste des sept (7) pays de l'UEMOA entre 2013 et 2017 montre que le pays a une balance commerciale intra-zone déficitaire sur toute la période. Les exportations du Burkina Faso, en 2017, vers les autres pays de l'UEMOA ont atteint 156,8 milliards de FCFA en 2017 répartis par ordre d'importance croissant de la façon suivante : la Côte d'Ivoire avec 107,2 milliards de FCFA (68,4%), le Togo avec 19 milliards de FCFA (12,1%), le Mali avec 13,9 milliards de FCFA (8,8%), le Niger avec 10,5 milliards de FCFA (6,7%), le Sénégal avec 5,8 milliards de FCFA (3,7%), le Benin avec 0,45 milliard de FCFA (0,3%) et la Guinée Bissau avec seulement 1,9 million de FCFA, soit moins de 0,1%.

**Figure 3 : Evolution des exportations et des importations entre le Burkina Faso et les autres pays de l'UEMOA de 2013 à 2019**



Source : Ministère du commerce, INSD

En ce qui concerne les importations, les fournisseurs du Burkina Faso de l'UEMOA en 2017 par ordre d'importance, ont été la Côte d'Ivoire avec 224,5 milliards de FCFA (61,0%), le Togo 71,3 milliards de FCFA (19,4%), le Mali avec 34,3 milliards de FCFA (9,3%), le Sénégal avec 20,8 milliards de FCFA (5,6%), le Niger avec 16 milliards de FCFA (4,4%), le Benin avec 1,2 milliard de FCFA (0,3%) et la Guinée Bissau avec 1 million de FCFA (moins de 0,1%). La Côte d'Ivoire reste donc le principal client et fournisseur du Burkina Faso dans l'espace UEMOA avec plus de 60% des exportations et importations du pays.

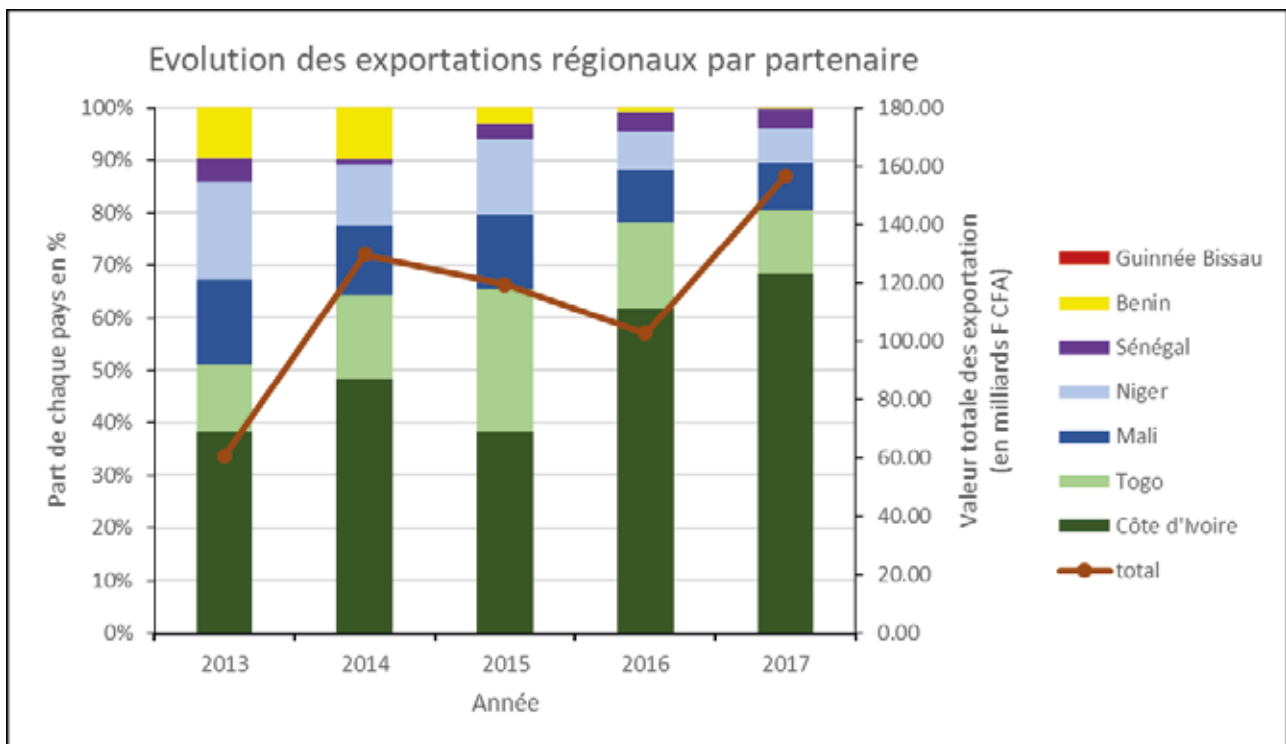
En 2017, les importations intra-UEMOA du Burkina Faso représentaient environ 2,3 fois ses exportations dans la zone. En 2016, ce ratio était de 3,14 contre 6,05 en 2013. De façon générale, on note une baisse du ratio entre les importations et les exportations sur la période 2013-2017, ce qui dénote une amélioration de la capacité du Burkina à exporter vers le reste de la région. Le degré d'ouverture de l'économie Burkinabè vis-à-vis des autres pays de l'UEMOA reste néanmoins faible. En 2017, il se situait autour de 3,66% contre 3,3% en 2016 et 3,62% en 2013.

### 5.2.3 Echanges régionaux par partenaire

Les échanges régionaux du Burkina Faso montrent une certaine stabilité dans la structure du commerce avec les sept (07) autres pays de la zone UEMOA. La Côte d'Ivoire est ainsi le premier partenaire pour l'exportation. Son poids dans les exportations est passé de 38,2% à 68,4% entre 2013 et 2017 (figure 4). Le Togo, le Mali et le Niger viennent ensuite respectivement en 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> position en tant que partenaires clés à l'exportation en 2017 et cet ordre

est le même depuis 2013. Ces trois partenaires représentent respectivement 12,1%, 8,8% et 6,7% en 2017 avec des variations de quelques points les années précédentes, ce qui les classe dans une deuxième catégorie de pays partenaires derrière la Côte d'Ivoire. Enfin le Sénégal, le Bénin et la Guinée Bissau sont respectivement 5<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> dans l'ordre des pays partenaires à l'exportation en 2017 représentant respectivement 3,7%, 0,3% et moins de 0,1% de la valeur des exportations en 2017.

**Figure 4 : Structure des exportations par destination pour les exportations vers les sept autres pays de la zone UEMOA entre 2013 et 2017**

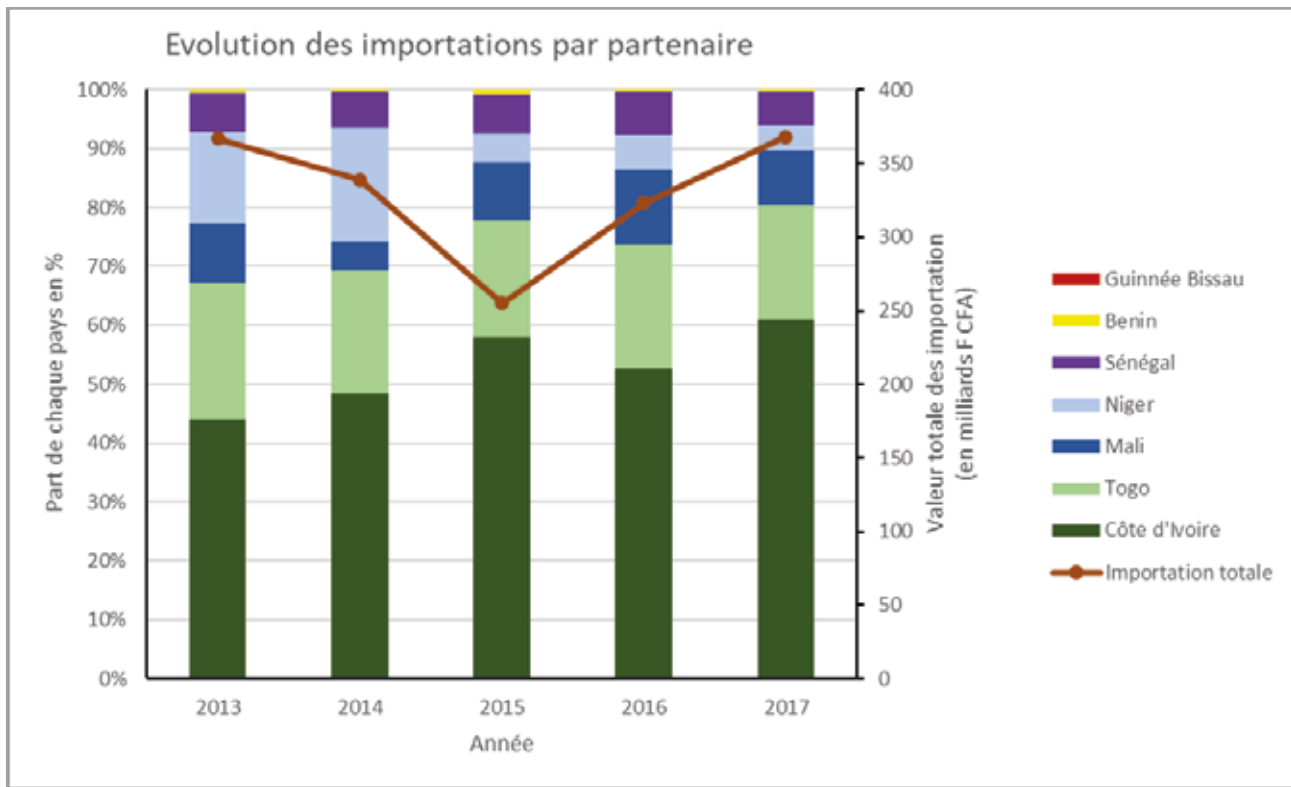


Source : Ministère du commerce, INSD

En termes d'importation en provenance de la zone UEMOA, la Côte d'Ivoire demeure le premier fournisseur du Burkina Faso. Son poids dans les importations totales du Burkina Faso est passé de 44% à 61% entre 2013 et 2017. Le Togo est le deuxième fournisseur du pays avec 19,4% en 2017 des importations contre 23,3% en 2013. Le Mali et le Niger occupent respectivement la troisième et la quatrième place avec respectivement 9,3% et 4,4% des

importations totales en 2017 avec des variations de quelques points les années précédentes, ce qui les classe dans une deuxième catégorie de pays partenaires derrière la Côte d'Ivoire et le Togo. Le Sénégal, le Bénin et la Guinée Bissau viennent en cinquième, sixième et septième position avec respectivement 5,6%, 0,3% et moins de 0,1% des importations intra-UEMOA du Burkina Faso en 2017.

**Figure 5 : Structure des importations par fournisseur pour les importations en provenance des sept autres pays de la zone UEMOA entre 2013 et 2017**

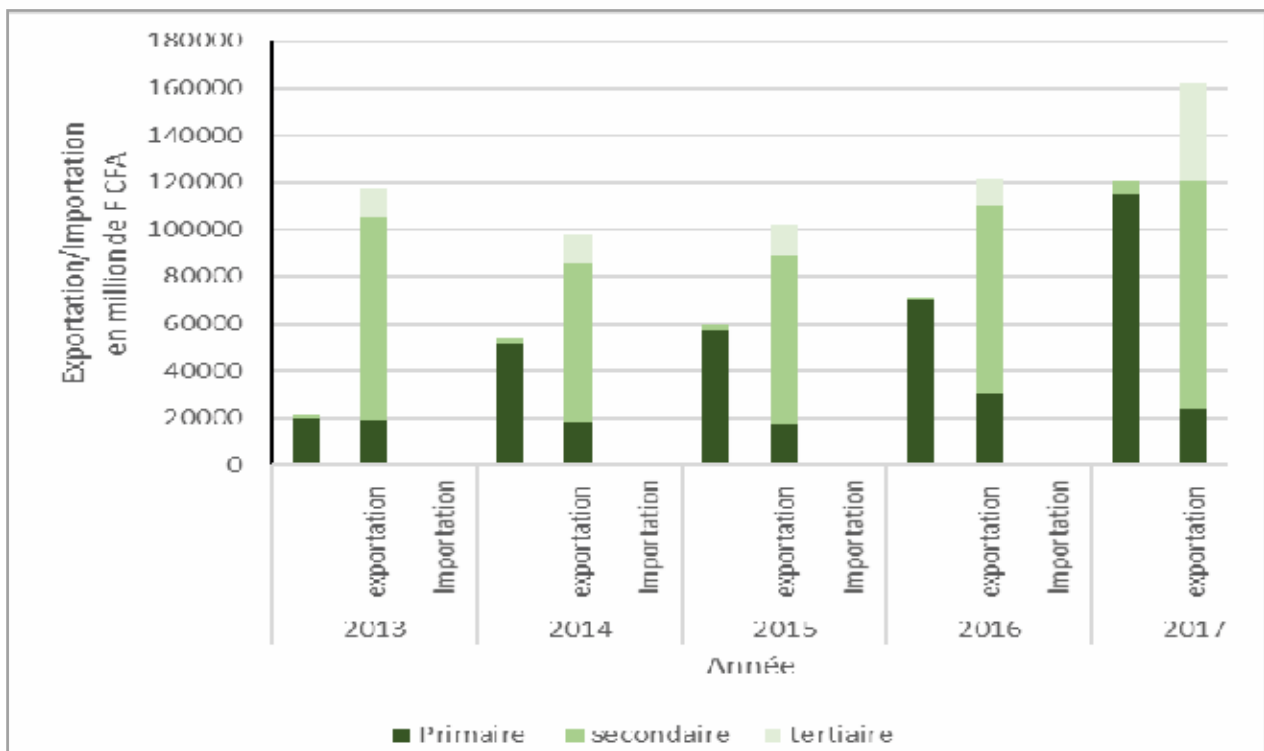


Source : Ministère du commerce, INSD

importations totales en 2017 avec des variations de quelques points les années précédentes, ce qui les classe dans une deuxième catégorie de pays partenaires derrière la Côte d'Ivoire et le Togo. Le

Sénégal, le Benin et la Guinée Bissau viennent en cinquième, sixième et septième position avec respectivement 5,6%, 0,3% et moins de 0,1% des importations intra-UEMOA du Burkina Faso en 2017.

**Figure 6 : Principaux produits par catégories échangés avec les principaux partenaires de l'UEMOA**



Source : DGC, Ministère du Commerce

Les importations du Burkina Faso en 2017 en provenance de la Côte d'Ivoire et du Togo étaient dominées par les produits du secteur secondaire, suivis des produits des secteurs tertiaire et primaire. Le montant total des importations en provenance de ces deux pays en 2017 était d'environ 162 milliards de FCFA contre 117,6 milliards de FCFA en 2013. Les produits du secteur secondaire importés de la Côte d'Ivoire et du Togo comprennent essentiellement les huiles de pétrole, le ciment hydraulique et les produits laminés. Les produits du secteur primaire sont composés principalement d'huile de palme et ses fractions, du lait et crème de lait. En ce qui concerne les produits du secteur tertiaire, on note essentiellement l'énergie électrique et les vêtements.

### 5.3. Commerce international

#### 5.3.1. Politique commerciale

Le cadre de formulation et de mise en œuvre des politiques commerciales du Burkina Faso est constitué par les lois et les règlements sur les échanges commerciaux. Les lois et règlements en rapport avec les échanges commerciaux du Burkina Faso sont perçus essentiellement à travers la Constitution, les textes législatifs et réglementaires, le code minier et le code des investissements. Les objectifs généraux de la politique commerciale du Burkina Faso sont les suivants :

- Mettre en place les conditions favorables à la libéralisation du commerce;
- Améliorer les conditions réglementaires de création et d'exercice de l'entreprise privée, tant pour les nationaux que pour les investissements étrangers à travers la création des Centres de Formalité des Entreprises ;
- Favoriser le développement des affaires dans un cadre de sécurité juridique conforme aux normes internationales ;
- Poursuivre les mesures d'adaptation des réglementations nationales avec celles en vigueur à l'UE-

MOA, à la CEDEAO et à l'OMC.

La politique du Burkina Faso en matière de commerce des marchandises consiste essentiellement en la mise en œuvre des actes de l'UEMOA. Ces dispositions s'inspirent de celles de l'article 18 du code des douanes de l'UEMOA.

Au nombre des accords et arrangements conclus par le Burkina Faso, on peut relever les accords multilatéraux, les accords régionaux, les accords bilatéraux et les accords préférentiels. Au titre des accords multilatéraux, le pays est membre du GATT depuis 1963 et a ratifié l'Accord instituant l'OMC devenant ainsi Membre fondateur de cette organisation le 3 juin 1995. En ce qui concerne les accords régionaux, le Burkina Faso est membre fondateur de l'UEMOA créée le 10 janvier 1994. Il est aussi membre de la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Au niveau des accords préférentiels, la loi américaine sur la croissance et les opportunités économiques en Afrique (AGOA) est une partie intégrante de la loi 2000 sur le commerce et le développement. Déclaré éligible à l'AGOA le 10 décembre 2004, le Burkina Faso a tout mis en œuvre pour se conformer aux exigences de cette loi et pour obtenir le visa textile. Dans le cadre du traitement spécial et différencié de l'OMC, l'Union européenne s'est engagée à accorder un accès aux marchés de 97% des lignes tarifaires des pays les moins avancés. Le système généralisé de préférence « tout sauf les armes et les munitions », entré en vigueur en 2001, accorde en franchise de douane et sans contingentement à 97% des produits en provenance des PMA bénéficiaires dont le Burkina Faso.

Les accords commerciaux qui lient le Burkina Faso et ses principaux partenaires sont résumés dans le tableau 20.

**Tableau 21 : Accords commerciaux liant le Burkina Faso et ses principaux partenaires**

<b>Accord régissant l'échange de biens et services</b>	<b>Pays concernés</b>
<b>Traité de l'UEMOA</b>	Côte d'Ivoire, Mali, Niger, Sénégal, Togo, Benin, Guinée-Bissau
<b>Traité de la CEDEAO</b>	Ghana, Nigéria, Côte d'Ivoire, Mali, Niger, Sénégal, Togo, Benin, Guinée-Bissau, Libéria, Sierra Leone, Cap-Vert, Guinée
<b>Accord de Marrakech instituant l'OMC</b>	AFRIQUE : Ghana, Nigéria, Côte d'Ivoire, Mali, Niger, Sénégal, Togo, Benin, Guinée-Bissau, Libéria, Sierra Leone, Cap-Vert, Guinée, Maroc, Egypte, Tunisie, Afrique du Sud
	ASIE : Inde, Singapour, Vietnam, Japon, Chine, Dubaï, Thaïlande, Indonésie, Liban, Birmanie, Corée du Sud.
	AMERIQUE : USA, Canada, Brésil, Haïti, Guadeloupe (France), Paraguay, Guatemala, Pérou
	EUROPE : Turquie, Russie, France, Suisse, Pays-Bas, Danemark, Royaume – Uni, Turquie, Espagne, Belgique, Luxembourg, Italie, Suède, Finlande
<b>Traité de la Commission Economique pour l'Afrique (Union Africaine)</b>	Ghana, Nigéria, Côte d'Ivoire, Mali, Niger, Sénégal, Togo, Benin, Guinée-Bissau, Libéria, Sierra Leone, Cap-Vert, Guinée, Maroc, Egypte, Tunisie, Afrique du Sud
<b>Accord entre le Burkina Faso et la République de Guinée (accord ratifié le 26 août 2004)</b>	Guinée
<b>Accord sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements entre le gouvernement du Burkina Faso et le gouvernement du Royaume du Maroc, ratifié le 22 avril 2008.</b>	Maroc
<b>Accord de protection des investissements et de non double imposition entre le Burkina Faso et la Tunisie (Accord ratifié par la Tunisie le 07-01-1993, loi 93-56 du 15-06-1993)</b>	Tunisie
<b>Accord concernant la promotion et la protection réciproque des investissements entre le gouvernement du Burkina Faso et le gouvernement de la République de Corée (Accord ratifié le 22 avril 2008)</b>	Corée du Sud
<b>Accord entre le Burkina Faso et la Chine (Taïwan) (accord ratifié le 18 août 2003)</b>	Taiwan
<b>AGOA</b>	USA
<b>Accord de Cotonou entre les pays ACP et l'Union Européenne</b>	France, Suisse, Pays-Bas, Danemark, Royaume – Uni, Allemagne, Russie, Espagne, Belgique, Luxembourg, Italie, Suède, Finlande
<b>Convention fiscale entre le Burkina Faso et la France.</b>	France
<b>Traité entre le Burkina Faso et la République Fédérale d'Allemagne (accord ratifié le 26 août 2004).</b>	Allemagne
<b>Convention entre le Burkina Faso et la Belgique (accord ratifié le 18 août 2003)</b>	Belgique
<b>Accord de promotion et de protection des investissements (APPI) entre le Burkina Faso et le Luxembourg.</b>	Luxembourg

Source : APEX Burkina



### 5.3.2. Echanges internationaux en valeur et par destination

Le Burkina Faso a exporté pour environ 1 689,1 milliards de FCFA en 2017 avec ses principaux partenaires (Tableau 21). On distingue essentiellement trois groupes d'importance pour les exportations en valeur. L'Europe constitue le premier partenaire, représentant plus de 65,08% des exportations en 2017. L'Asie et l'Afrique sont respectivement deuxième et troisième et constituent le second groupe avec respectivement 21,8% et 12,9%. Enfin l'Amé-

rique est un partenaire assez négligeable, représentant moins de 0,5% de la valeur des exportations en 2017.

De manière générale, la valeur des exportations du Burkina Faso vers les différents continents a augmenté depuis 2013, à l'exception du continent américain. Entre 2016 et 2017, la valeur des exportations vers ce continent a connu une baisse importante de 76,3%. Au contraire, la valeur totale des exportations du Burkina Faso vers l'Europe a augmenté. Elle était d'environ 1 100 milliards de FCFA en 2017 contre 751 milliards de FCFA en 2013.

**Tableau 22 : Principales Destinations des exportations du Burkina Faso entre 2013 et 2017**

Destination des exportations (Millions de FCFA)	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Afrique</b>	<b>221 199,7</b>	<b>289 209,9</b>	<b>225 395,3</b>	<b>205 936,7</b>	<b>218 780,4</b>
<b>UEMOA</b>	109 369,6	207 096,8	135 620,3	108 572,7	166 155,0
<b>Ghana</b>	25 080,4	29 739,8	31 687,8	36 255,1	26 346,9
<b>Nigeria</b>	611,9	1 636,1	286,3	123,3	35,7
<b>Autres Afrique</b>	86 137,8	50 737,2	57 801,0	60 985,5	26 242,8
<b>Europe</b>	<b>750 746,5</b>	<b>815 965,4</b>	<b>742 931,3</b>	<b>1 007 346,4</b>	<b>1 099 296,3</b>
<b>France</b>	31 325,6	46 760,1	38 705,5	37 188,0	45 151,1
<b>Danemark</b>	10 725,5	7 879,5	8 972,7	15 364,5	10 575,6
<b>Amérique</b>	<b>8 049,4</b>	<b>4 550,6</b>	<b>8 338,0</b>	<b>11 955,2</b>	<b>2 828,4</b>
<b>USA</b>	2 151,5	3 162,7	1 022,3	1 273,1	1 938,1
<b>Asie</b>	<b>252 926,2</b>	<b>192 919,6</b>	<b>335 962,9</b>	<b>274 666,5</b>	<b>368 228,4</b>
<b>Singapour</b>	67 244,9	95 646,6	128 969,8	136 984,9	153 188,3
<b>Total</b>	<b>1 232 922</b>	<b>1 302 646</b>	<b>1 312 628</b>	<b>1 499 905</b>	<b>1 689 134</b>

Source : BCEAO, Ministère du commerce

En termes d'importations, l'Europe reste le premier fournisseur du Burkina Faso avec 735,4 milliards de FCFA en 2017, soit 33,8% des importations totales du pays (Tableau 22). L'Asie et l'Afrique viennent en deuxième et troisième position et constituent la deuxième catégorie de fournisseurs du Burkina Faso avec respectivement 639 milliards de FCFA et 586 milliards de FCFA en 2017, soient respectivement 29,4% et 26,9% des importations totales du Burkina

Faso. L'Amérique demeure le quatrième fournisseur du pays avec une valeur totale des importations de 216 milliards de FCFA en 2017, soit environ 9,9%. Entre 2016 et 2017, les importations en provenance des différents continents ont connu une hausse, sauf celles en provenance de l'Asie et de l'Amérique qui ont connu des baisses, respectivement de 3,9% et 12,6%.

**Tableau 23: Orientation des importations du Burkina Faso entre 2013 et 2017**

<b>Provenance des importations (Millions de FCFA)</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
<b>Afrique</b>	<b>598 099,8</b>	<b>951 534,5</b>	<b>449 268,5</b>	<b>533 095,5</b>	<b>586 157,0</b>
<b>UEMOA</b>	<b>410 488,6</b>	<b>717 177,0</b>	<b>264 143,3</b>	<b>329 823,3</b>	<b>380 754,6</b>
<b>Ghana</b>	64 161,9	102 171,0	67 643,0	99 063,2	108 664,2
<b>Nigeria</b>	12 643,6	4 802,2	7 278,9	7 452,3	6 508,1
<b>Autres Afrique</b>	110 805,6	127 384,3	110 203,4	96 756,7	90 230,0
<b>Europe</b>	<b>784 622,0</b>	<b>420 625,5</b>	<b>671 678,1</b>	<b>553 580,7</b>	<b>735 430,3</b>
<b>France</b>	745 253,6	386 308,2	608 186,8	514 380,5	666 357,0
<b>Pays bas</b>	184 552,8	23 004,0	141 760,7	88 654,0	153 152,5
<b>Amérique</b>	<b>227 866,8</b>	<b>66 326,9</b>	<b>188 773,2</b>	<b>224 820,5</b>	<b>215 527,8</b>
<b>USA</b>	133 733,6	40 983,1	120 661,2	159 702,3	157 151,1
<b>Asie</b>	<b>539 158,4</b>	<b>321 766,2</b>	<b>489 267,9</b>	<b>616 402,0</b>	<b>639 495,8</b>
<b>Chine</b>	209 569,8	159 419,6	220 479,4	291 066,6	327 638,8
<b>Total</b>	<b>2 149 747</b>	<b>1 760 253</b>	<b>1 798 988</b>	<b>1 927 899</b>	<b>2 176 611</b>

Source : BCEAO, Ministère du commerce

### 5.3.3. Echanges internationaux en valeur et par produit

Les produits miniers et agricoles sont les principaux produits d'exportation en 2017 (Tableau 23). Les dix (10) premiers produits d'exportation représentent 94,3% de l'ensemble des exportations. L'or non mo-

nétaire est le premier produit d'exportation avec une proportion de 64,5% de la valeur totale des exportations en 2017 suivi du coton non cardé ni peigné (12,0%). Le sésame qui était le troisième produit d'exportation en 2016 est désormais au cinquième rang après le zinc et la noix de cajou.

**Tableau 24 : Les 10 principaux produits d'exportations en millions de FCFA**

<b>Produits / Année</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>Part 2017</b>
<b>Or non monétaire</b>	728 903,7	722 367,7	794 584,4	920 380,7	1048335,4	64,5%
<b>Coton non cardé ni peigné</b>	230 839,5	227 425,8	169 412,3	236 456,7	195 278,9	12,0%
<b>Zinc sous forme brute</b>	12 533,6	43 066,9	32 699,2	53 546,9	95 817,9	5,9%
<b>Noix de cajou en coques</b>	19 721,6	18 153,5	49 336,4	61 376,7	85 010,0	5,2%
<b>Graines de sésame</b>	79 629,2	66 364,9	99 875,4	67 415,3	56 830,8	3,5%
<b>Coton, cardé ou peigné</b>	267,2	580,8	6 783,7	15 845,4	17 964,0	1,1%
<b>Amande de karité</b>	21 541,0	24 142,8	21 901,5	22 604,4	17 864,4	1,1%
<b>Mangue</b>	2 995,8	4 218,9	6 330,3	8 356,8	8 839,5	0,5%
<b>Tourteaux et autres résidus solides de coton</b>	2 620,4	4 387,2	4 764,8	6 014,7	7 315,6	0,5%
<b>Beurre de karité</b>	3 499,5	6 164,7	5 378,9	6 392,3	7 151,9	0,4%

Source : DGC, à partir de la base de données l'INSD

En 2017, les importations du Burkina Faso étaient dominées par les hydrocarbures et l'énergie électrique dont le montant total s'élevait à 518,7 milliards de FCFA, soit 24,3% des importations totales. Viennent ensuite les médicaments, les ciments hydrauliques dits clinkers et le riz qui représentaient respectivement 4,2%, 3,9% et 2,7% du montant des

importations. Ces produits sont suivis par les pièces détachées, les voitures, les véhicules pour le transport des marchandises et les engrais minéraux qui représentaient respectivement 2,4%, 2,4%, 2,3% et 1,9% du montant total des importations du Burkina Faso.

Tableau 25 : Evolution des 20 premiers produits d'importation, en millions de FCFA

Produits/Année	2013	2014	2015	2016	2017	Part 2017
<b>Huiles de pétrole</b>	464 186,6	451 809,5	423 642,7	373 091,1	452 069,7	21,2%
<b>Médicaments</b>	87 409,7	76 794,7	80 214,7	98 928,4	89 397,7	4,2%
<b>Ciments hydrauliques dits clinkers</b>	53 760,7	46 917,7	58 567,0	63 551,4	82 883,3	3,9%
<b>Riz</b>	61 591,7	49 557,1	52 163,5	63 504,7	58 580,6	2,7%
<b>Pièces des produits du n° 84.25 à 84.30</b>	37 942,4	11 674,8	29 043,4	32 760,0	51 932,4	2,4%
<b>Voitures pour le transport de personnes</b>	49 067,0	43 246,1	42 378,0	40 830,7	51 094,4	2,4%
<b>Véhicules pour le transport de marchandises</b>	48 700,3	20 498,0	26 923,6	38 351,3	48 600,6	2,3%
<b>Engrais minéraux ou chimiques</b>	50 684,8	28 612,8	35 183,4	54 403,5	40 216,1	1,9%
<b>Motocycles (y.c. les cyclomoteurs)</b>	34 819,8	27 611,6	30 530,6	34 280,7	39 945,1	1,9%
<b>Appareils électriques d'éclairage</b>	325,2	319,4	154,2	646,7	35 292,5	1,7%
<b>Gaz de pétrole et autres hydrocarbures gazeux</b>	27 147,5	26 222,0	23 517,2	24 615,4	34 979,7	1,6%
<b>Diodes, transistors et dispositifs similaires</b>	4 524,4	12 824,3	11 786,6	21 760,9	33 183,6	1,6%
<b>Bouteurs (bulldozers), bouteurs biais</b>	42 913,9	14 889,4	21 961,0	52 625,3	33 002,6	1,5%
<b>Energie électrique</b>	0,0	0,0	0,0	0,0	31 663,6	1,5%
<b>Autres tabacs et succédanés de tabac</b>	25 534,8	27 050,1	29 440,9	27 744,9	31 649,5	1,5%
<b>Machines et appareils à trier, cribler, laver...</b>	32 116,4	15 958,0	19 945,7	23 630,2	28 140,2	1,3%
<b>Froment (blé) et méteil</b>	16 662,2	16 921,5	23 357,1	23 996,8	26 101,8	1,2%
<b>Cyanures, oxycyanures et cyanures complexes</b>	27 867,1	14 882,0	18 500,6	19 987,1	25 008,6	1,2%
<b>Produits laminés plats, en fer ou en aciers</b>	15 545,2	13 337,4	14 567,0	17 966,9	22 961,2	1,1%
<b>Sucres de canne ou de betterave</b>	23 468,9	17 373,7	22 021,1	18 045,4	22 486,2	1,1%

Source : DGC, à partir de la base de données de l'INSD

## 5.4 Investissements directs étrangers

Les investissements étrangers au Burkina Faso en 2017 se sont soldés par des entrées nettes de 254 milliards de FCFA, soit une amélioration de 74 milliards de FCFA par rapport à 2016. En 2013, les entrées nettes de capitaux étaient estimées à 213 milliards de FCFA avant de chuter à 142 milliards de

FCFA en 2014 et à 129 milliards de FCFA en 2015. Ce ralentissement des entrées nettes de capitaux d'investissements directs pourrait s'expliquer principalement par la décélération des investissements directs étrangers au Burkina Faso, du fait d'un climat des affaires altéré par les troubles socio-politiques intervenus en 2014 et 2015.

**Tableau 26. Evolution des investissements directs étrangers entre 2013 et 2018**

Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Investissement direct étranger (En milliard FCFA )</b>	213	142	129	202	254	240

Source : BCEAO, FMI

Selon la BCEAO, les entrées nettes de capitaux en 2016 ont été portées par des instruments de dette (61,3%), des réinvestissements de bénéfices (20,9%) et des titres de participation (17,8%). Elles ont été opérées notamment à partir de pays d'Amérique du Nord et de la zone euro, d'une part, et ont bénéficié particulièrement aux secteurs d'activités extractives, de l'industrie manufacturière et des finances, d'autre part. Les investissements directs burkinabè à l'étranger se sont accrus de 22 milliards de FCFA entre 2015 et 2016, sous l'effet des titres de participation, des instruments de dette et des bénéfices réinvestis, essentiellement dans les pays de l'UEMOA.

## 5.5 Intégration régionale

### 5.5.1 Critères de convergence de l'UEMOA

La surveillance multilatérale des politiques macroé-

conomiques établies au sein de l'UEMOA est fondée sur cinq critères. En rappel, le ratio Solde budgétaire global, dons compris, rapporté au PIB nominal a été retenu en 2014 à l'occasion de la révision des critères de convergence de l'UEMOA en remplacement du solde budgétaire de base.

Entre 2013 et 2018, le Burkina Faso a respecté sans discontinuer, deux (02) critères de convergence de premier rang (Tableau 26). Il s'agit des critères relatifs au taux d'inflation et à l'encours de la dette publique. Le solde budgétaire global, dons compris, rapporté au PIB nominal s'est situé en 2014 et en 2015 en conformité avec la norme communautaire de 3% au maximum. En revanche, il s'est détérioré de façon importante entre 2016 et 2017. En 2018, ce critère s'est amélioré de 3 points de pourcentage par rapport à l'année 2017, en lien avec la bonne performance au niveau de la mobilisation des recettes propres de l'Etat.

Tableau 27. Evolution des critères de convergence entre 2012 et 2018

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Premier rang</b>							
<b>Solde budgétaire global, dons compris, rapporté au PIB nominal</b>	-3,1	-3,6	-1,9	-2,2	-3,9	-7,9	-4,9
<b>Taux d'inflation annuel moyen</b>	3,8	0,5	-0,3	0,9	-0,2	2,9	1,9
<b>Encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal</b>	28,9	29,6	30,4	35,8	38,3	38,3	42,3
<b>Second rang</b>							
<b>Masse salariale/Recettes Fiscales (%)</b>	37,30	35,82	46,49	49,96	51,60	49,91	52,1
<b>Taux de pression fiscale</b>	15,6	16,8	15,4	15,2	15,8	16,6	17,2

Source : MINEFID/SP-CNPE

## 5.5.2 Etat des lieux de l'intégration régionale

L'UEMOA a été créée par le Traité de Dakar signé le 10 janvier 1994. Le Traité est entré en vigueur le 1er août 1994, après sa ratification par les États membres. L'Union s'est élargie à huit États membres le 02 mai 1997 avec l'adhésion de la Guinée-Bissau. Le 8 décembre 1999, un acte additionnel au traité de l'UEMOA, portant Pacte de Convergence, de Stabilité, de Croissance et de solidarité (PCSC) entre les États membres de l'UEMOA et un règlement communautaire en date du 21 décembre 1999 portant mise en œuvre du Pacte de convergence, ont été adoptés. La nouvelle approche de l'intégration des économies au sein de l'UEMOA comporte un mécanisme de Surveillance Multilatérale dont le but est, essentiellement, d'assurer la convergence des économies. Avec l'adoption en 2015 de l'Acte additionnel No01/2015/CCEG/UEMOA instituant de nouveaux critères de convergence, l'horizon de la convergence est fixé au 31 décembre 2019.

Les objectifs de l'UEMOA sont :

- Renforcer la compétitivité des activités économiques et financières des États membres dans le cadre d'un marché ouvert et concurrentiel et d'un

environnement juridique rationalisé et harmonisé ;

- Assurer la convergence des performances et des politiques économiques des États membres par l'institution d'une procédure de surveillance multilatérale ;

- Créer entre États membres un marché commun basé sur la libre circulation des personnes, des biens, des services, des capitaux et le droit d'établissement des personnes exerçant une activité indépendante ou salariée, ainsi que sur un tarif extérieur commun et une politique commerciale ;

- Instituer une coordination des politiques sectorielles nationales par la mise en œuvre d'actions communes, et éventuellement, de politiques communes notamment dans les domaines suivants : ressources humaines, aménagement du territoire, agriculture, énergie, industrie, mines, transports, infrastructures et télécommunication ;

- Harmoniser, dans la mesure du nécessaire au bon fonctionnement du marché commun, les législations des États membres et particulièrement le régime de la fiscalité.

Le tarif extérieur commun de l'UEMOA a été mis en place en 2000.

## 6- QUALITÉ DE SIGNATURE

### 6.1 Climat des affaires

Le rapport Doing business 2019 classe le Burkina Faso 151<sup>ème</sup> sur 190 pays avec un score de 51,57. Ce résultat est une contreperformance pour le pays par rapport aux années 2018 et 2017 où il était classé respectivement 148<sup>ème</sup> et 146<sup>ème</sup> mondial. En deux années consécutives, c'est au total 5 places qui ont été perdues. Les facteurs explicatifs de la contreperformance observée entre 2017 et 2019 se trouvent dans le fait que les procédures liées à la « création d'entreprise », « l'obtention du permis de construire », « le raccordement à l'électricité », « l'obtention de

prêts » restent moins souples, voire compliquées, pour les entrepreneurs.

De même, sur des critères comme « la protection des investisseurs minoritaires », « l'exécution des contrats », « le règlement de l'insolvabilité », « le commerce transfrontalier », « le paiement des taxes et impôts », « le transfert de propriété », le pays n'a pas travaillé ces dernières années à améliorer ses performances (Tableau 27). Dans ces domaines, il n'y a pas eu d'actes véritables qui permettent de lever les lourdeurs et autres désagréments dans l'objectif de rejoindre les meilleures pratiques.

**Tableau 28 : Indicateurs de performance du Burkina dans le classement Doing business 2019.**

Créer une entreprise					
Créer une entreprise	Régulation	Nombre de procédures en moyenne	Temps de procédures (jours)	Coût consacré (% du revenu par tête)	Capital minimum requis (% du revenu par habitant)
	Décret No. 2005-332/PRES/PM/MCPEA/MFB/MTEJ du 21 juillet 2005	3	13	42,5	6,6
Permis de construction					
Permis de construction	Régulation	Nombre de procédures en moyenne	Temps de procédures (jours)	Coût (% de la valeur de la construction)	Indice de contrôle de la qualité de la construction (0-15)
	arrêté conjoint N 2008-066/MHU/MATD/MEF/MID and the circulaire N 10-01195/MID/SG/LNBTP	14	121	4,7	12
Accès à l'électricité					
Accès à l'électricité	-	Nombre de procédures en moyenne	Temps de procédures (jours)	Coût (% du revenu par habitant)	Indicateur de fiabilité de l'approvisionnement et de transparence des tarifs (0-8)
		4	169	9353,5	0
Enregistrement de propriété					
Enregistrement de propriété	Régulation	Nombre de procédures en moyenne	Temps de procédures (jours)	Coût (% de la valeur du bien)	Indicateur de qualité de l'administration foncière (0-30)
	Décret N : 2008-164	4	67	12	11,5
Accès au crédit					
		Indice de fiabilité des garanties (0-12)	L'indice relatif à l'étendue de l'information sur le crédit (0-8)	La couverture du registre de crédit (% adultes)	La couverture du bureau de crédit (% adultes)

<b>Accès au crédit</b>			6	0	0,5	1,1	
<b>Temps moyen pour être payé</b>							
<b>Protection des investisseurs minoritaires</b>							
<b>Protection des investisseurs minoritaires</b>	Indice de la divulgation des informations (0-10)	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	Indice des droits des actionnaires (0-10)	Indice de détention et de contrôle (0-10)	Indice de transparence des entreprises (0-10)	
	7	1	5	4	3	4	
<b>Niveau des taxes et facilité</b>							
<b>Niveau des taxes</b>			Paiements (nombre par année)	Délai (heures par année)	Total à payer (% du bénéfice brut)	Indice postérieure à la déclaration d'impôts (0 - 100)	
			45	270	41,3	49,31	
<b>Facilité pour payer les taxes</b>							
<b>Facilité d'exportation</b>							
<b>Délai à l'exportation : Respect des procédures de commerce transfrontalier (en heure)</b>	Coût à l'exportation : Respect des procédures de commerce transfrontalier (USD)	Délai à l'exportation : Respect des exigences en matière de documentation (en heure)	Coût à l'exportation : Respect des exigences en matière de documentation (USD)	Délai à l'importation : Respect des exigences en matière de documentation (en heure)	Coût à l'importation : Respect des procédures de commerce transfrontalier (USD)	Délai à l'importation : Respect des exigences en matière de documentation (en heure)	Coût à l'importation : Respect des exigences en matière de documentation (USD)
75	261	84	86	102	265	86	197
<b>Faire respecter le droit des contrats</b>							
			Temps (jours)		Coût (% de la créance)	Qualité des procédures judiciaires (0-18)	
<b>Faire respecter le droit des contrats</b>			446		81,7	7,5	
<b>Résolution d'insolvabilité</b>							
			Taux de récupération (centimes de dollar américain)		Temps (années)	Coût (% du patrimoine)	Indice sur la pertinence du cadre juridique de l'insolvabilité (0-16)
<b>Résolution d'insolvabilité</b>			23,7		4	21	9
<b>Résolution des faillites</b>							

source : Banque mondiale

Selon le rapport 2018 de Transparency International sur l'indice de perception de corruption de monde le Burkina Faso est classé 78<sup>ème</sup>/180 avec un score

de 41/100. Le pays perd quatre (04) places par rapport au classement de l'année 2017 où il était classé 74<sup>ème</sup>/180.



## 6.2 Gouvernance financière

En 2018, le recouvrement des recettes était dans l'ensemble conforme à l'objectif. En dépit d'une augmentation des recettes, le déficit budgétaire s'est établi à 4,9% du PIB sur la base des engagements, en amélioration de 3 points de pourcentage par rapport à l'année 2017. Cette nette amélioration est justifiée par les bonnes performances enregistrées au niveau de la mobilisation des recettes (+10,3%) et la légère contraction des dépenses totales (-0,9%).

En 2018, le FMI a approuvé en faveur du Burkina Faso un nouvel accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit (FEC)<sup>1</sup> pour un montant de 108,36 millions de DTS (environ 157,6 millions de dollars, ou 90 % de la quote-part du pays) en appui au programme national de réformes économiques et financières. Le nouveau programme vise à maintenir la stabilité macroéconomique tout en créant un espace budgétaire en accroissant les recettes intérieures et en améliorant les dépenses publiques.

Il a pour objectif de ramener le déficit budgétaire à un niveau viable qui correspond aux engagements pris par le pays dans le cadre de l'UEMOA, tout en protégeant les dépenses essentielles qui sont consacrées aux services sociaux et aux investissements publics prioritaires. Un renforcement de la gestion

de la dette et des finances publiques, des réformes des administrations des douanes et des impôts, ainsi qu'une amélioration de la sélection et de l'analyse des grands projets d'infrastructures, y compris les PPP, devraient étayer les efforts déployés par les autorités pour maximiser le bénéfice des dépenses publiques tout en préservant la stabilité macroéconomique et de la dette.

## 6.3 Notations financières

L'agence de notation Standard & Poor (S&P) procède régulièrement depuis 2004, à une notation financière du Burkina Faso. En 2017, la note du Burkina Faso était B pour les émissions souveraines de long terme et court terme en devises étrangères mais avec un relèvement de perspective positive. Cette note est en progression par rapport à l'année 2016 (B-) et s'explique par le retour de la stabilité politique et l'amélioration des perspectives extérieures.

Pour l'agence S&P, les élections présidentielles de novembre 2015 ont marqué le début d'une période de stabilité politique au Burkina Faso, contribuant ainsi à la performance économique du pays. L'historique des notations du Burkina Faso par l'agence de notation S&P est présentée dans le tableau 28.

**Tableau 29 : Historique des notations du Burkina Faso par l'agence de notation S&P**

Agence	Note	Perspective	Date
Standards and Poor's	B	Positive	26 Mai 2017
Standards and Poor's	B	Positive	Mai 2016
Standards and Poor's	B	Stable	Décembre 2014
Standards and Poor's	B	Négative	03 Novembre 2014
Standards and Poor's	B	Stable	Août 2008

## 7.1 Budget

### 7.1.1 Dépenses et recettes

Selon le Ministère en charge de l'économie, les recettes totales y compris les dons sont en hausse de 12,1% en 2017, soit 171,03 milliards de FCFA par rapport à 2016. Cette hausse est imputable en grande partie à l'augmentation des recettes totales. Les recettes totales se sont élevées à 1 389,27 milliards de FCFA pour une prévision de 1 441,01 milliards de FCFA en 2017, soit un taux de recouvrement de 96,4%. Comparativement à 2016, les recettes totales sont en hausse de 12,9%, représentant 158,76 milliards de FCFA. Sur la période 2013-2017 les recettes totales sont passées de 1117,38 milliards de FCFA à 1389,27 milliards de FCFA avec une croissance moyenne annuelle de 4,4%.

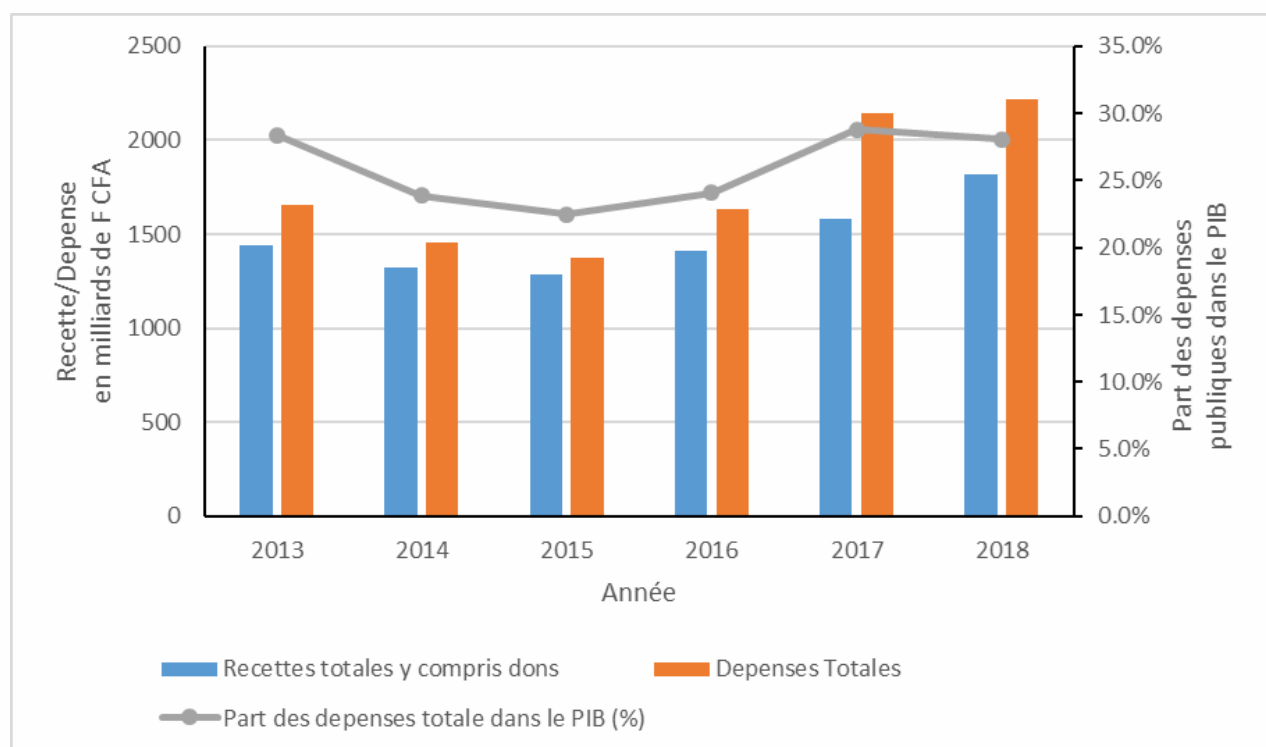
Les dépenses totales et prêts nets de 2017 se sont établis à 2 146,47 milliards de FCFA sur une prévision de 2 293,54 milliards de FCFA, soit un taux de réalisation de 93,6%. Par rapport à 2016, les dépenses totales et prêts nets ont connu une hausse

de l'ordre de 28,9%. Les dépenses totales ont été exécutées en 2017 à hauteur de 2 150,00 milliards de FCFA sur une prévision de 2 297,29 milliards de FCFA, soit un taux de 93,6%.

Comparativement à l'année 2016, elles ont augmenté de 28,5% essentiellement en raison de la progression des dépenses en capital. Ce type de dépense a augmenté de 276,38 milliards de FCFA pour s'établir à 831,33 milliards de FCFA à fin décembre 2017. Entre 2013 et 2017, les dépenses totales et prêts nets sont passés de 1 452,9 milliards de FCFA à 2 146,5 milliards de FCFA. Sur la même période, la part des dépenses totales et prêts nets dans le PIB est passée 24,5% à 28,6%.

La hausse des recettes a été de 12,1% contre 28,9% pour dépenses entre 2016 et 2017. L'augmentation de l'écart est essentiellement financée par la dette et l'aide publique au développement. Cette dynamique est ainsi à surveiller attentivement, bien que le ratio dette publique sur PIB (38,5%) reste raisonnable et maîtrisé.

Figure 7 : Evolution des finances publiques entre 2013 et 2018



Source : BCEAO, Ministère de l'économie, FMI.

## 7.1.2 Présentation détaillée des dépenses et recettes

La hausse des recettes totales constatées entre 2016 et 2017 est imputable essentiellement à l'augmentation des recettes fiscales (+162,85 milliards de FCFA). Les recettes non fiscales quant à elles sont en baisse (-4,06 milliards de FCFA).

Les recettes fiscales en 2017 ont été mobilisées à hauteur de 1 238,24 milliards de FCFA sur une prévision de 1 315,50 milliards de FCFA, soit un taux de recouvrement de 94,1%. L'augmentation est 162,85 milliards de FCFA (+15,1%) par rapport à 2016 où le recouvrement se chiffrait à 1 075,39 milliards de FCFA. Cette performance est portée principalement par la taxe sur les biens et services (+101,26 milliards de FCFA), par l'impôt sur les revenus et bénéfices (+37,46 milliards de FCFA), ainsi que les impôts sur le commerce et les transactions internationales (+22,05 milliards de FCFA).

A fin décembre 2017, les recettes non fiscales ont atteint 151,03 milliards de FCFA, sur une prévision de 125,52 milliards de FCFA. Ce qui équivaut à un taux de réalisation de 120,3%. Ces recettes sont en baisse de 4,06 milliards de FCFA par rapport à 2016. Cela est dû à la diminution des recettes sur les amendes et condamnations pécuniaires qui se chiffrent à 15,46 milliards de FCFA (-88,6%).

Les dépenses courantes ont été exécutées à hauteur de 1 318,7 milliards de FCFA en 2017 sur une prévision de 1 206,26 milliards de FCFA, soit un taux de 109,3%. Comparées à l'année 2016, cela représente une augmentation de 17,9% pour un montant global de 199,91 milliards de FCFA. Cette hausse est imputable à l'ensemble de ses composantes dont une augmentation plus importante que prévue des dépenses salariales.

Fin décembre 2017, les dépenses de personnel se sont établies à 618 milliards de franc CFA sur une prévision de 573,05 milliards de franc CFA, soit un taux d'exécution de 107,8%. Par rapport à 2016, elles ont augmenté de 11,4% (+63,48 milliards de FCFA). Cette hausse s'explique entre autres par la mise en application de la loi 081-2015/CNT du 24 novembre 2015. Les dépenses de fonctionnement

ont connu une augmentation de 36,0% en 2017 par rapport à 2016 et atteint 174,1 milliards de FCFA sur une dotation révisée de 153,52 milliards de FCFA. Il ressort ainsi un taux d'exécution de 113,4%.

A fin décembre 2017, les intérêts de la dette ont été payés à hauteur de 69,5 milliards de FCFA sur une prévision de 68,19 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 101,9%. Ils sont constitués à 71,0% d'intérêts dus sur la dette intérieure et à 29,0% d'intérêts dus sur la dette extérieure. Pour un taux d'exécution annuel moyen de 111,1% sur la période sous revue, les transferts courants ont été exécutés en 2017 à hauteur de 457 milliards de FCFA sur une prévision de 411,50 milliards de FCFA.

Par rapport à l'année 2016, les transferts courants ont connu une hausse de 23,2% équivalent à 86,18 milliards de FCFA. Cette hausse s'explique principalement par les subventions de l'Etat accordées à la SONABHY et à la SONABEL à hauteur de 50,00 milliards de FCFA ainsi que par le paiement des arriérés des subventions à la SONABHY à hauteur de 35,48 milliards de FCFA.

Les dépenses en capital ont été exécutées en 2017 à hauteur de 831,33 milliards de FCFA sur une prévision de 1 091,03 milliards de FCFA soit un taux d'exécution de 76,2% en nette amélioration de 7,0 points de pourcentage par rapport à 2016. Elles ont connu une forte augmentation (+49,8%) en 2017 par rapport à 2016. Cette hausse est imputable essentiellement à l'augmentation des dépenses d'investissement financées sur ressources nationales.

Le solde global base engagement qui représente le financement des dépenses courantes et en capital hors intérêt de la dette s'est établi à -562,90 milliards de FCFA à fin décembre 2017 contre -252,49 milliards de FCFA en 2016 en aggravation de 310,41 milliards de FCFA soit 122,9%. En 2017, ce solde représente 7,5% du PIB nominal contre 3,7% en 2016, soit un important écart de +4,5 points de pourcentage. Le solde primaire de base était de -430,3 milliards FCFA en 2017 contre -161,2 milliards en 2016.

**Tableau 30 : Présentation détaillée des dépenses et des recettes du Burkina Faso entre 2012 et 2017**

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Total recettes et dons R1</b>	<b>1 276,4</b>	<b>1 441,7</b>	<b>1 321,2</b>	<b>1 286,2</b>	<b>1 409,9</b>	<b>1 583,6</b>
<i>Recettes totales hors dons R2</i>	<b>998,9</b>	<b>1 117,4</b>	<b>1 064,7</b>	<b>1 056,2</b>	<b>1 229,7</b>	<b>1 389,3</b>
<b>Recettes courantes R3</b>	998,9	1 117,4	1 064,7	1 056,2	1 229,7	1 389,3
<b>Recettes fiscales</b>	890,8	992,6	940,7	937,7	1 074,6	1 238,2
<b>Impôts sur les revenus et bénéfices</b>	256,0	277,2	272,0	241,9	285,7	323,3
<b>Taxes sur les biens et services</b>	467,5	523,4	509,6	535,3	600,9	702,9
<b>Dont TVA</b>	364,4	423,3	386,9	393,1	439,9	511,9
<b>Impôt sur le commerce extérieur</b>	148,6	168,6	143,7	145,0	159,1	181,2
<b>Autres recettes fiscales</b>	18,7	23,3	15,3	15,4	28,8	30,9
<b>Recettes non fiscales</b>	108,0	124,8	124,0	118,5	155,1	151,0
<i>Dons</i>	<b>277,5</b>	<b>324,4</b>	<b>256,4</b>	<b>230,0</b>	<b>180,2</b>	<b>194,3</b>
<b>Dépenses totales et prêts nets D1</b>	<b>1 452,9</b>	<b>1 652,7</b>	<b>1 456,5</b>	<b>1 371,7</b>	<b>1 629,8</b>	<b>2 146,5</b>
<b>Dépenses totales D2</b>	1 453,7	1 677,4	1 462,6	1 384,3	1 638,5	2 150,0
<b>Dépenses courantes D3</b>	828,7	819,0	931,5	925,4	1 112,3	1 318,7
<b>Salaires et traitement</b>	332,3	355,5	437,3	468,5	554,5	618,0
<b>Transferts et subventions</b>	333,9	310,1	349,0	302,4	369,5	457,1
<b>Autres dépenses courantes</b>	162,4	118,6	101,3	110,3	128,5	174,1
<b>Intérêts de la dette publique D4</b>	41,8	34,8	44,0	44,1	59,8	69,5
<b>Intérêt de la dette intérieure</b>	28,8	21,9	29,3	28,6	43,2	49,4
<b>Intérêt de la dette extérieure</b>	13,0	12,8	14,7	15,5	16,6	20,2
<b>Dépenses en capital D5</b>	619,6	762,7	523,9	454,2	519,2	814,8
<b>Sur financement interne</b>	402,4	497,0	308,2	302,6	338,4	570,4
<b>Sur financement externe</b>	217,1	265,7	215,7	151,6	180,8	244,4
<b>Transferts en capital</b>	5,5	95,8	7,1	4,7	7,0	16,5
<b>Solde courant (R3-D3)</b>	<b>171,2</b>	<b>298,4</b>	<b>133,2</b>	<b>130,8</b>	<b>117,4</b>	<b>70,6</b>
<b>Solde global hors dons (R2 - D1)</b>	<b>-454,0</b>	<b>-535,3</b>	<b>-391,8</b>	<b>-315,5</b>	<b>-400,1</b>	<b>-757,2</b>
<b>Solde global (R1 - D1)</b>	<b>-176,5</b>	<b>-210,9</b>	<b>-135,3</b>	<b>-85,5</b>	<b>-220,0</b>	<b>-562,9</b>
<b>Solde primaire courant (R3 - D3 + D4)</b>	<b>213,0</b>	<b>333,2</b>	<b>177,2</b>	<b>174,9</b>	<b>177,2</b>	<b>140,1</b>
<b>Solde primaire de base (R2 - D3 + D4 - D5)</b>	<b>-190,4</b>	<b>-163,8</b>	<b>-131,1</b>	<b>-127,7</b>	<b>-161,2</b>	<b>-430,3</b>
<b>Solde primaire hors dons (R2 - D2+ D4)</b>	<b>-413,0</b>	<b>-525,3</b>	<b>-353,9</b>	<b>-284,0</b>	<b>-349,0</b>	<b>-691,2</b>
<b>BESOIN DE FINANCEMENT (solde global base caisse)</b>	<b>156,8</b>	<b>160,1</b>	<b>101,8</b>	<b>198,3</b>	<b>134,4</b>	<b>426,1</b>
<b>Financement extérieur</b>	85,5	34,4	51,4	90,4	102,9	74,3
<b>Financement intérieur</b>	64,7	127,9	54,9	112,8	33,8	350,7
<b>INDICATEURS BUDGETAIRES (en % du PIB)</b>						
<b>Recettes budgétaires</b>	<b>22,4</b>	<b>24,5</b>	<b>21,6</b>	<b>20,9</b>	<b>20,8</b>	<b>21,2</b>
<b>Recettes fiscales</b>	<b>15,6</b>	<b>16,8</b>	<b>15,4</b>	<b>15,2</b>	<b>15,8</b>	<b>16,6</b>
<b>Dépenses totales</b>	<b>25,5</b>	<b>28,4</b>	<b>23,9</b>	<b>22,5</b>	<b>24,1</b>	<b>28,8</b>
<b>Dépenses courantes</b>	<b>14,5</b>	<b>13,9</b>	<b>15,2</b>	<b>15,0</b>	<b>16,4</b>	<b>17,7</b>
<b>Dépenses en capital</b>	<b>10,9</b>	<b>12,9</b>	<b>8,6</b>	<b>7,4</b>	<b>7,6</b>	<b>10,9</b>
<b>Solde primaire de base</b>	<b>-3,3</b>	<b>-2,8</b>	<b>-2,1</b>	<b>-2,1</b>	<b>-2,4</b>	<b>-5,8</b>

Source : Ministère de l'économie , BCEAO

### 7.1.3 Présentation générale du budget

La présentation détaillée de la répartition du budget selon les différents ministères révèle les choix stratégiques qui sont faits pour financer l'avenir du Burkina Faso. Ils sont en accord avec le PNDES. Ainsi les ministères à vocation sociale sont les premiers bénéficiaires du budget. Le Ministère de l'Education nationale et de l'Alphabétisation a reçu 17% du budget en 2017 contre 10% en 2013. Le Ministère de la Santé vient en deuxième position avec environ 9,8%

du budget contre 7,2% en 2013.

La plus grande dotation aux ministères à vocation sociale en 2017 suit un rééquilibrage des dotations. En particulier, le Ministère de l'Economie a vu sa dotation baisser de 9,6% du budget total en 2016 contre 13% en 2013.

Le reste du budget national est reparti entre les autres ministères et institutions spécifiques. La part du budget national allouée aux dépenses communes interministérielles était de 14,2% en 2017 contre 22,3% en 2013.

**Tableau 31 : Evolution des dépenses budgétaires globales par ministère et institution hors financement extérieur**

Année	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Budget total en milliards de FCFA</b>	<b>1421,84</b>	<b>1336,24</b>	<b>1453,3</b>	<b>1606,4</b>	<b>1871</b>
<b>Ministères à vocation sociale (en % du budget total)</b>					
<b>Education Nationale et de l'Alphabétisation</b>	10,09	13,49	10,7	16,57	17,46
<b>Santé</b>	7,24	6,96	7,28	9,13	9,76
<b>Enseignement Supérieur, Recherche Scientifique et de l'Innovation</b>	0	0	0	7,66	5,46
<b>Ministères régaliens (en % du budget total)</b>					
<b>Economie, Finances et Développement</b>	13,2	17,94	17,32	19,1	9,58
<b>Défense Nationale et des Anciens Combattants</b>	7,29	6,49	6,02	5,94	6,1
<b>Administration Territoriale et de la Décentralisation</b>	1,25	3,89	5,69	5,43	4,86
<b>Transferts des Ressources aux Collectivités Territoriales</b>	1,68	1,63	0,77	0,94	3,05
<b>Présidence du Faso</b>	1,26	1,37	1,03	1,19	1,47
<b>Premier Ministère</b>	1,08	1,11	1,71	1,31	1,32
<b>Justice, des Droits Humains et de la Promotion Civique</b>	1,08	1,04	1,13	1,18	1,26
<b>Sécurité</b>	0	0	2,72	0	1,12
<b>Affaires Etrangères, de la Coopération et des Burkinabè de l'Extérieur</b>	2,06	1,87	2,52	2,2	2,03
<b>Autres ministères d'importance stratégique (en % du budget total)</b>					
<b>Infrastructures</b>	4,53	2,59	2,57	3,81	5,21
<b>Eau et Assainissement</b>	2,45	2,07	0	1,57	4,09
<b>Agriculture et des Aménagements Hydrauliques</b>	3,22	2,66	4,82	3,03	3,84
<b>Dépenses Communes Interministérielles</b>	22,35	20,2	24,63	13,32	14,2
<b>Autre ministères et institutions</b>	15,76	16,23	13,79	7,63	9,18

Source : INSD, MEF

## 7.2 Politique fiscale

### 7.2.1 Recettes du budget général décomposées par source

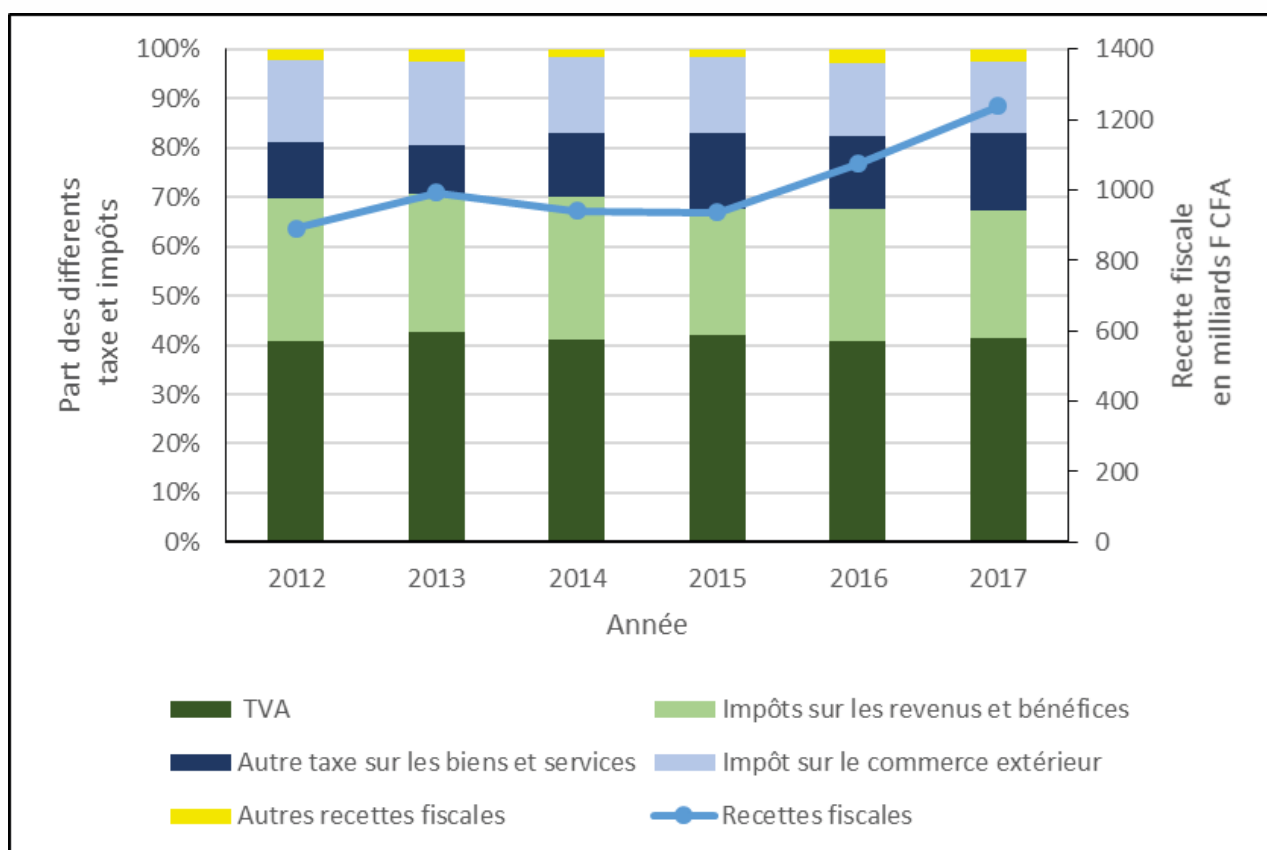
La structure des recettes fiscales est restée assez stable sur la période 2013-2017 en passant de 992,6 milliards de FCFA à 1 238,2 milliards de FCFA. La TVA est la source la plus importante de recette fiscale. Elle représente près de 42% des recettes fiscales en 2017. L'impôt sur les revenus et les bénéfices est la deuxième source de recette fiscale du Burkina Faso. Sa part représente entre 25 et 28% et en diminution lente mais constante sur la période 2013-2017.

Les autres taxes sur les biens et services sont deve-

nues la troisième source de recette fiscale, passant de 11 à 15% de l'ensemble. L'impôt sur le commerce extérieur rapporte presque autant en 2017 que les autres taxes sur les biens et services, mais sa part dans les recettes totales a baissé lentement mais en continu sur la période 2013-2017 passant de 16% à 12%. Les autres recettes fiscales représentent environ 3% des recettes totales.

En résumé, la légère baisse de la part des impôts sur le revenus et bénéfices et impôt sur le commerce extérieur a été compensée par les autres taxes sur les biens et services qui sont passées de la quatrième à la troisième place en termes de ressources fiscales sur la période 2013-2017. Le niveau de recette des taxes a augmenté pour tous les types de taxes.

Figure 7 : Evolution des finances publiques entre 2013 et 2018



### 7.2.2 Présentation des nouveautés fiscales récemment votées ou en discussion et en passe d'être votées

Les prévisions de recettes totales pour l'année 2019 sont de 1 954,6 milliards de FCFA, soit une hausse de 10,86% par rapport à l'année 2018. Les dépenses sont estimées à 2 213,3 milliards de FCFA, soit une

baisse de 9,34% par rapport à 2018. Ce budget prévisionnel est en déficit de 3 %, conformément aux injonctions communautaires. Il s'établit à 258,725 milliards de FCFA contre 396,010 milliards de FCFA en 2018 (5 % du budget national) et 498,65 milliards de FCFA en 2017 (7,6 %). Les principales innovations fiscales proposées dans la loi de finances 2019 sont :

- La suppression de la Contribution du secteur boisson (CSB). Les acteurs relevant de la Contribution du secteur boisson sont imposés au régime de droit commun. L'assujettissement au régime normal devrait permettre d'améliorer la part contributive des acteurs évoluant dans ce domaine. Ceux-ci seront soumis à partir du 1er janvier 2019, aux impôts sur les bénéfices, à la Taxe sur la valeur ajoutée (TVA), à la Taxe patronale d'apprentissage (TPA), à la contribution des patentes, à la contribution des micro entreprises, etc. ;
- L'institution d'une taxe sur les véhicules à moteur constitue une autre innovation fiscale. Cette taxe s'applique uniquement aux véhicules à 4 roues et plus ;
- Une autre innovation fiscale pour l'année 2019 concerne la hausse des tarifs de la taxe sur les armes ;
- La hausse de certains droits d'accises est envisagée dont de la taxe sur les boissons non alcoolisées de 10 à 15%, de la taxe spécifique sur les produits de parfumerie et des cosmétiques de 10 à 15%, de la taxe sur le café et le thé de 10 à 12%, du prélèvement sur des billets d'avion à 40 000 FCFA pour la classe affaires et 20 000 FCFA pour la classe économique.

### 7.3 **Projet de loi de finance 2019**

Pour l'année 2019, en matière de mobilisation des ressources, la politique publique sera orientée vers la modernisation de l'administration fiscale et l'élargissement de la base imposable à travers :

- i) l'informatisation des structures ;
- ii) la simplification, l'automatisation des procédures et le renforcement des capacités en ressources humaines ;
- iii) la poursuite de la migration vers SYDONIA World au niveau de l'Administration Douanière ;
- iv) la dématérialisation des procédures de dédouanement et l'unification des différents systèmes d'information ;
- v) l'amélioration de la qualité des services rendus aux usagers ;
- vi) l'identification des niches de recettes et la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales ;
- vii) l'amélioration du cadre législatif et réglementaire
- viii) le renforcement de la coopération nationale et internationale.

L'environnement national et international est porteur de risques qui peuvent affecter le développement économique. Cette section traite des risques politiques et sécuritaires, des risques sociaux, des risques liés à la mobilisation des ressources financières, des risques sanitaires et des risques environnementaux.

### 8.1 Risques politiques et sécuritaires

Après une crise politique qui a vu la chute de l'ancien président Blaise Compaoré en octobre 2014 et un coup d'État militaire manqué en septembre 2015, le climat politique a été plutôt stable dans le pays, malgré la menace grandissante d'attaques terroristes dans la capitale et les régions frontalières avec les voisins maliens et nigériens.

Le parti du président actuel a remporté les élections législatives locales en 2016. A cause de violences et de troubles qui ont empêché le bon déroulement du vote dans dix-neuf départements, un scrutin partiel a dû être organisé en 2017 pour la répartition des 814 sièges non attribués et a vu le MPP accroître son avance.

La sécurité est devenue une question transversale dans le pays. La menace présentée par les groupes islamistes dans le Sahel constitue un défi à la stabilité politique et un frein à l'investissement globalement en progrès. Les déplacements dans la zone frontalière du Mali, dans la zone frontalière du Niger au nord de Dori et dans la province de la Kantchari sont potentiellement risqués en raison du risque d'enlèvement et d'attentat.

Afin de lutter contre Al Qaida au Maghreb Islamique (AQMI), les pays du G5 du Sahel (Mali, Mauritanie, Niger, Tchad et Burkina Faso) ont décidé, en 2017, de créer une force anti-terroriste qui bénéficiera de la formation et du soutien logistique du Maroc, ainsi que du soutien financier de l'Union européenne (50 millions EUR). La mise en œuvre de cette force devrait permettre de juguler la question sécuritaire et

redonner plus de confiance aux investisseurs.

### 8.2 Risques sociaux

Le nombre d'incidents liés à l'agitation sociale a augmenté sur la période 2016-2018. Les grèves dans le secteur public et les tensions sociales ont influé sur le recouvrement des recettes au premier semestre de 2017 et ont orienté à la hausse les salaires et les transferts. Ces grèves sont motivées par les inégalités de salaires et de prestations au sein des ministères et entre ces derniers. Elles ont conduit à des accords salariaux propres à chaque ministère, qui ont à leur tour causé de nouvelles grèves dans d'autres ministères.

La masse salariale publique a été touchée aussi par la réforme de 2016 : incorporation des agents contractuels dans la fonction publique et harmonisation de la rémunération pour l'ensemble des fonctionnaires et des agents contractuels. Des réformes sont actuellement en discussion sous l'égide du Ministère en charge de la fonction publique en vue d'une mise à plat du système de rémunération afin de réduire les inégalités entre les fonctionnaires. Un tel système devra permettre d'apaiser le climat social.

### 8.3 Risques macroéconomiques

L'économie du Burkina est dépendante de la production agricole, des exportations d'or et de celles de coton. Le pays est vulnérable aux fluctuations des prix d'importation de pétrole, des variations des cours de l'or et du coton. Le commerce extérieur du Burkina Faso présente un solde structurellement déficitaire.

Selon la banque mondiale, entre 2014 et 2016 l'indice des termes de l'échange des marchandises nets du Burkina Faso est passé de 123,3 à 144,9 après une chute de 142,6 à 123,3 entre 2012 et 2014.



## 8.4 Risques concernant la mobilisation des ressources financières publiques et privées

La mobilisation des recettes fiscales a connu une augmentation significative entre 2010 et 2017 en passant de 445,21 à 1 040,29 milliards de FCFA. Les grèves dans le secteur public et les tensions sociales ont influé sur le recouvrement des recettes au premier semestre de 2017.

Avec la remontée du prix du baril de pétrole, en 2018 le gouvernement a réduit ses subventions aux produits pétroliers. Ceci s'est matérialisé par une augmentation du litre d'essence de 75 FCFA dans un premier temps et une révision à la baisse de 20 FCFA dans un second temps. L'augmentation finale du prix du litre de l'essence est de 55 FCFA. Cette hausse de prix entraîne une baisse de la consommation de carburant, ce qui constitue un manque à gagner pour l'Etat en termes de taxes collectées sur les produits pétroliers.

La réforme des fonds de motivation des fonctionnaires (appelé « Fond commun ») du ministère des finances entreprise en 2018 et qui doit rentrer en vigueur en 2019, pourrait porter un coup à la mobilisation des ressources fiscales au cours de l'année. La loi de finances 2019 prévoit le plafonnement du « Fond commun » à 25% du salaire annuel des agents alors qu'il était indexé jusque-là sur les recettes fiscales nationales. Cette réforme a pour conséquence de réduire significativement le « fond commun », ce qui pourrait entraîner des mouvements de grèves des fonctionnaires du ministère des finances le long de l'année 2019.

## 8.5 Risques sanitaires

Sur la période 2016-2017, le Burkina Faso a connu une épidémie de la dengue. Selon l'OMS, du 5 août au 12 novembre 2016, au total 1 061 cas probables (positifs au test de diagnostic rapide de la dengue) sur 1 266 cas suspects ont été notifiés avec un total cumulé de 15 décès (taux de létalité de 1,2 %). Les cas signalés se répartissent sur l'ensemble des 12 arrondissements de la ville de Ouagadougou.

La dengue est survenue dans le contexte d'une faible mise en place de la surveillance de cette maladie au Burkina Faso. De nombreux établissements (publics) de santé n'avaient pas accès aux tests de diagnostic rapide pour la dengue. Pour corriger ces faiblesses et lutter contre la dengue et les autres maladies, le Ministère de la santé a mis en place un dispositif de surveillance intégrée des maladies et de riposte (IDSR). Ce plan comporte la lutte anti vectorielle et la communication sur les risques.

## 8.6 Risques environnementaux

Le Burkina Faso connaît ces dernières décennies un développement progressif du secteur minier. Ce secteur est caractérisé par la coexistence de l'exploitation industrielle et de l'exploitation artisanale ou orpaillage. Le mercure et le cyanure sont utilisés dans le traitement des minerais, contribuant ainsi à polluer les ressources en eau dans les régions du pays où l'activité est pratiquée. Par ailleurs, le Burkina Faso étant un pays sahélien, il est soumis à une forte variabilité de la pluviométrie annuelle avec un risque de sécheresse élevé d'une année à une autre.

## 9- SITUATION DE LA DETTE

### 9.1 Description générale de la dette Publique

#### 9.1.1 Image globale

Au cours des cinq dernières années, l'encours de la dette publique a connu une hausse continue en passant de 1 935,39 milliards de FCFA à fin 2014 à 2 497,04 milliards de FCFA en 2016 pour atteindre 3 365,95 milliards de FCFA à la fin de l'année 2018, soit une progression moyenne annuelle de 14,9%. En 2018, le portefeuille de la dette publique du Bur-

kina Faso est composé de 56,7% de dette extérieure et 43,3% de dette intérieure soit respectivement 1 909,56 milliards de francs CFA et 1 456,39 milliards de FCFA. Il représentait environ 42,9% du PIB en 2018 contre 31,6 % en 2014.

Pour 2019, la dette totale du Burkina Faso est estimée à 3 787,51 milliards de FCFA, soit 44,3% du PIB.

**Tableau 32 : Vue globale de la dette publique du Burkina Faso**

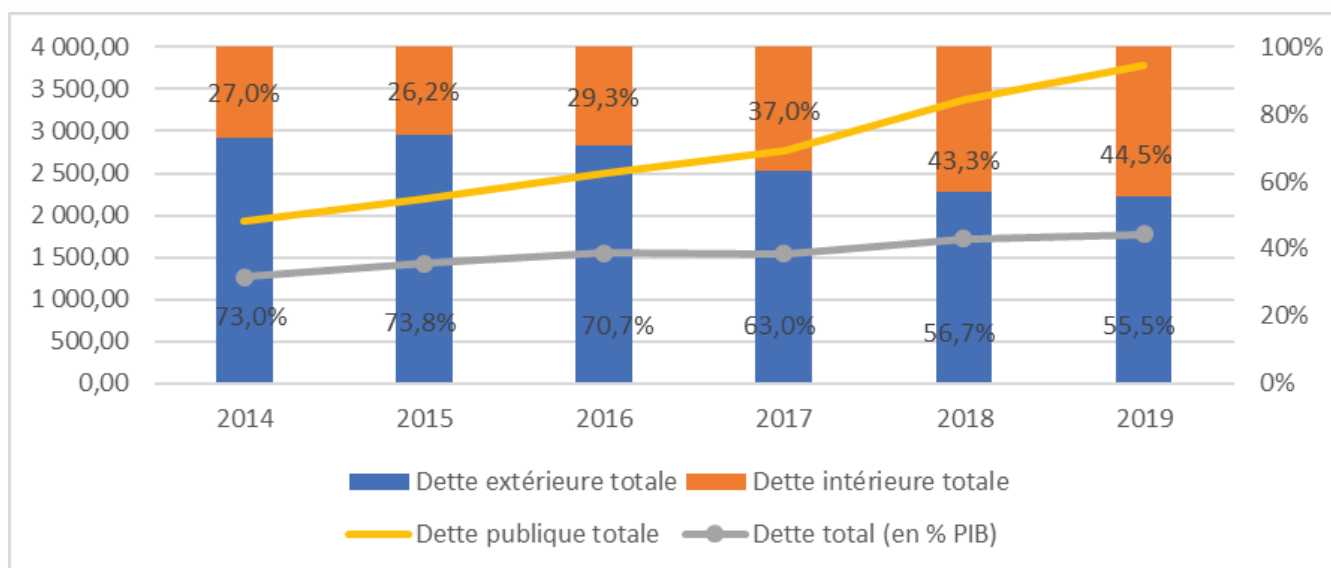
Burkina Faso	2014	2015	2016	2017	2018	2019 (Est)
<b>Dette total (en % PIB)</b>	<b>31,6</b>	<b>35,5</b>	<b>38,7</b>	<b>38,6</b>	<b>42,9</b>	<b>44,3</b>
<b>Dette total (en milliard FCFA)</b>	<b>1 935,39</b>	<b>2 188,51</b>	<b>2 497,03</b>	<b>2 767,19</b>	<b>3 365,95</b>	<b>3 787,51</b>
<b>Restant due</b>						
<b>Arriéré</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Dû</b>	<b>156,41</b>	<b>168,35</b>	<b>226,92</b>	<b>229,30</b>	<b>256,04</b>	<b>321,21</b>
<b>Payé</b>	<b>156,41</b>	<b>168,35</b>	<b>226,92</b>	<b>229,30</b>	<b>256,04</b>	<b>321,21</b>
<b>Dette extérieure (en % PIB)</b>	<b>23,08</b>	<b>26,21</b>	<b>27,41</b>	<b>24,28</b>	<b>24,33</b>	<b>24,57</b>
<b>Dette extérieure (en milliard de FCFA)</b>	<b>1 412,29</b>	<b>1 615,05</b>	<b>1 766,06</b>	<b>1 742,99</b>	<b>1 909,56</b>	<b>2 101,12</b>
<b>Restant due</b>						
<b>Arriéré</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Dû</b>	<b>45,51</b>	<b>48,75</b>	<b>56,33</b>	<b>70,37</b>	<b>78,14</b>	<b>88,34</b>
<b>Payé</b>	<b>45,51</b>	<b>48,75</b>	<b>56,33</b>	<b>70,37</b>	<b>78,14</b>	<b>88,34</b>
<b>Dette intérieure (en % PIB)</b>	<b>8,55</b>	<b>9,31</b>	<b>11,34</b>	<b>14,27</b>	<b>18,55</b>	<b>19,72</b>
<b>Dette intérieure (en milliard de FCFA)</b>	<b>523,1</b>	<b>573,46</b>	<b>730,97</b>	<b>1 024,20</b>	<b>1 456,39</b>	<b>1 686,39</b>
<b>Restant due</b>						
<b>Arriéré</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Dû</b>	<b>110,9</b>	<b>119,6</b>	<b>170,59</b>	<b>158,93</b>	<b>177,90</b>	<b>232,87</b>
<b>Payé</b>	<b>110,9</b>	<b>119,6</b>	<b>170,59</b>	<b>158,93</b>	<b>177,90</b>	<b>232,87</b>
<b>PIB nominal (milliard de FCA)</b>	<b>6 119,57</b>	<b>6 162,49</b>	<b>6 444,23</b>	<b>7 177,42</b>	<b>7 849,21</b>	<b>8 550,33</b>

Source : MINEFID, Direction de la dette publique

Sur la période 2014-2019, la part de la dette extérieure dans la dette totale est en baisse tandis que celle de la dette intérieure est en progression continue. En 2019, la dette extérieure représenterait

55,5% contre 73,0% en 2014. La dette intérieure quant à elle, atteindrait 44,5% en 2019 contre 27,0% en 2014.

**Figure 9 : Evolution de la dette publique du Burkina Faso de 2014 à 2019**



Source : MINEFID, Direction de la dette publique

### 9.1.2 Profil temporel de la dette à rembourser

Le profil temporel de la dette à rembourser montre qu'environ 55,3% de la dette totale du Burkina Faso

sont des dettes de long terme (supérieur à 5 ans). Les dettes de moyen terme représentent 38,3% de la dette totale et les dettes de court terme représentent 6,4%.

**Tableau 33 : Profil temporel de la dette à rembourser**

Exprimé en %	Allocation initialement prévue	Allocation 2014	Allocation 2019 (estimations)
<b>Court terme (&lt; 1 an)</b>	6,4%	-	-
<b>Moyen terme (1 à 5 ans)</b>	38,3%	-	-
<b>Long terme (&gt; 5 ans)</b>	55,3%	-	-
<b>Total</b>	100%	-	-

Source : MINEFID, Direction de la dette publique

### 9.1.3 Montant de dette à rembourser à court terme

Le service de la dette publique est passé de 156,4 milliards de FCFA en 2014 à 256,04 milliards de FCFA en 2018, soit un accroissement de 142,8%. Le service de la dette en 2018 était composé de 177,9 milliards de FCFA de dette intérieure (69,4%) et de

78,14 milliards de FCFA de dette extérieure (30,6%). Le montant des paiements à fin décembre 2019 s'élèverait à 321,21 milliards de FCFA et se répartirait entre créanciers extérieurs et intérieurs pour des montants respectifs de 110,7 milliards de FCFA et 210,5 milliards de FCFA. Sur la période 2014-2019, on observe que le montant annuel de la dette intérieure et extérieure à rembourser a plus que doublé.

Tableau 34 : Evolution du service de la dette de 2014 à 2019

Burkina Faso	2014	2015	2016	2017	2018	2019 (est)
Montant de dette extérieure à payer dans l'année (en milliards FCFA)	45,51	48,75	56,33	70,37	78,14	110,7
Montant de dette intérieure à payer dans l'année (en milliards FCFA)	110,90	119,60	170,59	158,93	177,90	210,5
Total	156,40	168,35	226,92	229,30	256,04	321,21

Source : MINEFID, Direction de la dette publique

## 9.2 Stratégie d'endettement et viabilité de la dette

### 9.2.1 Description de la stratégie

Depuis 2014, le Burkina Faso a opté pour une stratégie pluriannuelle dite Stratégie de gestion de la dette à moyen terme (SDMT). La première SDMT formelle a été mise en œuvre sur la période 2014-2016. L'actuelle SDMT couvre la période 2020-2022.

Les principaux axes de la stratégie se résument comme suit :

- maintenir le recours aux ressources concessionnelles pour le financement des besoins de l'économie. Les financements extérieurs libellés en Euro seront privilégiés au regard de leur faible coût et du risque de change peu élevé qu'ils présentent ;
- recourir dans une proportion plus accrue à des ressources extérieures non concessionnelles en conformité avec le programme FEC du FMI. Cette option se justifie par l'importance des besoins à couvrir dans un contexte de mise en œuvre du PNDES d'une part, et la nécessité de procéder à un reprofilage de la dette intérieure dans le sens de diminuer son recours en faveur de la dette extérieure ;

- ralentir la participation du pays au marché financier régional. Les volumes émis devront être réduits et les maturités allongées.

En conclusion, le Burkina Faso poursuivra sa politique prudente d'endettement public en couvrant l'essentiel des besoins de financement par des emprunts concessionnels. A cet effet, le Gouvernement s'est inscrit résolument dans une stratégie de gestion de la dette publique qui répond aux normes internationales et sous régionale qui lui permet d'honorer à bonne date ses engagements vis-à-vis de ses créanciers et de pérenniser la qualité de sa signature auprès des investisseurs.

### 9.2.2 Viabilité de la dette

L'Analyse de Viabilité de la Dette (AVD) présente l'évolution des indicateurs d'endettement du Burkina Faso projetée sur les vingt (20) prochaines années afin d'analyser la vulnérabilité du pays aux chocs exogènes et économiques. Elle évalue les risques de surendettement extérieur et global en fonction des seuils définis par les Institutions de Bretton Woods. La dernière AVD a été réalisée par la cellule tech-

nique du Comité National de la Dette Publique (CNDP) à l'aide du nouveau Cadre de Viabilité de la Dette pour les pays à faible revenu (CVD-PFR) développé par les services du Fonds Monétaire International (FMI) et de la Banque Mondiale (BM). Les indicateurs d'endettement projetés intègrent les financements prévus par la Stratégie de gestion de la dette à moyen terme (SDMT-2020-2022) et sont basés sur le cadrage macroéconomique réalisé par la cellule.

Le cadrage macroéconomique utilisé pour l'AVD couvre la période 2020-2039. La politique économique en vigueur est bâtie autour du PNDES. Elle vise à transformer la structure de l'économie pour réaliser une croissance forte et inclusive, au moyen de modes de consommation et de production durables dans un contexte de préservation de la stabilité macroéconomique en réduisant le déficit budgétaire global à un niveau inférieur ou égal à 3% du PIB. A cet effet, le Gouvernement entend dégager une marge budgétaire permettant de financer les dépenses prioritaires en améliorant la mobilisation des recettes, en maîtrisant les dépenses courantes et en accroissant le volume et l'efficacité de l'investissement public. Cette politique vise à soutenir la

croissance économique et préserver la viabilité budgétaire et extérieure conformément aux objectifs du programme économique et financier soutenu par la Facilité élargie de crédit (FEC) sur la période 2018-2020.

Le dynamisme des secteurs de l'or et du coton devrait contribuer à maintenir la dette sur une trajectoire durable. En effet, les ratios de la valeur actuelle (VA) de la dette extérieure rapportée au PIB et aux exportations ainsi que les indicateurs du service de la dette extérieure devraient rester inférieurs à leurs seuils de référence pendant toute la période de projection (2020-2039) (Tableau 34).

Concernant la dette publique, dans le scénario de référence, la VA de la dette publique/PIB en 2019, estimé à 32,4 % est en dessous de son point de référence et le resterait sur la toute la période de projection. Toutefois, ce ratio afficherait une progression sur la période de projection pour s'établir à 63,6% en 2039.

Le nouveau CVD/PFR ne se réfère plus à l'analyse des ratios de la valeur actuelle (VA) de la dette rapportée aux recettes comme critère de soutenabilité de la dette publique.

**Tableau 35 : Cadres de viabilité de la dette**

Libellé	Seuil	2019	2020	2021	2022	2023	2030	2039
<b>cadre de viabilité de la dette publique</b>								
<b>VA de la dette du secteur public (en % du PIB)</b>	<b>&lt;=70</b>	32,4	31,2	31,8	32,3	32,0	45,1	63,6
<b>cadre de viabilité de la dette extérieure</b>								
<b>VA de la dette extérieure en % du PIB</b>	<b>&lt;=55</b>	11,9	14,1	14,1	14,1	15,3	12,7	8,4
<b>VA de la dette extérieure en % des exportations</b>	<b>&lt;=240</b>	39,7	47,4	47,5	48,0	53,8	49,8	36,3
<b>Ratio service de la dette/exportation (en %)</b>	<b>&lt;=21</b>	4,30	3,2	3,3	3,1	3,1	4,3	3,9
<b>Ratio service de la dette/recette (en %)</b>	<b>&lt;=23</b>	6,12	4,5	4,6	4,2	4,1	5,1	4,2

Source : Cellule technique CNDP août 2019

Dans le nouveau CVD, les seuils d'endettement sont déterminés sur la base de la capacité d'endettement d'un pays mesurée par l'Indice Composite (IC) qui comprend le CPIA (seul indicateur utilisé dans l'ancien cadre) en plus d'autres variables du cadre macroéconomique à savoir la croissance du PIB réel

du pays, les envois de fonds des travailleurs émigrés, les réserves de change et la croissance mondiale.

Il convient de préciser que pour les pays, comme le nôtre, membres d'une union monétaire, il est généra-

lement approprié de se référer à la couverture par les réserves de change à l'échelle de l'union pour classer la capacité d'endettement d'un pays. Toutefois, lorsque des membres de l'union ont perdu effectivement l'accès aux réserves de change mutualisées ou sont sur le point de le perdre pendant une période prolongée, cette approche est susceptible de surestimer leurs réserves de change et donc leur capacité d'endettement. Il faut alors déterminer le classement au moyen du niveau des réserves imputées pour un pays membre individuel.

L'indice composite s'appuie sur dix années de données (cinq années de données historiques et cinq années de projections) pour lisser les cycles économiques et encourager des discussions de politique prospectives. Le fait de combiner données historiques et projections permet au cadre de saisir les changements en cours pour la perspective des fondamentaux des pays et la classification des pays selon que leur performance soit faible, moyenne, élevée ou maintenue.

**Tableau 36 : Evaluation de l'Indice Composite du Burkina Faso**

Components	Coefficients (A)	10-year average values (B)	CI Score components (A*B) = (C)	Contribution of components
<b>CPIA</b>	0,385	3,606	1,39	45%
<b>Real growth rate (in percent)</b>	2,719	5,632	0,15	5%
<b>Import coverage of reserves (in percent)</b>	4,052	40,208	1,63	53%
<b>Import coverage of reserves^2 (in percent)</b>	-3,990	16,167	-0,65	-21%
<b>Remittances (in percent)</b>	2,022	2,099	0,04	1%
<b>World economic growth (in percent)</b>	13,520	3,579	0,48	16%
<b>CI Score</b>			<b>3,05</b>	100%
<b>CI rating</b>			<b>Strong</b>	

Source : CVD téléchargé en août 2019 sur le site du FMI

Le calcul de l'indice composite pour le Burkina Faso fait ressortir la note de **3,05** le classant dans la catégorie des pays à capacité d'endettement élevée. De

ce fait, les seuils d'endettements suivants lui seront applicables.

EXTERNAL debt burden thresholds	Weak	Medium	Strong
<b>PV of debt in % of Exports</b>	140	180	240
<b>GDP</b>	30	40	55
<b>Debt service in % of Exports</b>	10	15	21
<b>Revenue</b>	14	18	23
<b>TOTAL public debt benchmark</b>			
<b>PV of total public debt in percent of GDP</b>	35	55	70

Lorsque les indicateurs de l'endettement sont au-dessus de leurs seuils respectifs, le risque de

surendettement est présent.

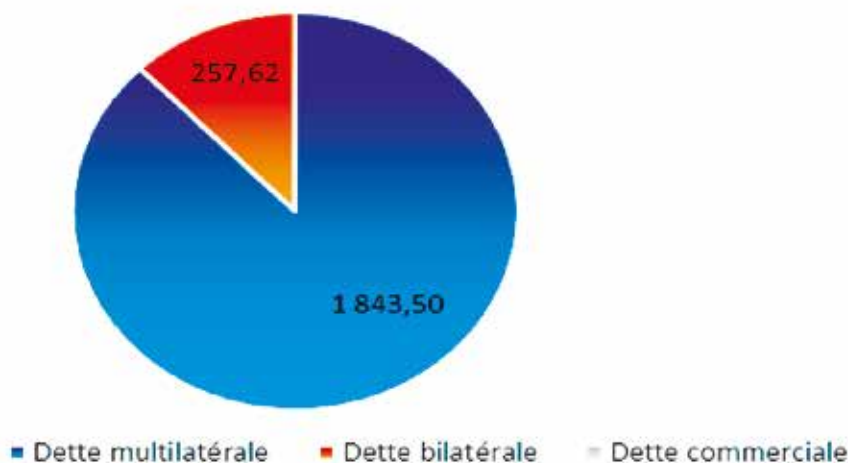
## 9.3 Dette extérieure

### 9.3.1 Les détenteurs

En 2019, le stock de la dette extérieure du Burkina Faso était estimé à 2 101,12 milliards de FCFA.

Le montant total de la dette détenue par les institutions multilatérales serait de 1 843,50 milliards de FCFA, soit 87,74% de la dette extérieure totale et celui détenu par les institutions bilatérales de 257,62 milliards de FCFA, soit 12,26% (figure 10).

Figure 10 : Distribution de la dette extérieure du Burkina Faso par détenteur



En ce qui concerne la répartition de la dette multilatérale, la Banque Mondiale via l'Association pour le Développement International (IDA) arrive en tête avec environ 942,06 milliards de FCFA, soit 44,84% de la dette extérieure totale. Elle est suivie respectivement par : la Banque Africaine de Développement via le Fond Africain de Développement (FAD) qui détient environ 331,45 milliards de FCFA, soit 15,78% ; la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) avec 140,16 milliards de FCFA, soit 6,67% ; la Banque Islamique de Développement pour un encours de 124,16 milliards de FCFA, soit 5,91% et le Fond Monétaire International (FMI) avec 121,37 milliards de FCFA, soit 5,78%. Le reste de la dette multilatérale estimé à 184,44 milliards de FCFA, soit 8,77% de la dette extérieure totale qui est détenue essentiellement par le Fond International de Développement Agricole (FIDA), la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA), la Banque Européenne d'investissement (BEI), le

Fonds OPEP pour le Développement International (OFID), le Fonds de la CEDEAO (FRDC) et le Fonds Nordique de Développement (FDN).

Au niveau des détenteurs de la dette bilatérale, la France via l'Agence Française de Développement (AFD) vient en première position avec 66,39 milliards de FCFA, soit 3,16% de la dette extérieure totale du Burkina Faso. Le Koweït via le Fond Koweïtien occupe le deuxième rang avec 36,49 milliards de FCFA, soit 1,74%. La Chine Taiwan, l'Arabie Saoudite, l'Inde et le Danemark viennent en troisième, quatrième, cinquième et sixième position avec respectivement 31,87 milliards de FCFA, 24,62 milliards de FCFA, 22,55 milliards de FCFA et 22,42 milliards de FCFA, soit respectivement 1,52%, 1,17%, 1,07% et 1,07%. Le reste de la dette bilatérale qui est estimé à 53,27 milliards de FCFA, soit 2,54% de la dette extérieure totale qui est détenue par la Côte d'Ivoire, la Chine, la Lybie, la Belgique et les Emirats arabes Unis (Fond d'Abu Dhabi).

Tableau 37 : Répartition de la dette extérieure du Burkina en 2019

Burkina Faso 2019 ( Estimation)	Dette totale (exprimée en valeur, milliards de FCFA)	Exprimée en % de la dette extérieure totale	Exprimée en % du PIB nominal
<b>Dette extérieure totale</b>	<b>2 101,12</b>	<b>100,00</b>	<b>24,57</b>
<b>Dette commerciale</b>	0	0	0
<b>citer les émissions ou les acheteurs détenant une part significative</b>	0	0	0
<b>Bilatérale</b>	<b>257,62</b>	<b>12,26</b>	<b>3,01</b>
<b>Dont France (AFD)</b>	66,39	3,16	0,78
<b>FONDS KOWEITIEEN</b>	36,49	1,74	0,43
<b>Chine Taïwan</b>	31,87	1,52	0,37
<b>FONDS SAOUDIEN</b>	24,62	1,17	0,29
<b>REP INDE</b>	22,55	1,07	0,26
<b>Danemark</b>	22,42	1,07	0,26
<b>dont autres (Côte d'Ivoire, Chine, Lybie, Belgique, Fonds d'Abu Dhabi)</b>	53,27	2,54	0,62
<b>Multilatérale</b>	<b>1 843,50</b>	<b>87,74</b>	<b>21,56</b>
<b>Dont Banque mondiale – IDA</b>	942,06	44,84	11,02
<b>Dont FAD</b>	331,45	15,78	3,88
<b>Dont BOAD</b>	140,16	6,67	1,64
<b>Dont FMI</b>	121,37	5,78	1,42
<b>Dont BID</b>	124,16	5,91	1,45
<b>Dont BADEA</b>	49,57	2,36	0,58
<b>Dont FIDA</b>	49,20	2,34	0,58
<b>Dont BEI</b>	27,52	1,31	0,32
<b>Dont OPEP (OFID)</b>	29,74	1,42	0,35
<b>Dont FRDC (CEDEAO)</b>	20,78	0,99	0,24
<b>Dont Fonds mondial et FND</b>	7,50	0,36	0,09

Source : MINEFID, Direction de la dette publique.



### 9.3.2 Situation des paiements de la dette extérieure

Le montant total du service de la dette extérieure payé en 2018 était de 78,14 milliards de FCFA dont 55,08 milliards de FCFA de capital remboursé et 23,06 milliards de FCFA d'intérêt. Le montant total du service de la dette extérieure payé pour le compte

des institutions multilatérales en 2018 était de 51,66 milliards de FCFA dont 36,57 milliards de FCFA de capital remboursé et 15,09 milliards de FCFA d'intérêt. Pour le compte des institutions bilatérales, le montant total de la dette extérieure remboursé était de 26,48 milliards de FCFA dont 18,51 milliards de FCFA de capital et 7,96 milliards de FCFA d'intérêt.

**Tableau 38 : Situation des paiements de la dette extérieure**

Situation à décembre 2018 (en milliard de FCFA)	Multilatérale			Bilatérale			Commerciale			Total		
	Capital	Intérêt	Total	Capital	Intérêt	Total	Capital	Intérêt	Total	Capital	Intérêt	Total
<b>Restant dû au 31 décembre 2017</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Tirage nouveau</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Service dû</b>	<b>36,57</b>	<b>15,09</b>	<b>51,66</b>	<b>18,51</b>	<b>7,96</b>	<b>26,48</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>55,08</b>	<b>23,06</b>	<b>78,14</b>
<b>Total</b>	36,57	15,09	51,66	18,51	7,96	26,48	0,00	0,00	0,00	55,08	23,06	78,14
<b>A maturité 2017</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Arriérés</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Service payé</b>	<b>36,57</b>	<b>15,09</b>	<b>51,66</b>	<b>18,51</b>	<b>7,96</b>	<b>26,48</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>55,08</b>	<b>23,06</b>	<b>78,14</b>
<b>Total</b>	36,57	15,09	51,66	18,51	7,96	26,48	0,00	0,00	0,00	55,08	23,06	78,14
<b>A maturité 2017</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Arriérés</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Au titre des arriérés datant de 2017 repris</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Service de la dette restructurée</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Restant dû au 31 décembre 2018</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Source : MINEFID, Direction de la dette publique

### 9.3.3 Devises de la dette

La distribution de la dette totale du Burkina Faso en fonction des devises en 2018 montre qu'elle est composée de :

- 1 624,99 milliards de FCFA ;
- 805,60 milliards de DTS. Le DTS est un pa-

nier de devises rassemblant le Dollar des Etats-Unis, l'Euro, la Livre Sterling et du Yen japonais ;

- 580,39 milliards d'Euro;
- 173,52 milliards de dollar US ;
- 92,35 milliards de IDI ;
- 35,46 milliards de KWD.

**Tableau 39 : Devises dans lesquelles est libellée la dette extérieure**

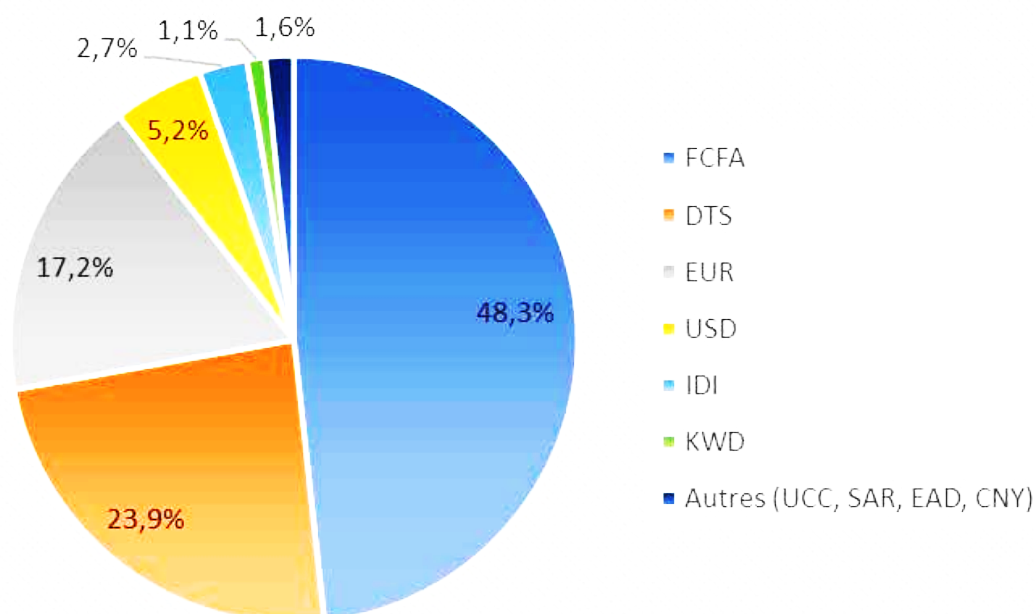
Devise	Dette totale libellée originellement dans cette devise (en millier)	Taux de change FCFA au 31 décembre 2018	Dette totale exprimée en milliards de FCFA	Taux de change en EUR au 31 décembre 2018	Dette totale exprimée en millions EUR	Distribution de la dette selon les devises (en %)
<b>FCFA</b>	1 624 985 199,14	1	1 624,99	655,957	2 477,27	<b>48,28</b>
<b>DTS</b>	805 600 391,00	796,25	805,60	655,957	1 228,13	<b>23,93</b>
<b>EUR</b>	580 394 548,00	655,96	580,39	655,957	884,81	<b>17,24</b>
<b>USD</b>	173 524 837,00	572,61	173,52	655,957	264,54	<b>5,16</b>
<b>IDI</b>	92 350 087,00	778,56	92,35	655,957	140,79	<b>2,74</b>
<b>KWD</b>	35 464 079,00	1887,09	35,46	655,957	54,06	<b>1,05</b>
<b>Autres (UCC, SAR, EAD, CNY)</b>	53 633 445,00		53,63	655,957	81,76	<b>1,59</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 365 952 586,14</b>		<b>3 365,95</b>		<b>5 131,36</b>	<b>100,00</b>

Source : MINEFID, Direction de la dette publique.

La distribution relative de la dette totale du Burkina Faso en fonction des devises dans lesquelles elle est émise montre qu'elle est composée de :

- 48,28% de FCFA ;
- 23,93% de DTS ;
- 17,24% d'EUR;
- 5,16% de USD ;
- 2,74% de IDI;
- 3,82% d'EUR;
- 1,05% de KWD ;
- 1,59% de toutes les autres devises.

Figure 11 : Répartition de la dette publique du Burkina Faso en devises



## 9.4 Dette intérieure

### 9.4.1 Présentation de la situation au 31 décembre 2018

A fin 2018, l'encours de la dette intérieure en s'établissant à 1 456,39 milliards de FCFA a connu un accroissement de 42,20% comparativement à son niveau de 2017 où il était de 1 024,20 milliards de FCFA. Cet accroissement est essentiellement expli-

qué par les émissions de 13 emprunts obligataires (dont deux (02) par syndication ayant permis de mobiliser 173,74 milliards de FCFA) et de 16 Bons du Trésor pour des montants cumulés respectifs de 347,19 milliards de FCFA et 357,52 milliards de FCFA. Aussi, l'encours des titres publics (Bons et Obligations) pour cette année s'élève à 1 254,06 milliards de FCFA et représente 86,11% de la dette intérieure.

Tableau 40 : Répartition de la dette intérieure du Burkina en 2018

Burkina Faso			
Situation au 31 décembre 2018	Dette domestique exprimée en valeur (milliards de FCFA)	Dette domestique exprimée en % de la dette domestique totale	Dette domestique exprimée en % du PIB nominal de l'année 2018
<b>Dette intérieure totale</b>	1 456,39	100,00	18,55
<b>Titres publics</b>	1 254,06	86,11	15,98
<b>Bons du Trésor</b>	282,68	19,41	3,60
<b>OAT</b>	971,38	66,70	12,38
<b>Autres types</b>	0,00	0,00	0,00
<b>Prêt bancaire</b>	39,8	2,73	0,51
<b>BCEAO</b>	4,70	0,32	0,06
<b>Banque commerciale</b>	35,10	2,41	0,45
<b>Autres</b>	162,53	11,16	2,07

Source : MINEFID, Direction de la dette publique.

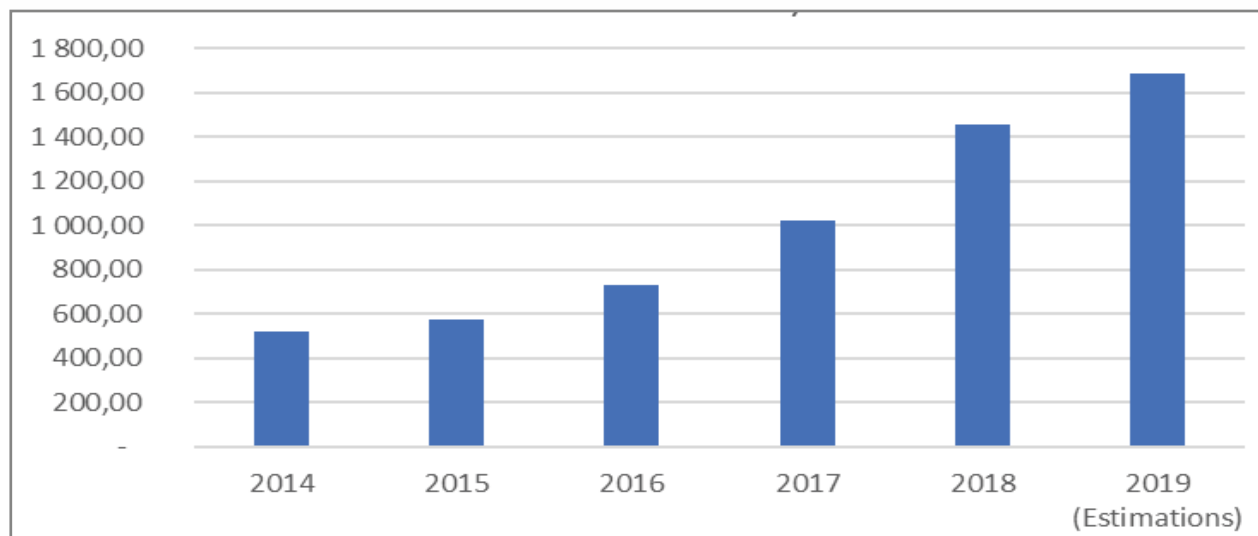
### 9.4.2 Evolution de la composition de la dette intérieure au cours des 5 dernières années

Au cours des cinq (05) dernières années, l'encours de la dette intérieure du Burkina Faso est en progression passant de 523,10 milliards de FCFA en 2014 pour s'établir à 1 456,39 milliards de FCFA en 2018, soit une hausse moyenne annuelle de 29,85%. L'évolution du stock de la dette intérieure ces dernières années, est imputable principalement

aux émissions de titres publics (Bons et Obligations) et à la prise en charge par l'Etat, de la dette ou du passif de certaines entreprises publiques ou privées (rachat de créance de la société BRAFASO, consommation d'eau et d'électricité de l'Etat, moins-values de la SONABHY...).

Pour 2019, le montant de l'encours de la dette intérieure s'établirait à 1 686,39 milliards de FCFA

Figure 12 : Evolution de la dette intérieure du Burkina Faso de 2014 à 2019



Source : MINEFID, direction de la dette publique.

### 9.4.3 Situation des paiements de la dette intérieure

Le service total de la dette intérieure au 31 décembre 2018 était de 177,90 milliards de FCFA dont 103,64 milliards de FCFA de principal remboursé et 74,26 milliards de FCFA d'intérêt. Le montant du service

de la dette intérieure remboursé au secteur bancaire est estimé à 119,15 de milliards de FCFA dont 93,53 milliards de FCFA de capital et 25,62 milliards d'intérêt. Pour le secteur non bancaire, le montant du service de la dette remboursée était de 39,78 milliards de FCFA dont 15,94 milliards de FCFA de principal et 23,85 milliards de FCFA d'intérêt.

Tableau 41 : Situation des paiements de la dette intérieure en 2018

	Secteur bancaire			Secteur non-bancaire			Total		
	Principal	Intérêt	Total	Principal	Intérêt	Total	Principal	Intérêt	Total
<b>(1) Service de la dette dû à fin décembre 2018</b>	101,4	70,6	172,0	2,2	3,7	5,9	103,6	74,3	177,9
<b>Dont arrivant à maturité en 2018</b>	101,4	70,6	172,0	2,2	3,7	5,9	103,6	74,3	177,9
<b>Dont arriérés datant de 2017 repris</b>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>(2) Service de la dette payé dans le courant de l'année 2018</b>	101,4	70,6	172,0	2,2	3,7	5,9	103,6	74,3	177,9
<b>Au titre des maturités de 2018</b>	101,4	70,6	172,0	2,2	3,7	5,9	103,6	74,3	177,9
<b>Au titre des arriérés datant de 2017 repris</b>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>(3) Service de la dette restructurée</b>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Au titre des maturités de 2018</b>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Au titre des arriérés datant de 2017 repris</b>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>(4) Arriérés de paiement au 31 déc. 2018</b>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>(1)-(2)-(3)</b>									
<b>Dont arriérés datant de 2017 repris</b>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Dont nouveaux arriérés de 2018</b>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>(5) Restant dû fin dec. 2018</b>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>(6) Total de la dette due 31 déc. 2018 (4)+(5)</b>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Source : MINEFID, Direction de la dette publique.

## 9.5 Viabilité et soutenabilité

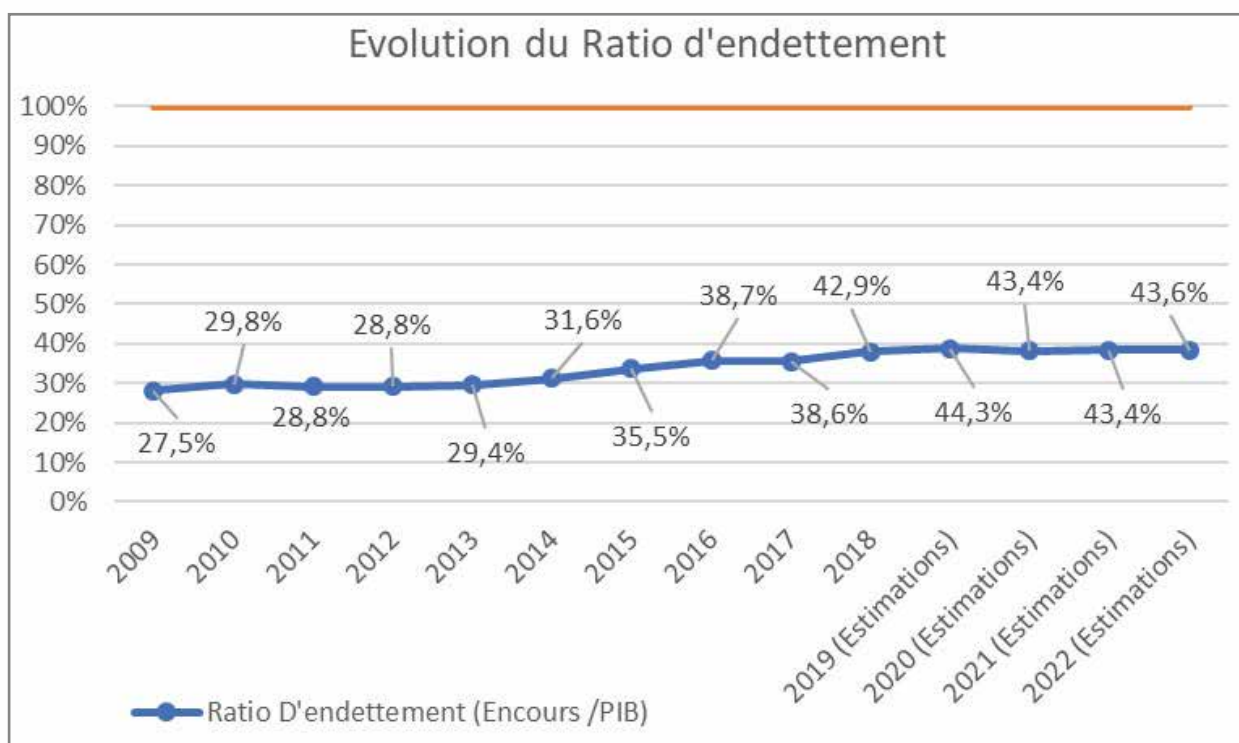
Le ratio dette publique/PIB est en progression depuis 2009. Il est passé de 27,5% à 42,9% du PIB sur la période 2009 et 2018. Selon les projections issue de notre dernière Analyse de viabilité, réalisée courant aout 2019, le niveau d'endettement devrait se situer autour 44,3% en 2019. Bien que le taux d'endettement du pays soit en augmentation, il demeure en dessous de la norme communautaire qui se situe à 70 % du PIB. Sur la période 2020-2022, ce

ratio serait en quasi-stagnation passant de 43,4% à 43,6%.

A partir de 2019, le déficit budgétaire devrait se réduire et se situer autour de 2,9% du PIB contre 7,8% du PIB en 2017. Sur l'horizon couvert par la SDMT, ce ratio devrait se stabiliser autour de -3%.

En somme, le niveau d'endettement du Burkina reste dans l'ensemble viable et soutenable si les efforts de réduction du déficit budgétaire se maintiennent jusqu'en 2022.

Figure 13 : Evolution de la dette publique et du déficit du Burkina Faso



Source : MINEFID, Direction de la dette publique.

### 10.1 Détail des émissions du pays de 2013 à 2018

Tableau 42 : évolution de la valeur des émissions par maturité (en millions de FCFA)

année maturité	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>3mois</b>	91352	90410	26254	40000	100000	60000
<b>6mois</b>	0	104143	185703	78500	235000	55000
<b>1an</b>	0	0	0	70000	200000	300000
<b>2ans</b>	0	0	0	115000	0	0
<b>3ans</b>	0	0	0	40000	340000	290000
<b>5ans</b>	121600	41676	96720	75000	145000	50000
<b>7ans</b>	0	0	0	50000	0	0
<b>Total</b>	212952	236229	308677	468500	1020000	755000

**Tableau 43 : Liste des émissions entre 2013 -2016 (Note d'information 2017)**

<b>Emetteur</b>	<b>Libellé</b>	<b>ISIN</b>	<b>voie</b>	<b>Maturité (année)</b>	<b>Date D'émission</b>	<b>Montant émis (millions FCFA)</b>	<b>TMP</b>
<b>Burkina Faso</b>	BF-BT-3mois-16.mai.13	BF000000307	Adjudication	0,25	14/02/13	25000	4,16
<b>Burkina Faso</b>	BF-BT-3 mois-15.aout.13	BF000000315	Adjudication	0,25	16/05/13	20325	4,03
<b>Burkina Faso</b>	BF-BT-3 mois-10.octobre.13	BF000000323	Adjudication	0,25	11/07/13	25447	3,98
<b>Burkina Faso</b>	BF-BT-3 mois-12.décembre.13	BF000000331	Adjudication	0,25	12/09/13	20580	3,84
<b>Burkina Faso</b>	TPBF 6,5% 2013-2020 (7ans)	BF000000182	Adjudication	7,00	14/11/13	121600	6,60
<b>Burkina Faso</b>	BF-BT-3 mois-23.avril.14	BF000000349	Adjudication	0,25	22/01/14	27100	3,87
<b>Burkina Faso</b>	BF-BT-3 mois-11.juin.14	BF000000356	Adjudication	0,25	12/03/14	33560	3,97
<b>Burkina Faso</b>	BF-BT-3 mois-07.aout.14	BF000000364	Adjudication	0,25	08/05/14	29750	3,91
<b>Burkina Faso</b>	BF-BT-6 mois-07.janvier.15	BF000000372	Adjudication	0,50	09/07/14	33000	4,02
<b>Burkina Faso</b>	BF-BT-6 mois-11.mars.15	BF000000380	Adjudication	0,50	10/09/14	38423	4,29
<b>Burkina Faso</b>	BF-BT-6 mois-09.juin.15	BF000000398	Adjudication	0,50	09/12/14	32720	5,22
<b>Burkina Faso</b>	BF-6,25%-5 ans-31.décembre.19	BF000000406	Adjudication	5,00	30/12/14	41676	6,51
<b>Burkina Faso</b>	BF-BT-6 mois-21.avril.15	BF000000414	Adjudication	0,25	20/01/15	26254	4,92
<b>Burkina Faso</b>	BF-BT-6 mois-03.septembre.15	BF000000422	Adjudication	0,50	05/03/15	30810	4,83
<b>Burkina Faso</b>	BF-BT-6 mois-15.octobre.15	BF000000430	Adjudication	0,50	16/04/15	35000	4,57
<b>Burkina Faso</b>	BF-6%-5 ans-20.mai.20	BF000000448	Adjudication	5,00	19/05/15	33000	5,99
<b>Burkina Faso</b>	BF-6%-5 ans-20.mai.20	BF000000448	Adjudication	5,00	25/06/15	33000	5,93
<b>Burkina Faso</b>	BF-BT-6 mois-04.février.16	BF000000455	Adjudication	0,50	06/08/15	42893	4,34
<b>Burkina Faso</b>	BF-BT-6 mois-10.mars.16	BF000000463	Adjudication	0,50	10/09/15	33000	4,29
<b>Burkina Faso</b>	BF-BT-6 mois-19.avril.16	BF000000471	Adjudication	0,50	20/10/15	44000	4,37
<b>Burkina Faso</b>	BF-6%-5 ans-16 décembre.20	BF000000489	Adjudication	5,00	15/12/15	30720	6,05
<b>Burkina Faso</b>	BF-BT-6 mois-20.juillet.16	BF000000497	Adjudication	0,50	20/01/16	38500	4,57
<b>Burkina Faso</b>	BF-BT-12 mois-16.février.17	BF000000505	Adjudication	1,00	18/02/16	35000	5,14
<b>Burkina Faso</b>	BF-BT-24 mois-08.mars.18	BF000000513	Adjudication	2,00	10/03/16	40000	5,29
<b>Burkina Faso</b>	BF-6%-5 ans-08 avril.21	BF000000521	Adjudication	5,00	07/04/16	40000	6,00
<b>Burkina Faso</b>	BF-BT-6 mois-17.novembre.16	BF000000539	Adjudication	0,50	19/05/16	40000	4,57
<b>Burkina Faso</b>	BF-5,5%-3ans-17.juin.19	BF000000547	Adjudication	3,00	16/06/16	40000	5,54
<b>Burkina Faso</b>	BF-BT-24 mois-19.juillet.18	BF000000554	Adjudication	2,00	21/07/16	40000	5,13
<b>Burkina Faso</b>	BF-BT-12 mois-10.aout.17	BF000000562	Adjudication	1,00	11/08/16	35000	4,82
<b>Burkina Faso</b>	BF-6,5%-7 ans-02.septembre.23	BF000000570	Adjudication	7,00	01/09/16	50000	6,72
<b>Burkina Faso</b>	BF-BT-24 mois-25.octobre.18	BF000000588	Adjudication	2,00	27/10/16	35000	5,59
<b>Burkina Faso</b>	BF-6%-5 ans-08.avril.21	BF000000521	Adjudication	5,00	10/11/16	35000	6,97
<b>Burkina Faso</b>	BF-BT-3 mois-02.mars.17	BF000000596	Adjudication	0,25	01/12/16	40000	4,66



**Tableau 44 : Liste des émissions 2017**

<b>Emetteur</b>	<b>Libellé</b>	<b>ISIN</b>	<b>Voie</b>	<b>Maturité (année)</b>	<b>Date d'émission</b>	<b>Montant émis (millions)</b>	<b>TMP (%)</b>
Burkina Faso	BF-BT-3mois-20.avril2017	BF0000000612	adjudication	0,25	19/01/2017	35000	5,05
Burkina Faso	BF-BT-3mois-14.juin.2017	BF0000000638	adjudication	0,25	16/03/2017	35000	5,48
Burkina Faso	BF-BT-6mois-09-15.2017	BF0000000646	adjudication	0,5	16/03/2017	35000	5,77
Burkina Faso	BF-BT-6ois-11.octobre.2017	BF0000000653	adjudication	0,5	12/04/2017	40000	5,56
Burkina Faso	BF-BT-12mois-11.avril.2018	BF0000000661	adjudication	1	12/04/2017	40000	5,92
Burkina Faso	BF-6%-3ans-13.avril.2020	BF0000000679	adjudication	3	12/04/2017	40000	6,96
Burkina Faso	BF-BT-6mois-16.Novembre.2017	BF0000000687	adjudication	0,5	18/05/2017	40000	5,85
Burkina Faso	BF-6%-3ans-13.avril.2020	BF0000000679	adjudication	3	18/05/2017	40000	7,23
Burkina Faso	BF-BT-12mois-14.juin.2018	BF0000000695	adjudication	1	15/06/2017	40000	5,99
Burkina Faso	BF-6%-3ans-13.avril.2020	BF0000000679	adjudication	3	15/06/2017	40000	7,14
Burkina Faso	BF-BT-6mois-22.Janvier.2018	BF0000000703	adjudication	0,5	21/07/2017	35000	5,84
Burkina Faso	BF-BT-12mois-21.juillet.2018	BF0000000711	adjudication	1	21/07/2017	35000	5,99
Burkina Faso	BF-BT-3mois-8.Décembre.2017	BF0000000729	adjudication	0,25	07/09/2017	30000	5,42
Burkina Faso	BF-BT-6mois-7.mars.2018	BF0000000737	adjudication	0,5	07/09/2017	30000	5,60
Burkina Faso	BF-6%%-3ans-29.septembre.2020	BF0000000752	adjudication	3	28/09/2017	50000	6,86
Burkina Faso	BF-6,15%%-5ans-29.septembre.2022	BF0000000760	adjudication	5	28/09/2017	50000	6,84
Burkina Faso	BF-6%-3ans-29.septembre.2020	BF0000000752	adjudication	3	05/10/2017	40000	7,05
Burkina Faso	BF-BT-6mois-17.avril.2018	BF0000000778	adjudication	0,5	17/10/2017	30000	5,66
Burkina Faso	BF-6%-3ans-30.novembre.2020	BF0000000786	adjudication	3	27/10/2017	35000	6,92
Burkina Faso	BF-6,15%-5ans-29septembre.2022	BF0000000760	adjudication	5	27/10/2017	35000	6,95
Burkina Faso	BF-BT-6mois-8.mai.2018	BF0000000794	adjudication	0,5	07/11/2017	25000	5,65
Burkina Faso	BF-BT-12mois-21.Novembre.2018	BF0000000802	adjudication	1	22/11/2017	60000	6,12
Burkina Faso	BF-6%-3ans-23.novembre.2020	BF0000000810	adjudication	3	22/11/2017	60000	6,39
Burkina Faso	BF-6,2%-5ans-23.novembre.2022	BF0000000828	adjudication	5	22/11/2017	60000	6,9
Burkina Faso	BF-BT-3ans-23.Novembre.2020	BF0000000810	adjudication	3	13/12/2017	35000	7,29
Burkina Faso	BF-BT-12mois-18.Décembre.2018	BF0000000836	adjudication	1	19/12/2017	25000	6,42

**Tableau 45 : Liste des émissions: 2018**

Emetteur	Libellé	ISIN	Voie	Maturité (année)	Date d'émission	Montant émis (millions)	TMP (%)
Burkina Faso	BF-BT-12mois-8.Janvier.2019	BF0000000844	adjudication	1	09/01/2018	25000	6,38
Burkina Faso	BF-6%3ans-25.janvier.2021	BF0000000851	adjudication	3	24/01/2018	20000	7,49
Burkina Faso	BF-BT-6mois-8.Aout.2018	BF0000000869	adjudication	0,5	07/02/2018	25000	6,12
Burkina Faso	BF-BT-12mois-20.Février.2019	BF0000000877	adjudication	1	21/02/2018	25000	6,41
Burkina Faso	BF-BT-12mois-6.mars.2019	BF0000000893	adjudication	1	07/03/2018	30000	6,46
Burkina Faso	BF-BT-3ans-23.Novembre.2020	BF0000000810	adjudication	3	21/03/2018	25000	7,83
Burkina Faso	BF-BT-12mois-17.avril.2019	BF0000000901	adjudication	1	18/04/2018	20000	6,15
Burkina Faso	BF-BT-12mois-20.février.2019	BF0000000877	adjudication	1	02/05/2018	20000	6,08
Burkina Faso	BF-BT-12mois-18.décembre2018	BF0000000836	adjudication	1	16/05/2018	20000	6,05
Burkina Faso	-	-	adjudication	0,25	13/06/2018	25000	-
Burkina Faso	BF-3ans-juin.2021	BF0000000943	adjudication	3	27/06/2018	25000	6,75
Burkina Faso	BF-6,15%-3ans-12.juillet.2021	BF0000000968	adjudication	3	11/07/2018	25000	7,57
Burkina Faso	BF-BT-12mois-24.juillet.2019	BF0000000976	adjudication	1	25/07/2018	25000	5,95
Burkina Faso	BF-6,15%-3ans-9.aout.2021	BF0000000984	adjudication	3	08/08/2018	50000	7,57
Burkina Faso	BF-5ans-6,25%-9.aout.2023	BF0000000992	adjudication	5	08/08/2018	50000	7,07
Burkina Faso	BF-BT-12mois-19.Aout.2019	BF0000001032	adjudication	1	20/08/2018	25000	6,26
Burkina Faso	BF-6,15%-3ans-06.septembre.2021	BF0000001040	adjudication	3	05/09/2018	25000	7,43
Burkina Faso	BF-BT-12mois-18.septembre.2019	BF0000001057	adjudication	1	19/09/2018	25000	5,87
Burkina Faso	BF-BT-12mois-3.octobre.2019	BF0000001065	adjudication	1	03/10/2018	25000	6,05
Burkina Faso	BF-6,15%-3ans-18.octobre.2021	BF0000001073	adjudication	3	17/10/2018	20000	7,89
Burkina Faso	BF-BT-12mois-4.novembre.2019	BF0000001081	adjudication	1	05/11/2018	25000	6,00
Burkina Faso	BF-6,15%-3ans-15.novembre.2021	BF0000001099	adjudication	3	14/11/2018	30000	7,5
Burkina Faso	BF-BT-6mois-29.mai.2019	BF0000001107	adjudication	0,5	28/11/2018	30000	5,92
Burkina Faso	BF-BT-12mois-décembre.2019	BF0000001123	adjudication	1	13/12/2018	35000	6,57
Burkina Faso	BF-3ans-décembre.2021	BF0000001115	adjudication	3	13/12/2018	35000	7,64
Burkina Faso	BF-BT-3mois-mars.2019	BF0000001149	adjudication	0,25	21/12/2018	35000	6,11
Burkina Faso	BF-3ans-décembre.2021	BF0000001115	adjudication	3	21/12/2018	35000	7,69

## 10.2. Détail des titres en vie fin 2018

Tableau 46 : DETAIL DES TITRES EN VIE EN FIN 2016 (note d'information 2017)

Emetteur	Libellé	ISIN	Maturité (années)	Date d'émission	TMP	Coupon	Encours en fin 2016 (millions de FCFA)
Burkina Faso	BF-5,5%-10-ans-29.juillet.17	BF000000224	10,00	28/07/07	-	5,50	5900
Burkina Faso	BF-6,5%-7 ans-20. mai.17	BF000000240	7,00	20/05/10	6,49	6,50	9780
Burkina Faso	BF-6,5%-5 ans-25.octobre.17	BF000000281	5,00	25/10/12	6,50	6,50	10785
Burkina Faso	TPBF 6,5%-2013-2020 (7 ans)	BF000000182	7,00	14/11/13	6,60	6,50	97280
Burkina Faso	BF-6,25%-5ans-31.décembre.19	BF000000406	5,00	30/12/14	6,51	6,25	31257
Burkina Faso	BF-6%-5 ans-20.mai.20	BF000000448	5,00	19/05/15	5,99	6,00	66000
Burkina Faso	BF-6%-5 ans-16.décembre.20	BF000000489	5,00	15/12/15	6,05	6,00	30720
Burkina Faso	BF-BT-24 mois-08.mars.18	BF000000513	2,00	10/03/16	5,29	-	40000

**Tableau 47 : DETAIL DES TITRES EN VIE EN FIN 2017**

Emetteur	Libellé	ISIN	Maturité (années)	Date d'émission	TMP	Coupon	Encours en fin 2017 (millions de FCFA)
Burkina Faso	TPBF 6,5% 2013-2020 (7 ans)	BF0000000182	7	14/11/13	6,60	6,50	85 120
Burkina Faso	BF - 6,25% - 5 ans - 31.décembre.19	C600502E5	5	30/12/14	6,51	6,25	26 048
Burkina Faso	BF - 6% - 5 ans - 20.mai.20	C600542E1	5	25/06/15	5,99	6,00	49 500
Burkina Faso	BF - 6% - 5 ans - 16.décembre.20	C600582E7	5	15/12/15	6,05	6,00	30 720
Burkina Faso	BF -BT - 24 mois - 08.mars.18	BF0000000513	2	10/03/16	5,29	-	40 000
Burkina Faso	BF - 6% - 5 ans - 08.avril.21	BF0000000521	5	07/04/16	6,00	6,00	75 000
Burkina Faso	BF - 5,5% - 3 ans - 17.juin.19	BF0000000547	3	16/06/16	5,54	5,50	40 000
Burkina Faso	BF -BT - 24 mois - 19.juillet.18	BF0000000554	2	21/07/16	5,13	-	40 000
Burkina Faso	BF - 6,5% - 7 ans - 02.septembre.23	BF0000000570	7	01/09/16	6,72	6,5	50 000
Burkina Faso	BF -BT - 24 mois - 25.octobre.18	BF0000000588	2	27/10/16	5,59	-	35 000
Burkina Faso	BF -BT - 12 mois - 13.février.18	BF0000000620	1	-	-	-	19 446
Burkina Faso	BF -BT - 12 mois - 11.avril.18	BF0000000661	1	12/04/2017	5,92	-	8 090
Burkina Faso	BF - 6% - 3 ans - 13.avril.20	BF0000000679	3	12/04/2017	6,96	-	63 689
Burkina Faso	BF -BT - 12 mois - 14.juin.18	BF0000000695	1	15/06/2017	5,99	-	7 195
Burkina Faso	TPBF 6,5% 2017-2027 (10 ans)	-	10	-	-	-	122 018
Burkina Faso	BF -BT - 6 mois - 21.janvier.18	BF0000000703	0,5	21/07/2017	5,84%	-	13 050
Burkina Faso	BF -BT - 12 mois - 22.juillet.18	BF0000000711	1	21/07/2017	5,99%	-	17 016
Burkina Faso	BF -BT - 6 mois - 08.mars.18	BF0000000737	0,5	07/09/2017	5,60%	-	16 500
Burkina Faso	BF-6%%-3ans-29.septembre.2020	BF0000000752	3ans	28/09/2017	6,86	-	38000
Burkina Faso	BF-6,15%%-5ans-29.septembre.2022	BF0000000760	5ans	28/09/2017	6,84	-	25000
Burkina Faso	BF-BT-6mois-17.avril.2018	BF0000000778	0,5an	17/10/2017	5,66	-	31000
Burkina Faso	BF-6%-3ans-30.novembre.2020	BF0000000786	3ans	27/10/2017	6,92	-	21000
Burkina Faso	BF-BT-6mois-8.mai.2018	BF0000000794	0,5an	07/11/2017	5,65	-	21000
Burkina Faso	BF-BT-12mois-21.Novembre.2018	BF0000000802	1an	22/11/2017	6,12	-	20000
Burkina Faso	BF-6%-3ans-23.novembre.2020	BF0000000810	3ans	22/11/2017	6,39	-	31000
Burkina Faso	BF-6,2%-5ans-23.novembre.2022	BF0000000828	5ans	22/11/2017	6,9	-	3000
Burkina Faso	BF-BT-12mois-18.Décembre.2018	BF0000000836	1an	19/12/2017	6,42	-	6000

**Adjudication (pour les titres publics):** Vente aux enchères des titres émis par le Gouvernement central. Dans la zone UEMA, elle est organisée par la BCEAO et seules les banques et les autres institutions financières régionales qui ont des comptes à la BCEAO peuvent y participer. Les autres entités ne peuvent souscrire aux adjudications que par l'intermédiaire des banques de l'UEMOA.

**Amortissement ou Echéance :** période entre le décaissement d'un prêt et son dernier remboursement, composée du délai de grâce et de la période de remboursement.

**Appel Public à l'épargne :** appel à concurrence sur le marché financier de titres publics par l'intermédiaire d'une SGI. Il est ouvert à tout épargnant.

**Avoirs extérieurs nets (AEN) :** créances ou engagements nets des institutions monétaires (Banque Centrale et banques) sur l'extérieur. Ce poste correspond à l'ensemble des rubriques des situations de la Banque Centrale et des banques relatives à leurs opérations avec l'extérieur. Il s'obtient en déduisant des avoirs extérieurs bruts, l'ensemble des engagements extérieurs, y compris les engagements à moyen et long terme.

**Besoin de financement de l'Etat :** montant global nécessaire pour couvrir le déficit budgétaire primaire et les charges d'intérêt et d'amortissement liées à la dette.

**Bon du trésor :** titres publics à court terme d'une durée comprise entre 7 jours et 2 ans, émis par un Etat membre de l'UEMOA.

**Club de Paris :** groupe informel de pays créanciers (généralement des pays de l'OCDE), qui se réunissent à Paris pour négocier des accords de restructuration de la dette avec des pays débiteurs connaissant des problèmes de service de la dette.

**Créanciers bilatéraux :** gouvernements, banques centrales, agences et agences de crédit à l'exporta-

tion, qui prêtent à un gouvernement débiteur sur une base intergouvernementale.

**Créanciers multilatéraux :** institutions internationales qui prêtent des fonds à des termes concessionnels et/ou non-concessionnels, comme la FMI, la Banque Mondiale et les banques régionales de développement.

**Crédit à l'économie (CE) :** ensemble des concours consentis à l'économie par les banques (refinancés ou non), les établissements financiers (partie financée par la Banque Centrale) et par le Trésor (à travers l'acceptation de traites douanières)

**Crédit intérieur=Crédit à l'économie + Position nette du Gouvernement (voir PNG)**

**Décaissement :** versement de tout ou une partie du montant contracté aux termes d'un prêt.

**Déficit budgétaire :** différence entre recettes totales et dépenses totales et prêts nets.

**Déficit du compte courant :** solde déficitaire des transactions courantes de la balance des paiements.

**Déficit primaire :** différence négative entre recettes et dépenses, hors paiement d'intérêt.

**Dette publique extérieure :** emprunts de l'administration centrale à l'égard des non-résidents.

**Dette publique intérieure :** emprunts de l'administration centrale à l'égard des résidents

**Dette non-concessionnelle :** dette contractée aux conditions du marché

**Données économiques :**

**-Réalizations :** données économiques pour les années passées, calculées sur la base des informations économiques exhaustives recueillies sur l'activité économique par les administrations nationales. Elles devraient correspondre plus ou moins aux données

des comptes définitifs pour l'année N-3 ;

**-Estimations** : correspondent aux comptes semi-définitifs ou provisoires, arrêtés sur une base des informations économiques d'une année donnée. Elles sont généralement non exhaustives et/ou non entièrement validées ;

**-Projections ou prévisions économiques** : correspondent aux données économiques calculées sur la base des hypothèses formulées sur l'évolution future de l'activité économique. Ces projections peuvent couvrir partiellement certains comptes sur lesquels il n'existe que des données provisoires et/ou partielles.

**Élément don** : différence entre la valeur nominale (VN) et la valeur actualisée (VA) du service de la dette exprimée en pourcentage de la valeur nominale du prêt  $((VN-VA)/VN)$ .

**Emprunt concessionnel** : prêts et crédits qui sont assortis d'une période d'amortissement de longue durée et/ou de taux d'intérêt inférieurs au marché, tels qu'ils comportent un élément don d'au moins 35%.

**Euro-bond (ou Euro-obligation)** : obligation en dollar au niveau du marché financier de Londres.

**Inflation** : Hausse généralisée des prix à la consommation. Il en résulte une perte du pouvoir d'achat de la monnaie.

**Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM)** : initiative lancée en Juin 2005 pour accélérer les progrès vers les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

**Initiative PPTE** : cadre adopté par la Banque mondiale et le FMI en 1996 pour régler les problèmes de dette extérieure des pays pauvres très endettés, qui a pour objectif d'apporter un allègement global de la dette suffisant pour parvenir à la viabilité de la dette.

**Masse monétaire (M0)** : ensemble des créances détenues par le reste de l'économie sur les institutions monétaires. Elle recouvre les disponibilités monétaires (circula-

tion fiduciaire + dépôts à vue) et quasi monétaires (comptes d'épargne et dépôts à terme).

**Obligation du Trésor** : titres publics à moyen ou long terme émis à travers des adjudications ou des appels publics à l'épargne.

**Passif conditionnel** : dettes contractées par les autres entités publiques à l'exception de l'administration centrale (collectivités locales et secteur parapublic)

**Position nette du Gouvernement (PNG)** : créances nettes ou engagements nets du Trésor vis-à-vis du reste de l'Economie.

La position nette du Gouvernement est constituée par la différence entre la dette du Trésor et ses créances sur la Banque centrale, les banques et les particuliers et entreprises.

Par convention, une PNG créditrice est précédée du signe (-) tandis qu'une PNG débitrice est précédée de signe (+).

**Pression fiscale** : le ratio recettes fiscales rapportées au PIB

**Risque de refinancement** : risque lié au renouvellement de la dette arrivée à échéance. Il peut porter sur le coût de refinancement ou l'impossibilité d'obtenir les montants souhaités.

**Risque de taux d'intérêt** : le risque de taux d'intérêt fait référence à la vulnérabilité du portefeuille de la dette et au coût de la dette du gouvernement à des taux d'intérêts élevés du marché, au point où la dette à taux fixe et la dette à taux variable qui arrivent à maturation sont réévaluées.

**Risques de change** : risques liés aux fluctuations des taux de change.

**Service de la dette** : tout paiement à effectuer au titre du principal, des intérêts et des commissions d'un prêt.

**Solde primaire** : (voir déficit primaire)

Solde primaire de base : recettes totales hors dons - dépenses courantes + intérêt sur dette publique - dépenses en capital sur ressources propres.

**Stock de la Dette Publique** : montant à une date donnée des décaissements de dettes non encore remboursées.

**Taux de change** : prix d'une devise en terme d'une autre.

**Taux d'endettement** : ratio du stock de la dette publique rapporté au PIB.

**Taux d'investissement de l'économie d'un pays** : un ratio qui indique la formation brute de capital fixe de tous les agents économiques (gouvernements, entreprises, ménages) exprimée en pourcentage du PIB. Pour un pays, la FBCF est la somme des investissements matériels et logiciels réalisés pendant un an dans ce pays.

**Les termes de l'échange** : expriment pour un pays

le rapport entre le prix des exportations et le prix des importations. Ils sont généralement calculés à partir d'indices de prix et indiquent une évolution par rapport à une année de référence ( $T = \frac{\text{indice des prix des exportations}}{\text{indice des prix des importations}} \times 100$ ).

Les termes de l'échange s'améliorent dans le temps ( $T > 100$ ) si une économie exporte une quantité moindre de marchandises pour se procurer la même quantité de bien importés (en d'autres termes, les mêmes quantités exportées permettent d'acheter une quantité accrue de biens importés) : les recettes d'exportation s'améliorent dans ce cas. Dans le cas inverse, les termes de l'échange se dégradent.

Ce rapport de prix traduit ainsi l'évolution du pouvoir d'achat des exportations en importations, à volume d'échanges donné (la structure des échanges est fixée) : il reflète la compétitivité-prix d'un pays (indépendamment de l'effet quantité).

# CISI-UMOA

Programme de certification des acteurs du marché financier régional



## Boostez vos perspectives de carrière

Vous êtes un professionnel du marché financier régional et vous souhaitez être reconnu comme tel ? Certifiez-vous afin de renforcer et faire valoir vos capacités.

La certification CISI-UMOA est délivrée par CISI, institution londonienne de renommée internationale qui développe des programmes de haut niveau selon une approche modulaire par paliers et correspondant à des parcours adaptés par métiers.

En zone UMOA, cette certification portera d'abord sur le module « Fondamentaux des services financiers » puis le module « Marchés obligataires » avant de proposer, avec le concours de l'ensemble des acteurs et selon les besoins, une gamme de parcours métiers spécialement dédiée à notre marché financier régional.

Déployée dans plus de 80 pays et dotée d'une reconnaissance au niveau international, la certification financière CISI est, grâce au programme CISI-UMOA, disponible pour la première fois dans des pays francophones d'Afrique subsaharienne ; en l'occurrence les 8 pays de la zone UEMOA.

Etudiants, Particuliers ou Professionnels d'établissements financiers, boostez vos perspectives de carrière grâce à ce programme de certification.

Pour vous inscrire, RDV sur  
[www.cisi-umoa.org](http://www.cisi-umoa.org)

Vous pouvez également écrire à [inscriptions@cisi-umoa.org](mailto:inscriptions@cisi-umoa.org) ou appeler au (221) 33 839 10 10



**UMOA-Titres**  
Bâtir un Marché intégré des Titres Publics

Bénin | Burkina | Côte d'Ivoire | Guinée-Bissau | Mali | Niger | Sénégal | Togo





**UMOA-Titres**

Bâtir un Marché intégré des Titres Publics

# ASSURER L'IMPULSION NÉCESSAIRE POUR L'ÉMERGENCE D'UN MARCHÉ RÉGIONAL DES TITRES PUBLICS DE RÉFÉRENCE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DES ETATS DE L'UEMOA



LB  
AKKOS Centre®

*Ensemble, construisons l'UMOA de demain*

[www.umoatitres.com](http://www.umoatitres.com)



Bénin | Burkina | Côte d'Ivoire | Guinée-Bissau | Mali | Niger | Sénégal | Togo

Siège BCEAO • Avenue Abdoulaye FADIGA • Batiment annexe 10ème étage • Bureau 1010

BP: 4709 Dalar - RP - Sénégal • Tél.: (+221) 33 839 10 10

[www.umoatitres.org](http://www.umoatitres.org)